PQ
2288
Z5H8

Huguet

Quelques Sources de
"Notre-Dame de Paris"

THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES

QUELQUES SOURCES

DE

« NOTRE-DAME DE PARIS »

PAR

EDMOND HUGUET

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France.*

PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1902

Tous droits réservés.

QUELQUES SOURCES

DE

« NOTRE-DAME DE PARIS »

COULOMMIERS

Imprimerie Paul Brodard.

QUELQUES SOURCES

DE

« NOTRE-DAME DE PARIS »

PAR

EDMOND HUGUET

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Extrait de la *Revue d'histoire littéraire de la France.*

PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1902

Tous droits réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/quelquessourcesd00hugu

PQ
2288
Z5H8

QUELQUES SOURCES

DE

« NOTRE-DAME DE PARIS »

Victor Hugo, pendant qu'il composait *Notre-Dame de Paris*, écrivait au libraire Gosselin : « C'est une peinture de Paris au quinzième siècle, et du quinzième siècle à propos de Paris. Louis XI y figure dans un chapitre. C'est lui qui détermine le dénoûment. Le livre n'a aucune prétention historique, si ce n'est de peindre peut-être avec quelque science et quelque conscience, mais uniquement par aperçus et par échappées, l'état des mœurs, des croyances, des lois, des arts, de la civilisation enfin, au quinzième siècle. Au reste ce n'est pas là ce qui importe dans le livre. S'il a un mérite, c'est d'être œuvre d'imagination, de caprice et de fantaisie [1]. »

On sait avec quelle rapidité il exécuta son œuvre. Cinq mois après avoir acheté sa bouteille d'encre et être entré « dans son roman comme dans une prison [2] », il arrivait « en même temps à la dernière ligne et à la dernière goutte; ce qui lui donna un moment l'idée de changer son titre et d'intituler son roman : *Ce qu'il y a dans une bouteille d'encre* [3]. » Mais pour représenter le Paris du xve siècle, pour peindre, ne fût-ce que « par aperçus et par échappées, l'état des mœurs, des croyances, des lois, des arts, de la civilisation », l'imagination ne lui aurait pas suffi. Il avait beaucoup lu avant de commencer à écrire. Dans une lettre adressée à Gosselin au commencement d'août 1830, il parlait

1. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, II, 209. Édition *ne varietur*, in-8°.
2. *Ibid.*, 306.
3. *Ibid.*, 308.

1345223

des notes qu'il avait amassées : « Le péril que courait, le 29 juillet, ma maison aux Champs-Élysées m'avait déterminé à faire évacuer mes effets les plus précieux et mes manuscrits chez mon beau-frère, qui demeure rue du Cherche-Midi et dont le quartier par conséquent était peu menacé. Dans cette opération, qui s'est faite en toute hâte, il a été perdu un cahier tout entier de notes qui m'avaient coûté plus de deux mois de recherches et qui étaient indispensables à l'achèvement de *Notre-Dame de Paris*. Ce cahier n'a pu encore être retrouvé, et je crains maintenant que toutes recherches ne soient inutiles [1]. »

A quelles sources Victor Hugo a-t-il puisé ses renseignements? Lui-même nous en indique plusieurs. Il cite assez souvent le grand ouvrage de Sauval pour montrer qu'il le connaît à fond [2]. On voit facilement aussi qu'il a lu attentivement Du Breul [3], Jehan de Troyes [4], Commynes, Pierre Mathieu [5], et encore d'autres. Il n'a pas lu sans doute tous les auteurs qu'il cite, et l'on peut dans certains cas supposer que la citation lui vient de seconde main [6]. Mais en revanche il a dû se servir de beaucoup de livres qu'il ne mentionne pas et qu'il ne serait sans doute pas impossible de découvrir. Il serait intéressant de savoir tout ce qu'il a lu. Il n'est peut-être pas non plus sans intérêt de voir comment il employait ses matériaux. Je bornerai mon étude aux auteurs que je viens de nommer, en ajoutant seulement le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy [7].

I

Voyons d'abord les noms des personnages. M. Maigron les trouve avec raison admirablement choisis [8]. Victor Hugo a poussé le scrupule jusqu'à prendre des noms d'une ancienneté authen-

1. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, II, 305.
2. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724, 3 v. in-f°.
3. *Le Théatre des antiquitez de Paris*. Les citations sont faites d'après l'édition de 1639.
4. Victor Hugo paraissant s'être servi de l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy, il est probable aussi qu'il a lu la *Chronique scandaleuse* dans le second volume de cette édition. C'est à ce texte que je renverrai, en ajoutant, entre parenthèses, un renvoi à l'édition B. de Mandrot (Société de l'Histoire de France).
5. *Histoire de Louys XI*. Paris, 1610.
6. C'est d'après Sauval (I, 95) qu'il cite au sujet des armes de Paris l'opinion de Pasquier et de Favyn (*Notre-Dame*, édit. *ne varietur*, in-8°, I, 185). Ailleurs (I, 169), il cite Robert Cenalis comparant Notre-Dame de Paris au temple de Diane à Éphèse. Il ajoute en note l'indication précise du passage. Le tout vient de Du Breul, p. 8.
7. 2e édition, 4 volumes in-8°. Paris, 1826.
8. *Le Roman historique à l'époque romantique*. Paris, 1898, p. 336, note.

tique, des noms empruntés à des documents qui sont réellement du xve siècle, ou qui s'en éloignent assez peu. Gentilshommes et bourgeois, artisans, truands même et « femmes amoureuses » se présentent à nous sous des noms qui sont bien de leur époque. Dans beaucoup de cas, il est vrai, le nom est tout aussi bien de la nôtre, mais ce qui montre alors qu'il est cependant emprunté, c'est la concordance du prénom et souvent de la profession. D'ailleurs, en général, Victor Hugo a choisi des noms assez rares pour que l'emprunt ne soit pas douteux.

Il a très réellement existé un Claude Frollo et un Jehan Frollo. Victor Hugo dit : « Comme possesseur de ce fief (Tirechappe), Claude Frollo était un des sept-vingt-un seigneurs prétendant censive dans Paris et ses faubourgs; et l'on a pu voir longtemps son nom inscrit en cette qualité, entre l'hôtel de Tancarville, appartenant à maître François le Rez, et le collège de Tours, dans le cartulaire déposé à Saint-Martin-des-Champs. » (I, 219.) La précision du renseignement n'est pas fictive. Du Breul (p. 806) donne une liste dans laquelle le nom de Claude Frollo figure au rang indiqué; et il ajoute : « J'ay eu coppie de ce Catalogue par le moyen de Dom Martin Marrier Religieux de S.-Martin-des-Champs, homme studieux et qui n'espargne aucun travail pour le profit et illustration de sa maison. » Quant au nom de Jehan Frollo, c'est celui d'un auditeur du Châtelet, qui, en 1539, fut condamné « pour l'homicide par lui commis en la personne de Rabet Esmangart, Sergent à verge au Chastelet, à estre pris et apprehendé où il seroit, et par figure à faire amende honorable au parvis dudit Chastelet, ce fait traisné sur une claye depuis le Chastelet jusques devant l'Hotel dudit deffunt, devant lequel avoir le poing coupé, et d'illec traisné jusqu'au Pilori, et avoir la tête coupée, son corps pendu au gibet de Paris. » Les *Comptes de la Prévôté*, qui se trouvent dans le troisième volume de Sauval, nous indiquent (p. 621) toutes les dépenses qui furent faites à cette occasion. Le nom de Châteaupers n'est pas davantage un nom forgé par Victor Hugo. On le trouve au moins deux fois dans les *Comptes de la Prévôté* [1].

Pour les moindres personnages du roman, pour ceux même qui n'ont aucun rôle, dont le nom est seulement prononcé, Victor Hugo a eu le même souci de la vraisemblance historique. Dans le premier chapitre, deux bourgeois ont à subir les quolibets des

1. P. 488 : « Noble homme Ambroise de Chasteaupers, Escuyer, Seigneur de Gressy en France »; — P. 598 : « Mre Pierre de Chasteaupers Prestre, Chanoine de Paris. »

écoliers : Gilles Lecornu, maître pelletier fourreur des robes du roi, et Andry Musnier, libraire juré de l'Université. On voit plusieurs fois dans les *Comptes de la Prévôté* le nom de Gilles Lecornu, non pas pelletier fourreur, mais « Notaire et secrétaire du Roi notre Sire et Changeur de son Tresor [1] ». Andry Musnier, lui, avait réellement été libraire juré de l'Université, mais il était mort au plus tard en 1476 [2]. L'anachronisme n'a pas grande importance. Bientôt paraît le cortège universitaire, et les écoliers font pleuvoir sur lui les sarcasmes. Nous entendons interpeller entre autres Joachim de Ladehors, Louis Dahuille, Lambert Hoctement, l'abbé Claude Choart, Simon Sanguin, l'électeur de Picardie. Si ces noms n'étaient pas universitaires, ils étaient du moins connus dans Paris. Joachim de Ladehors fut longtemps prisonnier au Châtelet et au For-l'Évêque [3]. Louis Dahuille, clerc des comptes du roi, figure dans les *Comptes de la Prévôté* en 1491 (p. 499). On y rencontre plusieurs fois les noms de Lambert Hoctement, orfèvre, et de Simon Sanguin, chaussetier [4]. En 1505, on y voit figurer honorable homme Claude Choart, marchand et bourgeois de Paris (p. 536). Les écoliers crient à Claude Choart : « Abbé Claude Choart! docteur Claude Choart! Est-ce que vous cherchez Marie la Giffarde? — Elle est rue de Glatigny. » Marie la Giffarde aurait sans doute été fort déplacée rue de Glatigny. C'était la veuve de messire Pierre des Essars, chevalier. Son nom se trouve très souvent dans les *Comptes de la Prévôté* [5]. Enfin Robin Poussepain, le fidèle camarade de Jehan Frollo, est, en 1484, un mercier dont l'étal est « assis en la galerie du Palais » [6].

Puis viennent les noms de Michel Giborne, qui, dans la moralité, joue le rôle de Jupiter; de Richarde la Garmoise, et de Thomasse la Saillarde, que « ne haïssait pas le cardinal de Bourbon » (p. 50), de Simone Quatrelivres, Agnès la Gadine, Robine Pie-

1. P. 415. On trouve aussi dans les *Comptes* (p. 413) Jehan Le Cornu, clerc civil du greffe du Châtelet.

2. *Comptes* de 1476, p. 426 : « Thomas Gobelin, Marchand Bonnetier et Bourgeois de Paris, pour les ventes d'une maison scise à Petit-Pont à l'opposite de l'Hostel-Dieu de Paris, où pend pour enseigne l'Empereur, qu'il acquit de Thomasse, veufve de feu Andry Musnier, en son vivant l'un des quatre Libraires-Jurés en l'Université de Paris... »

3. *Comptes*, p. 489. « Joachim de la Dehors prisonnier au For-l'Evesque où il avoit été transféré du Chastelet, pour maladie. »

4. P. 499. « Lambert Hoctement, Orfevre demeurant à Paris... » — Page 437 : « Simon Sanguin, Chaussetier... » On trouve aussi (p. 508) : « Simon Sanguin Gruyer de la Forest de Livry et Lannoy. »

5. P. 406, 422, etc.

6. P. 446. Le nom est écrit *Possepain*. Mais à d'autres endroits le même marchand est appelé Robin Poussepain.

debou, ces « folles commères » qui se trouvent dans la foule (p. 51). Tous ces noms, accompagnés ou non des mêmes prénoms, sont dans les *Comptes de la Prévôté* [1]. On annonce les envoyés de *Monsieur le duc d'Autriche*, et parmi les quarante-huit ambassadeurs, Victor Hugo en nomme une douzaine (p. 53). Il a sans doute choisi les noms dans l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy, qui, à propos du traité d'Arras, reproduit le texte des pouvoirs donnés par Maximilien à ses ambassadeurs [2]. Quant aux personnages dont Gringoire entend avec amertume « les noms et qualités, lancés tout au travers de son dialogue par le cri intermittent de l'huissier » (p. 68), on trouve dans les *Comptes de la Prévôté* leurs noms avec les mêmes titres. Et ces noms et ces titres qui reviennent plusieurs fois au chapitre des *Salaires et pensions*, ont pu facilement attirer l'attention de Victor Hugo [3]. Les noms de Guillemette Maugerepuis et de Perrette Callebotte (p. 71) sont également authentiques. Une Guillemette Maugerepuis fut enterrée vivante sous Louis XI « pour des crimes que je ne sais point », dit Sauval (II, 594). Le nom de Perrette Callebotte figure dans les Comptes de 1479, au chapitre *Rachats, reliefs, et quints deniers* (p. 436). Le consciencieux auditeur de Gringoire, Renault Château, garde du scel du Châtelet de Paris (p. 72), est plusieurs fois mentionné dans les Comptes avec le même titre [4]. Maître Cheneteau qui au contraire cause au lieu d'écouter la pièce (p. 79), est, d'après les *Comptes*, greffier de la Cour de Parlement (p. 345).

Les exemples sont encore plus frappants quand Victor Hugo, pour composer une liste de personnages fictifs, emprunte tout un groupe de noms tirés d'un même passage. Clopin Trouillefou, pour offrir à Gringoire une dernière chance d'éviter la corde, appelle une dizaine de truandes, et demande si l'une d'elles accepterait « ce ribaud » pour mari (I, 142). Les noms de trois d'entre elles, Michelle Genaille, Claude Ronge-oreille, Mathurine Girorou,

1. Jehan Giborne. p. 511; Marguerite la Garmoise, p. 519; Jehanne la Saillarde, p. 361; Marie Quatre-livres, p. 615 (on trouve aussi Pierre Quatre-livres, p. 373); Agnès la Gadine (p. 438); Marie Piedebou, p. 415.

2. T. IV, p. 118. *Traité entre le Roi Louis XI et Maximilien Duc d'Autriche tant pour lui que pour ses enfans, à Arras, le 23 Décembre 1482.* Dans les pouvoirs de Maximilien nous trouvons les expressions qu'a reproduites Victor Hugo : « ... seavoir faisons que nous confians à plain ès sens, vaillance, expérience, loyautés et bonne preudommies que connoissons et savons estre es personnes de... »

3. Les noms de Jacques Charmolue, Jehan de Harlay, Galiot de Genoilhac, Dreux Raguier, Louis de Graville, Denis Le Mercier, accompagnés des mêmes titres et dignités que dans *Notre-Dame*, se trouvent, tous rassemblés, en 1487, dans le chapitre *Salaires et pensions à volonté* (p. 479). Mais on les trouve naturellement en beaucoup d'autres endroits.

4. P. 448, 480, etc.

sont évidemment empruntés à un document cité par Sauval (I, 584). Ce sont les noms de trois religieuses professes du couvent des Filles-Pénitentes, à Paris [1]. Ailleurs (I, 214), Victor Hugo nous montre quatre vieilles femmes penchées sur le bois de lit de Notre-Dame, où l'on expose les enfants trouvés. « Je ne vois point pourquoi l'histoire ne transmettrait point à la postérité les noms de ces quatre discrètes et vénérables demoiselles. C'étaient Agnès la Herme, Jehanne de la Tarme, Henriette la Gaultière, Gauchère la Violette, toutes quatre veuves, toutes quatre bonnes femmes de la chapelle Étienne-Haudry. » Ces noms ont bien réellement été portés par des haudriettes. Nous lisons dans les *Comptes* de 1491 : « Sœurs Katherine Turquant, Maistresse, Collette la Charonne, Guillemette Collot, Jaquette de Fromentières, Agnès la Herme, Agnès de la Fontaine, Jehanne de la Tarme, Henriette la Gaultiere, et Gauchere la Violette, toutes Bonnes femmes de la Chapelle Estienne Hauldry à Paris [2]. » Dans un autre chapitre, la provinciale Mahiette énumère les amants de Paquette la Chantefleurie (I, 326) : « Ce fut d'abord le jeune vicomte de Cormontreuil, qui a son clocher à trois quarts de lieue de Reims; puis messire Henri de Triancourt, chevaucheur du roi, puis, moins que cela, Chiart de Beaulion, sergent d'armes; puis, en descendant toujours, Guery Aubergeon, valet tranchant du roi; puis, Macé de Frépus, barbier de M. le Dauphin; puis Thévenin-le-Moine, queux-le-roi; puis, toujours ainsi de moins jeune en moins noble, elle tomba à Guillaume Racine, ménestrel de vielle, et à Thierry-de-Mer, lanternier. » Ces noms, sauf le premier et le dernier, sont tirés d'un document de beaucoup antérieur à l'époque de Louis XI : *Extrait d'un rouleau en parchemin contenant quatre peaux de parchemin*; *intitulé. Menues mises du dix-huitième jour de Decembre l'an 1354, que la monnoie fut muée en l'Hostel, jusqu'au premier jour de Juillet ensuivant 1355* [3]. Thierry-de-Mer, lanternier, figure dans un compte de 1487 [4].

Quelquefois, les noms s'appliquent si heureusement aux personnages qu'on les croirait forgés pour la circonstance. Tels sont ceux de Pierre l'Assommeur et de Baptiste Croque-Oison,

1. Dans ce document on trouve, au lieu de Mathurine Girorou, Jeanne Girorou.
2. Une de ces haudriettes, Colette la Charonne, devient dans *Notre-Dame* une truande (I, 142).
3. *Comptes de la Prévôté*, p. 529-530.
4. P. 480. Dans le même compte figurent Husson-le-Voir, serrurier, et Jehan Moubon, marchand ferron. Dans *Notre-Dame*, Husson-le-Voir joue de la flûte au banquet donné à l'Hôtel de Ville en l'honneur des Flamands (I, 322), et ailleurs il est question du vieux marchand ferron Eustache Moubon (I, 117).

ces noms qui, comme dit l'archidiacre, « vont à une bonne œuvre comme une bombarde sur un maître-autel » (II, 58). Ce ne sont pourtant pas des noms inventés. Sauval (II, 595) parle d'une ordonnance de saint Louis, d'après laquelle tous les voleurs de grands chemins et recéleurs retombant dans la même faute pour la troisième fois, devaient être brûlés sans rémission. Cette ordonnance, renouvelée par Charles VIII et par Louis XII, « fut mise à exécution en 1533, 1545 et 1557, contre les assassins de Pierre Legat *à latere*, contre Pierre l'Assommeur, cuisinier du Capitaine de la Bande des *Bonnets verds*, et en la personne de Batiste Croque-oison, Écolier de l'Université, surnommé le *Capitaine des Boute-feux* ».

Victor Hugo a emprunté bien d'autres noms aux *Comptes de la Prévôté* ou à d'autres textes : Andry le Rouge, Philippot Avrillot, oblat des Célestins, Barbedienne, Bellevigne de l'Estoile, mademoiselle la Boudraque, Jeanneton du Buisson, Champchevrier, François Chanteprune (Chanteprime), Robin Chiefdeville, haubergier, Diane de Christeuil (Amelotte de Christeuil), Hennequin Dandèche, Boniface Disome (Antoine Disome), Guillaume Doux-sire (Jean Doubs Sire), Falourdel, Fanouel, Mahé Fedy, lieutenant de Saint-Germain-en-Laye, Thibaut Fernicle, la Gencienne, Gironin, Gilles Godin, notaire au Châtelet, Guichard Grand-Remy, capitaine des pistoliers de la ville, Ambroise Lécuyère, Guillaume Longuejoue, Gieffroy Mabonne (Jehan Mabonne), Guillemette la Mairesse (Catherine la Mairesse), Mistricolle, Michel Noiret, trompette juré du roi notre sire, Isabeau la Paynette, Jehan Pincebourde, Mahiet Pradon, maître dinandinier et chaudronnier à Paris, Isabeau la Thierrye, etc. On voit que tous ces emprunts sont certainement systématiques et se rattachent à une conception générale.

II

C'est quelque chose d'avoir donné aux personnages des noms de leur époque. Il fallait aussi faire d'eux des gens qui fussent bien de leur temps. Il fallait que tous les détails de leur vie fussent vraisemblables. Pour le principal d'entre eux, Claude Frollo, Victor Hugo a constitué une véritable biographie. Nous savons en quoi consistait son patrimoine, nous le suivons dans ses études à l'Université, nous le voyons devenir prêtre et s'élever à l'un des premiers rangs dans le diocèse de Paris [1]. Sans doute

1. Nous verrons plus loin, au sujet des croyances du xve siècle, Claude Frollo alchimiste et magicien.

un historien trouverait beaucoup à critiquer. Contentons-nous de voir comment Victor Hugo compose son récit de fragments très adroitement ajustés.

Nous sommes renseignés tout d'abord sur le rang de la famille de Claude et l'histoire du fief de Tirechappe. « Claude Frollo n'était pas un personnage vulgaire. Il appartenait à l'une de ces familles moyennes qu'on appelait indifféremment, dans le langage impertinent du siècle dernier, haute bourgeoisie ou petite noblesse. Cette famille avait hérité des frères Paclet le fief de Tirechappe, qui relevait de l'évêque de Paris, et dont les vingt et une maisons avaient été au treizième siècle l'objet de tant de plaidoiries par devant l'official. » (I, 219.) Claude Frollo complète lui-même ces renseignements dans une conversation avec son frère Jehan (II, 57) : « Vous savez, monsieur Jehan, que notre fief de Tirechappe ne rapporte, en mettant en bloc le cens et les rentes des vingt et une maisons, que trente-neuf livres onze sous six deniers parisis. C'est moitié plus que du temps des frères Paclet, mais ce n'est pas beaucoup. » Tous ces détails correspondent très bien à ceux que donne Sauval dans l'énumération des neuf fiefs de l'évêché de Paris (II, 419) : « Le Fief de Tirechappe, ainsi nommé à cause de la rue où il est, en 1285 appartenoit à deux Bourgeois, tous deux freres, appellés Jean et Thibaut Paclet, et consistoit en 21 maisons qui leur raportoient vingt livres onze sols six deniers Parisis de cens et rentes. En ce tems-là ils refusoient d'en faire hommage à l'Evêque Renoul, prétendans que ni eux, ni leurs devanciers ne l'avoient jamais fait à pas un Evêque, et pour cela étoient en procès et plaidoient pardevant l'Official. » Victor Hugo, tenant compte du changement qui avait pu se produire en deux siècles dans la valeur de l'argent, a cru devoir augmenter de dix-neuf livres le revenu indiqué par Sauval. Claude Frollo ajoute : « Vous savez que l'official a décidé que nos vingt et une maisons mouvoient en plein fief de l'évêché, et que nous ne pourrions racheter cet hommage qu'en payant au révérend évêque deux marcs d'argent doré du prix de six livres parisis. Or, ces deux marcs, je n'ai pu encore les amasser, vous le savez. » En continuant la lecture de Sauval, nous trouvons aussi ces indications : « A la fin neanmoins par amis, ils s'obligerent eux et leurs successeurs d'en faire hommage, et reconnurent que leurs 21 maisons mouvoient en plein Fief de l'Evêché, et que l'Evêque y avoit toute sorte de Jurisdiction, de Justice, et de Domaine, à l'exception tant du fonds de terre que des lods et ventes qui leur appartenoient.

Mais en ce faisant, ils se reserverent le pouvoir de rachetter cet hommage à leur volonté, et le tout pour deux marcs d'argent doré du prix de six livres Parisis : telle étoit la valeur du marc d'argent doré de ce tems-là, et bien que ce fût mettre un hommage à fort bas prix, toutesfois il me semble qu'on ne l'a point encore racheté. » Les légères différences entre le récit de Sauval et le texte de Victor Hugo ne méritent pas d'être relevées.

Pour montrer comment s'est formé l'esprit de Claude Frollo, Victor Hugo raconte sa jeunesse laborieuse et austère. « C'était d'ailleurs un enfant triste, grave, sérieux, qui étudiait ardemment et apprenait vite. Il ne jetait pas grand cri dans les récréations..., ne savait ce que c'était que *dare alapas et capillos laniare*, et n'avait fait aucune figure dans cette mutinerie de 1463 que les annalistes enregistrent gravement sous le titre de : « Sixième trouble de l'Université. » (I, 220.) L'annaliste auquel Victor Hugo fait allusion est sans doute Du Breul, qui raconte les principaux troubles de l'Université, au nombre de six [1]. Pour l'expression latine que reproduit Victor Hugo, c'est à propos du premier trouble que nous la voyons employée. Du Breul raconte qu'en 1229, le lundi et le mardi précédant les Cendres, certains écoliers se battirent avec des taverniers du bourg Saint-Marcel auxquels ils reprochaient de vendre le vin trop cher (p. 459). Il cite le récit que fait Mathieu Paris en son *Histoire d'Angleterre* : « Anno Domini M. CC. XXIX. feria secunda et tertia ante cineres (quibus solent diebus Clerici Scholares ludis vacare) exierunt quidam Clerici ab urbe Parisiacensi versus sanctum Marcellum, propter aeris commoditatem : ut ludis impenderent ibi consuetis. Quo cum pervenissent, et in ludis componendis aliquandiu se recreassent, invenerunt ibi casu vinum optimum in taberna quadam et ad bibendum suave. Ubi inter clericos potantes et caupones de pretio vini contentione suborta, cœperunt ad invicem alapas dare et capillos laniare. » Nous retrouverons ailleurs ce récit, auquel Victor Hugo a fait d'autres emprunts.

Du Breul expose très longuement l'organisation des divers collèges de Paris, et c'est à lui que Victor Hugo emprunte les éléments de cette phrase : « Il lui arrivait rarement de railler les pauvres écoliers de Montaigu pour les *cappettes* dont ils tiraient leur nom, ou les boursiers du collège de Dormans pour leur ton-

1. D'après Du Breul, le cinquième trouble aurait eu lieu en 1407 et le sixième en 1498. Mais Du Breul est bien loin de mentionner tous les troubles de l'Université. Crevier parle de troubles très graves qui eurent lieu en 1453. (*Hist. de l'Université de Paris*, 1761, tome IV, p. 197.)

sure rase et leur surtout triparti de drap pers, bleu et violet, *azurini coloris et bruni*, comme dit la charte du cardinal des Quatre-Couronnes [1] ». Tout le monde connaît les *capettes* de Montaigu. Il en est question dans Sauval comme dans Du Breul [2]. Mais d'après Du Breul et Sauval ces *capettes* ne paraissent pas antérieures à 1480. Le règlement du collège des Dormans ne dit pas que les boursiers doivent porter un surtout triparti. Le fondateur, dit Du Breul, veut « qu'ils ayent la tonsure raze, et soient vestus de drap pers, ou selon les propres dictions de la charte, *azurini coloris*, *bruni*, qui est bleu ou violet couvert, afin qu'ils soient recongnus boursiers dudit collège » (p. 537). Il est probable que ce vêtement était d'une seule couleur qui pouvait être le bleu foncé ou le violet foncé.

Alors vient l'exposé des études universelles auxquelles se livre Claude Frollo. Victor Hugo donne à son récit un air d'authenticité en nommant les écoles auxquelles est assidu le jeune clerc, les maîtres dont il écoute les leçons, les textes qu'il étudie. Il passe en revue la théologie, le décret, la médecine. « En revanche il était assidu aux grandes et petites écoles de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Le premier élève que l'abbé de Saint-Pierre-de-Val, au moment de commencer sa lecture de droit canon, apercevait toujours collé vis-à-vis de sa chaire à un pilier de l'école Saint-Vendregesile, c'était Claude Frollo, armé de son écritoire de corne, mâchant sa plume, griffonnant sur son genou usé, et, l'hiver, soufflant dans ses doigts. Le premier auditeur que messire Miles d'Isliers, docteur en décret, voyait arriver chaque lundi matin tout essoufflé à l'ouverture des portes de l'école du Chef-Saint-Denis, c'était Claude Frollo. Aussi à seize ans, le jeune clerc eût pu tenir tête, en théologie mystique, à un père de l'église; en théologie canonique, à un père des conciles; en théologie scolastique, à un docteur de Sorbonne. » Victor Hugo mélange dans ce passage la théologie et le droit canon ou décret. Du Breul, après avoir parlé (p. 449) de la Faculté de Droit canon, consacre un chapitre (p. 560) aux « grandes et petites Escholes, qui ont esté basties en la ruë Sainct Jean de Beauvais, pour l'exercice d'icelle Faculté ». C'est dans ce chapitre qu'il parle « des Escholes de sainct Vendregesile, de l'Abbé de S. Pierre du Val,

1. Du Breul (p. 535) raconte que, le 21 septembre 1368, le pape Urbain V « crea huict Cardinaux. Desquels ledit sieur Jehan des Dormans fut un, honoré du tiltre presbyteral des quatre couronnes ». Deux ans après « il fit à Paris la charte de fondation de son College, qui jusques aujour-d'huy s'appelle le College des Dormans, dict de Beauvais.... »

2. Du Breul, 504 ; Sauval, II, 375

ou en Vallee », de « Messire Miles d'Isliers, Docteur en Decret à Paris, et es Loix à Orleans, Evesque de Chartres », et aussi « des Escholes qui se tenoient à l'image Sainct Hilaire, à l'image sainct Michel, sainct Pierre, sainct André, sainct Martin, au chef sainct Denys... » La distinction entre les trois théologies est expliquée dans le passage consacré à la Faculté de théologie [1].

« La théologie dépassée, il s'était précipité dans le décret. Du *Maître des Sentences*, il était tombé aux *Capitulaires de Charlemagne*. Et successivement il avait dévoré, dans son appétit de science, décrétales sur décrétales, celles de Théodore [2], évêque d'Hispale; celles de Bouchard, évêque de Worms; celles d'Yves, évêque de Chartres; puis le décret de Gratien qui succéda aux capitulaires de Charlemagne; puis le recueil de Grégoire IX; puis l'épître *Super specula* d'Honorius III. Il se fit claire, il se fit familière cette vaste et tumultueuse période du droit civil et du droit canon en lutte et en travail dans le chaos du moyen âge, période que l'évêque Théodore ouvre en 618 et que ferme en 1227 le pape Grégoire. » Cette énumération de noms, de titres, de dates, produit bien l'effet cherché par Victor Hugo. Une page de Du Breul a suffi pour cela. Du Breul écrit, en racontant le développement de la Faculté de décret : « Du temps de ce Pape (Honorius III), on se servoit encores de la collection des Canons, et des epistres Decretales, faictes jadis par Isidore Evesque de Hispale, environ l'an 618. et du Decret de Bouchard Evesque de Wormes, en l'an 1008. et de celuy de Yves Evesque de Chartres, en l'an 1102. Lesquels avec les Capitulaires de Charlemagne, durerent jusques au temps de Gratian, qui vivoit l'an 1130. Et dressa le Decret, duquel on se sert à present. Et en l'an 1227. le pape Gregoire 9. fit faire un diligent recueil des lettres Decretales de tous les Papes qui l'avoient precedé. Ce sont les decretales, second tome du Droict Canon » (p. 150). Nous n'avons qu'à remonter quelques lignes plus haut pour voir mentionnée

1. « La seconde Faculté qui forme le corps de l'Université de Paris est celle de la Theologie. Sur lequel subject il faut noter que quelques uns font trois especes de Theologie. La premiere qu'ils appellent Theolo e Mystique, qui est celle qui a esté usitee entre les premiers Chrestiens et Docteurs de l'Eglise, laquelle a son fondement sur l'Escriture saincte, et sur les revelations. La seconde est dicte Theologie Canonique, qui suivant l'Escriture saincte s'arreste particulierement sur les Constitutions et ordonnances des Papes et Conciles Oecumeniques, et pour ce appellee communement la Faculté de droict Canon ou des saincts Decrets. La troisiesme est dicte Theologie Scholastique, pource qu'à cause des controverses des Latins contre les Grecs, nos peres ont esté contraincts d'adjouster la Philosophie en Theologie, qui est celle qui est plus recherchee pour le present. » (P. 449.)

2. Victor Hugo écrit Théodore pour Isidore. Il s'agit d'Isidore de Seville, *Hispalis* ayant été un des noms de Séville dans l'antiquité.

l'épître *Super specula* d'Honorius III, et nous trouvons en même temps les phrases sur lesquelles s'appuie probablement Victor Hugo pour parler de la lutte du droit civil et du droit canon[1]. Enfin le nom de Pierre Lombard se trouve aussi dans Du Breul, et nous apprenons que les bacheliers en théologie étaient tenus de lire publiquement le *Maître des Sentences* (p. 449 et 450).

Du décret passons à la médecine. « Le décret digéré, il se jeta sur la médecine... Il étudia la science des herbes, la science des onguents. Il devint expert aux fièvres et aux contusions, aux navreures et aux apostumes. Jacques d'Espars l'eût reçu médecin physicien; Richard Hellain, médecin chirurgien. » Du Breul (p. 451) expose la distinction que l'on faisait entre les médecins physiciens qui anciennement n'allaient point visiter les malades, mais « sans bouger de leurs estudes... occupoient leur art et industrie à cognoistre la nature et qualitez des maladies du corps humain », et les médecins chirurgiens, « les premiers qui estoient appellez par le malade pour avoir leur advis de la qualité du mal, soit qu'il fut interieur et caché, comme fievre, migraine ou apostume, ou bien apparent et en evidence, comme navreure, tumeur ou contusion, dislocation ou rupture de quelque membre ». Jacques d'Espars était à la fois chanoine de Notre-Dame et docteur en la Faculté de médecine. (Du Breul, p. 562.) C'est lui qui, le 26 novembre 1454, dans une assemblée de la Faculté « faite en l'Eglise de Paris, autour de l'un des grands benoistiers », proposa le premier d'édifier de nouveaux bâtiments dans la rue de la Bucherie. On acheta aux chartreux une vieille maison, moyennant une rente annuelle de dix livres tournois, et, le 24 septembre 1486, Richard Hellain, doyen de la Faculté de médecine, racheta cette rente pour le prix de cent écus d'or.

Pour compléter ce tableau des études de Claude Frollo, nous pouvons prendre une phrase du chapitre suivant (p. 243). « Il avait pris place tour à tour, comme nos lecteurs l'ont vu, aux conférences des théologiens en Sorbonne, aux assemblées des artiens à l'image Saint-Hilaire, aux disputes des décrétistes à l'image Saint-Martin, aux congrégations des médecins au bénitier de Notre-Dame, *ad cupam Nostrae Dominae.* » Du Breul parle,

1. « En ce siecle là il y avoit aussi plusieurs Escholes de droict Canon : esquelles on lisoit aussi le droict civil, jusques au temps de Honorius 3. environ l'an 1216. Lequel pour rendre la profession du droict Canon plus celebre, par son epistre Decretale, commençant par ces mots, *Super specula*, au tiltre *De privilegiis*, fit defense de lire le droict Civil à Paris, et aux lieux proches et circonvoisins de ladite ville ». (P. 450.)

comme nous l'avons vu, des écoles qui se tenaient à l'image Saint-Hilaire et à l'image Saint-Martin. Pour les médecins, le rapprochement s'impose avec plus d'évidence (p. 451) : « Les Congregations se faisoient tantost *apud sanctam Genovefam parvam* (c'est saincte Geneviefve des Ardents), quelques fois *Ad cupam nostrae Dominae*, c'est à dire au tour de l'un des grands benoistiers de pierre, qui sont soubs les tours de nostre Dame de Paris. »

Claude Frollo devient prêtre (p. 224), et nous pouvons voir alors avec quel souci de la précision Victor Hugo l'installe à Notre-Dame. « A vingt ans, par dispense spéciale du Saint-Siège, il était prêtre, et desservait, comme le plus jeune des chapelains de Notre-Dame, l'autel qu'on appelle, à cause de la messe tardive qui s'y dit, *altare pigrorum*. » L'autel des paresseux est mentionné par Du Breul, p. 23 : « Outre les susdits Autels, il y a un Autel appellé anciennement *Altare pigrorum*, l'autel des paresseux : pource qu'en iceluy se disoit (comme il est credible) la Messe à la plus haute heure du matin. » A l'époque où Victor Hugo place son récit, Claude Frollo a vu grandir sa situation dans l'église. Il est devenu archidiacre de Josas, « le second acolyte de l'évêque, ayant sur les bras les deux décanats de Montlhéry et de Châteaufort, et cent soixante-quatorze curés ruraux » (I, 240). Du Breul, exposant l'organisation du diocèse de Paris, indique les fonctions de chacun des trois archidiacres, et les renseignements qu'il donne concordent exactement avec ce que dit Victor Hugo [1]. C'est Du Breul aussi, probablement, qui a fourni les noms des machicots, des confrères de Saint-Augustin, des clercs matutinels de Notre-Dame [2]. Peut-être même est-ce d'après lui que le romancier parle des enfants de chœur en aube et en jaquette, car un *Extraict des Registres de Nostre-Dame, pour les frais et droicts deubs à la reception d'un enfant de chœur*, indique entre autres vêtements « une jacquette ou saye long, de drap bleu, doublé », et « six aulbes neufves garnies de leurs amicts ». (P. 27-28.)

A la fin de ce chapitre, Victor Hugo montre jusqu'où va l'aus-

1. « Il (le diocèse de Paris) est composé de trois principales parties, sçavoir du Parisis et Isle de France, du pays nommé Josas, qui est vers le Midy, et d'une partie du pays de Brie, qui est à l'Orient. Il y a aussi trois Archediacres en l'Eglise de Paris, qui en portent le nom et tiltre : sçavoir celuy de Paris, que l'on nomme autrement le grand Archediacre, celuy de Josas, et celuy de Brie... L'Archediacre de Josas pour son soulagement a deux Doyens Ruraux soubs luy : sçavoir le Curé de Montlehery, et le Curé de Chasteau-fort. Le Doyen Curé de Montlehery a en sa charge 74. Curez Ruraux : et le Doyen Curé de Chasteau fort 100. » (P. 808.)

2. Du Breul parle des machicots à la page 67, des clercs matutinels et des confrères de Saint-Augustin à la page 28.

térité de Claude Frollo. « Il était sur ce point tellement jaloux d'austérité et de réserve que lorsque la dame de Beaujeu, fille du roi, vint, au mois de décembre 1481, visiter le cloître de Notre-Dame, il s'opposa gravement à son entrée, rappelant à l'évêque le statut du Livre Noir, daté de la vigile Saint Barthélemy 1334, qui interdit l'accès du cloître à toute femme « quelconque, vieille ou jeune, maîtresse ou chambrière ». Sur quoi l'évêque avait été contraint de lui citer l'ordonnance du légat Odo, qui excepte certaines grandes dames, *aliquae magnates mulieres, quae sine scandalo evitari non possunt.* Et encore l'archidiacre protesta-t-il, objectant que l'ordonnance du légat, laquelle remontait à 1207, était antérieure de cent vingt-sept ans au Livre Noir, et par conséquent abrogée de fait par lui. Et il avait refusé de paraître devant la princesse. » Il y a dans tout cela un fond de vérité. Les règlements dont parle Victor Hugo interdisaient en effet aux femmes non pas de pénétrer dans le cloître, mais d'y séjourner. Encore les exceptions étaient-elles assez nombreuses. Pour mieux caractériser Claude Frollo, Victor Hugo a modifié un peu les textes, et exagéré la sévérité de la règle, en même temps qu'il diminuait le nombre des exceptions [1].

Aucun des personnages du roman n'a autant d'importance que Claude Frollo. Il n'en est pas non plus dont Victor Hugo expose avec autant de soin les antécédents. Je signalerai plus loin, en passant, certains faits dont il a tiré parti pour la biographie fantaisiste de Gringoire. On peut trouver aussi quelques mots à citer sur la vie d'écolier de Jehan Frollo, le scandale du collège de Torchi. « Tantôt il avait donné le branle à une bande d'écoliers, lesquels s'étaient classiquement [2] jetés sur un cabaret, *quasi classico excitati*, puis avaient battu le tavernier « avec bâtons offensifs », et joyeusement pillé la taverne jusqu'à effondrer les muids de vin dans la cave. Et puis, c'était un beau rapport en latin que le sous-

1. Du Breul, p. 42 : « Il se trouve au livre noir que l'an 1334. la vigile sainct Barthelemy au chapitre general de Messieurs de nostre Dame de Paris, fut statué et ordonné, que nul demeurant au Cloistre eut à retirer avec soy femme quelconque, vieille ou jeune, maistresse ou chambriere, ny parente, pour y sejourner .. Mais l'ordonnance du Legat Odo (qui est plus ancienne de cent vingt-sept ans, c'est à sçavoir de l'an 1207. et qui se trouve au livre 20. du grand Pastoral, Carthe 3.), contient plusieurs exceptions, et est telle. *Districtius inhibemus ne quis Canonicus mulierem aliquam, monialem seu aliam in domo sua in claustro sustineat pernoctare : nisi sit mater, vel soror, vel propinqua, saltem in tertio gradu : vel nisi sint aliquae Magnates mulieres, quae sine scandalo evitari non possunt. Vel nisi urgente necessitate matronas aliquas vocari contigerit ad custodiam infirmorum.* Que si aucuns ont des chambrieres, pour preparer les viandes, et disposer le mesnage, ce n'est sans permission du Chapitre, lequel maturement considere la qualité, preud'hommie et aage des personnes. »

2. Victor Hugo fait sans doute un jeu de mots sur *classico*.

moniteur de Torchi apportait piteusement à dom Claude avec cette douloureuse émargination : *Rixa*; *prima causa vinum optimum potatum.* » C'est encore au récit du premier trouble de l'Université que sont empruntés ces détails. (Du Breul, 459.) Les écoliers qui avaient attaqué les taverniers n'étaient pas en force. Ils furent obligés de se retirer. « Le lendemain, *quasi classico excitati*, ils vindrent en plus grand nombre : et avec bastons offensifs, blesserent plusieurs personnes, et pillerent entierement la maison d'un tavernier, jusques à effondrer les muids de vin en la Cave. » Même la douloureuse émargination dont parle Victor Hugo est bien en effet une note marginale, mais une note placée en marge du récit de Mathieu Paris, qu'elle sert à résumer [1].

III

Si Victor Hugo ne s'est pas attaché à composer une biographie pour chacun de ses personnages, il a cherché du moins à les faire parler d'une manière qui convînt d'une part à leur situation et à leur caractère, d'autre part à leur temps. Nous n'avons pas à chercher ici s'il y a toujours réussi, mais à examiner quels moyens il a employés. Laissons de côté l'archidiacre. Il est naturel que pour lui faire exprimer sa passion, ses souffrances morales, Victor Hugo n'ait pas cherché une couleur plus ou moins archaïque [2]. Chez la plupart des autres, l'intention est très facile à reconnaître.

Victor Hugo a pour Jehan Frollo une évidente prédilection. Il

1. Victor Hugo a très adroitement disposé la ponctuation. Dans l'édition de 1639 il n'y a pas de ponctuation dans la note marginale. Dans une autre on lit : *Rixa prima, causa : vinum optimum potatum.*

2. Je citerai pourtant deux mots de Claude Frollo, dans les remontrances qu'il adresse à son frère (II, 56). « Oui ! poursuivit le prêtre en secouant la tête, voilà où en sont les études et les lettres maintenant. La langue latine est à peine entendue, la syriaque inconnue, la grecque tellement odieuse que ce n'est pas ignorance aux plus savants de sauter un mot grec sans le lire, et qu'on dit : *Graecum est, non legitur.* » P. Mathieu (p. 556) dit, en déplorant la décadence des études libérales : « ... la langue Latine estoit toute barbare, la Syriaque inconnue, la Grecque tellement odieuse que ce n'estoit point ignorance aux plus sçavans de sauter un mot grec sans le lire. » Il ajoute en marge « ... En ce temps là quand on renconstroit un mot grec, on estoit dispensé de s'y arrester, et le liseur disoit, Graecum est, non legitur. » Un peu plus loin (p. 59), Victor Hugo écrit : « Jeune homme, reprit l'archidiacre, il y avait à la dernière entrée du roi un gentilhomme appelé Philippe de Commines, qui portait brodée sur la houssure de son cheval sa devise, que je vous conseille de méditer : *Qui non laborat non manducet.* » Cette devise, d'après P. Mathieu, se lisait en plusieurs endroits dans la chapelle des Augustins de Paris, où était enterré Philippe de Commines (p. 570) : « On void au mesme lieu et en plusieurs endroits de ceste Chapelle sa devise en latin, tirée de la verité mesme *qui ne travaille ne mange point.* » Et en marge : « Devise de Phil. de Commines. *Qui non laborat non manducet.* »

a voulu peindre en lui l'écolier spirituel et tapageur, qui, dans sa vie désordonnée, attrape cependant çà et là quelques bribes de latin, des lambeaux de divers enseignements, de belles maximes morales qu'il est plus capable de retenir que de pratiquer. Même quand Jehan Frollo est ivre, nous retrouvons tout cela dans le décousu de ses propos.

Il sort du cabaret de la Pomme d'Ève (II, 80), et dit « avec une langue épaisse » à Phœbus de Châteaupers : « Je vous dis que je ne demeure pas rue des Mauvaises-Paroles, *indignus qui inter mala verba habitat.* J'ai logis rue Jean-Pain-Mollet, *in vico Johannis-Pain-Mollet.* » Dans son énumération des rues de Paris, Sauval parle de la rue des Mauvaises-Paroles (I, 155). C'est dans ce passage qu'on trouve, avec une différence de forme et de sens, la phrase latine de Jehan Frollo. « La rue des Mauvaises-Paroles, s'est presque toujours appellée la rue Male-Parole, et n'a été nommée la rue des Mauvaises-Paroles que depuis qu'on a commencé à polir la Langue Françoise; c'est de cette rue là qu'entend parler Barclay, lorsqu'il dit à l'occasion de François Myron Lieutenant Civil, *Indignus qui inter mala verba habitet.* » La rue Jean-Pain-Mollet n'est pas non plus une rue imaginaire, nous la voyons mentionnée dans Sauval, sous son nom français et sous son nom latin [1]. Puis vient un détail sur Platon : « Cela vous plaît à dire, Phœbus, mais il est prouvé que Platon avait le profil d'un chien de chasse. » Il est fort probable que ce détail est emprunté au *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy. A l'article *Physiognomonie* (IV, 284), il est question des ressemblances entre l'homme et les animaux. « Quoiqu'il n'y ait aucune ressemblance proprement dite entre l'homme et les animaux, dit Aristote, il peut arriver que certains traits du visage nous rappellent l'idée de quelque animal. — Porta a été bien plus loin qu'Aristote, puisqu'il a trouvé dans chaque figure humaine la figure d'un animal ou d'un oiseau, et qu'il juge les hommes par le naturel de l'animal dont ils portent les traits. La ressemblance du chien annonce la fidélité, la droiture, un appétit modéré. » Collin de Plancy ajoute en note : « Dans la Physiognomonie de Porta, Platon ressemble à un chien de chasse. » A une question de Phœbus, Jehan répond par cette sentence : « La conscience d'avoir bien dépensé les autres heures est un juste et savoureux condiment de table. » La phrase

1. I, 144 : « La rue Jean-Pain-Mollet, qui a un bout à la rue des Arcis, et l'autre à celle de Jean-de-l'Épine, s'est nommée la rue du Croc; en 1263. étoit-là une maison, qui autrefois avoit appartenu à un Bourgeois nommé Jean-Pain-Mollet. Elle est nommée *Vicus Joannis Pain-mollet* dans un titre de Regitre quarante-neuf du Tresor des Chartes de l'an 1313. titre 104. folio 45. »

est de Montaigne (III, XIII). Mais ce n'est pas dans Montaigne que Victor Hugo l'a prise. Il l'a trouvée dans Sauval, qui la cite à propos des festins des docteurs de Sorbonne [1].

Pour bien faire de Jehan Frollo un personnage du XVe siècle, Victor Hugo mêle à ces propos qui sentent plus ou moins l'école quelques plaisanteries populaires, quelques dictons que l'on pouvait réellement entendre à l'époque de Louis XI, ou qui du moins ne paraissent pas invraisemblables quand on les place en ce temps-là. « Chacun sait que qui monte sur un ours n'a jamais peur, mais vous avez le nez tourné à la friandise, comme Saint-Jacques de l'Hôpital. » La première partie de cette phrase rappelle une croyance populaire rapportée par Sauval (I, 154). Sauval veut démontrer que la rue aux Ours s'appelait autrefois la rue aux Oues (aux Oies). Voici une des raisons qui, d'après lui, ont pu contribuer à amener ce changement de nom : « Ce changement si subit et tout à coup de noms d'Os, d'Hoes, et le reste, pour dire Oyes simplement, en celui d'Ours, qui est bien un autre oiseau, et cela il n'y a guere plus de cent ans, se rapporte assés à l'Histoire des Ours à l'égard de Paris, où il ne s'en est point vû qu'en ce tems-là, et que de pauvres gens promenent dans les rues faisant acroire à ceux qui leur prêtent l'oreille, que quiconque monte dessus, n'a jamais peur, et enfin où l'on n'est pas plutôt monté que le chapeau à la main, faisant faire à l'animal quelques pas en tournant, alors ils marmottent certains mots qu'on n'entend point, le tout pour un double. » Continuant sa démonstration Sauval rappelle combien la rue aux Oues, avec ses excellentes rôtisseries, justifie son ancien nom : « Et pour tout dire en un mot, c'est assurement à cause des bons cabarets qui s'y trouvent, aussi bien que des bonnes boutiques de rotisseurs, et de la figure de St Jaques de l'Hopital, dressée au milieu du portail de l'Eglise, vis-à-vis la rue aux Oues, et qui semble tourner la vûe de ce côté-là, qu'on dit en proverbe, parlant à quelque friand ou à un amoureux : Vous avés le nés tourné à la friandise, comme St Jaques de l'Hopital. »

C'est aussi dans Sauval que Victor Hugo a pris cette phrase : « Vous êtes comme le château de Dammartin qui crève de rire. »

1. I, 162-163. « Montagne assure au troisième livre de ses Essais, que de son tems le vin Theologal et Sorbonique étoit passé en proverbe, aussi-bien que les festins des Docteurs de Sorbonne.

Je trouve, dit-il, que c'est raison qu'ils en dînent d'autant plus commodement et plaisamment, qu'ils ont utilement et serieusement employé la matinée à l'exercice de leur Ecole.

La conscience d'avoir bien dispensé les autres heures, est un juste et savoureux condiment de table. »

Sauval (II, 309) nous en explique l'origine : « Quant à Dammartin je ne sai qui l'a fait faire, mais c'est une masse si bien liée, et cimentée que quoiqu'on l'ait voulu faire sauter par la mine, il n'a pourtant pas branlé, et est toujours demeuré ferme comme il est, depuis une longue suite d'années, malgré la violence du feu, et de la poudre ; à la verité il est tout plein de fentes, ce qui a donné lieu au proverbe : C'est le Château de Dammartin, il creve de rire. »

On croira sans peine que les chansons de Jehan Frollo ne sont pas de Victor Hugo. Du reste ce ne sont pas de vraies chansons. En allant au cabaret, Phœbus et l'écolier chantent à tue-tête :

Les enfants des Petits-Carreaux
Se font pendre comme des veaux.

Sauval nous apprend que c'était un proverbe, dont il ignore l'origine[1]. Avant de tomber « sur le pavé de Philippe-Auguste » et de s'endormir « sur un de ces oreillers du pauvre que la providence tient prêts au coin de toutes les bornes de Paris, et que les riches flétrissent dédaigneusement du nom de *tas d'ordures* », Jehan Frollo chante encore :

Quand les rats mangeront les cas,
Le roi sera seigneur d'Arras ;
Quand la mer, qui est grande et lée,
Sera à la Saint-Jean gelée,
On verra, par-dessus la glace,
Sortir ceux d'Arras de leur place.

Ces vers, que firent par bravade les habitants d'Arras quand la ville était assiégée par les troupes royales en 1476, sont cités dans un petit ouvrage intitulé *Le Cabinet du Roy Louys XI*, par Tristan l'Hermite de Soliers. Si Victor Hugo les a reproduits, c'est probablement parce que cet ouvrage est imprimé dans le second volume de l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy[2].

1. I, 122. « Il court un proverbe des habitans de la rue des Petits-carreaux, dont je ne sai point l'origine.

Les enfans des petits Carreaux
Se font pendre comme des veaux.

S'il n'y a de la raison, du moins y a-t-il de la rime ; mais pour moi je pense qu' l y a plus de rime que de raison. »

2. II, 250. « ... les mesmes Habitans d'Arras avoient composés ces Vers.

Quand les Rats mingeront les Cas », etc.

Il est bizarre que Victor Hugo, qui a bien remplacé la forme dialectale *mingeront* par *mangeront*, n'ait pas remplacé *Cas* par *Chats*.

Nous retrouvons Jehan Frollo dans la cellule de son frère au cloître Notre-Dame (II, 260). Sa bouche est pleine de citations latines et de sages maximes. Il ne fait d'ailleurs que rappeler les conseils qu'il a reçus de Claude Frollo. « Hélas! mon frère, c'est que vous aviez bien raison quand vous me disiez : — Jehan! Jehan! *cessat doctorum doctrina, discipulorum disciplina.* Jehan, soyez sage, Jehan, soyez docte, Jehan, ne pernoctez pas hors le collège sans occasion légitime et congé du maître. Ne battez pas les Picards, *noli, Joannes, verberare Picardos.* Ne pourrissez pas comme un âne illettré, *quasi asinus illitteratus*, sur le feurre de l'école. Jehan, laissez-vous punir à la discrétion du maître. Jehan, allez tous les soirs à la chapelle et chantez-y une antienne avec verset et oraison à madame la glorieuse vierge Marie. — Hélas! que c'étaient là de très excellents avis! » Ces recommandations de l'archidiacre, que Jehan Frollo rappelle avec une componction peu sincère, sont prises, au moins en partie, dans Du Breul. Il faut revenir encore au premier trouble de l'Université, et au récit latin de Mathieu Paris. A la suite des désordres causés par les écoliers au bourg Saint-Marcel, le prévôt de Paris intervint violemment, et des écoliers, qui d'ailleurs n'étaient pas les coupables, furent massacrés par les troupes de la prévôté. L'Université tout entière s'émut et demanda justice. Le prévôt de Paris restant impuni, l'Université cessa tout exercice; maîtres et écoliers sortirent de la ville : *Facta est universalis discessio Magistrorum, et Scholarium dispersio, cessante Doctorum doctrina, et discipulorum disciplina* (p. 460). D'autre part, dans le règlement du collège des Dormans, dit de Beauvais, on trouve les deux articles suivants : « Que nul ne pernocte hors le college, sans occasion legitime et congé du Maistre. — Que tous habitans audit college se retirent au soir à la chapelle, ou se chantera un antienne avec verset et oraison à la glorieuse Vierge Marie, et que les absens soient punis à la discretion du Maistre » (p. 537).

Au chapitre suivant, Jehan Frollo s'est fait truand, et c'est à la Cour des Miracles que nous le rencontrons. Sans chercher l'origine de tous ses propos, nous pouvons y remarquer à peu près le même mélange que dans la scène où nous le voyons sortir du cabaret de la Pomme d'Ève. Il s'écrie : « Vive la joie! Je suis un vrai Bicêtre! » Sauval (II, 118), en racontant l'histoire du château de Bicêtre, nous explique cette locution proverbiale : « De nos jours c'étoit un Chateau desert, une retraite de hiboux, effroyables la nuit par leurs cris, et rempli de voleurs qui pilloient les passans. Quoique le peuple, qui juge de tout à sa maniere, eut bien une

autre pensee; car il croyoit que tout étoit plein d'esprits, et que les diables y revenoient : ce qui a donné lieu à tant de façons de parler proverbiales, en parlant d'un brise-tout; c'est un vrai Bicestre, il fait le Bicestre, feras-tu le Bicestre? il va faire Bicestre; es-tu venu ici pour faire Bicestre? et mille autres. »

« Ventre Mahom! camarade! tu as l'air d'un marchand d'esteufs et tu viens t'asseoir auprès de moi! Je suis noble, l'ami. La marchandise est incompatible avec la noblesse. » C'est un axiome bien connu, et que Victor Hugo aurait pu trouver dans plus d'un endroit. Mais, comme il a beaucoup emprunté à Pierre Mathieu, il est possible qu'il lui doive aussi cette phrase, qui figure comme note marginale à la page 562.

« Holà hée! vous autres! ne vous battez pas! Comment, Baptiste Croque-Oison, toi qui as un si beau nez, tu vas le risquer contre les gros poings de ce butor! Imbécile! *Non cuiquam datum est habere nasum.* » Cette citation latine est sans doute tirée du *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy. Dans l'article *Physiognomonie* sont passés en revue les différents traits du visage. « Les anciens avaient raison d'appeler le nez *honestamentum faciei.* Un beau nez ne s'associe jamais avec un visage difforme. On peut être laid et avoir de beaux yeux, mais un nez régulier exige nécessairement une heureuse analogie des autres traits. Aussi voit-on mille beaux yeux contre un seul nez parfait en beauté et là où il se trouve il suppose toujours un caractère excellent, distingué : *Non cuiquam datum est habere nasum.* »

« En me faisant truand, j'ai renoncé de gaîté de cœur à la moitié d'une maison située dans le paradis, que mon frère m'avait promise. *Dimidiam domum in paradiso.* Je cite le texte. » Ce texte, c'est dans Du Breul que Victor Hugo l'a pris, mais le paradis dont il s'agit est simplement le parvis Notre-Dame. Dans une charte du Grand Pastoral, on trouve « l'octroy d'une moitié de maison aupres le Parvis, fait par le Doyen et Chapitre de nostre-Dame, à un Chapellain de la Chapelle sainct-Augustin : *Dedimus* (*inquiunt*) *ei dimidiam domum sitam in Paradiso.* Nous luy avons donné une moitié de maison assise en Paradis [1]. »

« J'ai un fief rue Tirechappe, et toutes les femmes sont amoureuses de moi, aussi vrai qu'il est vrai que saint Éloi était un excellent orfèvre [2], et que les cinq métiers de la bonne ville de

1. Voir Du Breul, p. 41. *Du Parvis de Nostre-D ame.*

2. Peut-être le mot sur saint Éloi a-t-il été suggéré à Victor Hugo par cette mention dans la *Table des matières* du livre de Du Breul : « S. Eloy excellent Orfevre.... »

Paris sont les tanneurs, les mégissiers, les baudroyeurs, les boursiers et les sueurs... Je vous jure, camarades,

Que je ne beuvrai de piment
Devant un an, si je cy ment. »

Sauval fait plusieurs fois mention des cinq métiers de Paris[1]. Les deux vers que prononce Jehan Frollo sont tirés du *Roman de la Rose*, mais Victor Hugo n'a eu qu'à les prendre dans Sauval[2].

La gaîté de l'écolier et « son intrépide insouciance » ne se démentent pas un instant. Au moment où Quasimodo, après l'avoir dépouillé de son armure, va lui briser la tête, il chante encore :

Elle est bien habillée,
La ville de Cambrai.
Marafin l'a pillée...

Quasimodo ne lui laisse pas le temps d'aller plus loin : à ces trois vers en effet se borne la citation que fait Tristan l'Hermite de Soliers dans *le Cabinet du Roy Louys XI*[3].

Gringoire est bien différent[4]. Gringoire est pédant, bavard, égoïste, poltron, sans que cette riche collection de défauts nous le rende antipathique, tant Victor Hugo a donné à tout cela un air de naïveté. Le naturel de son rôle cache un sérieux travail d'adaptation accompli très habilement.

Gringoire, étendu dans le ruisseau où l'a jeté un coup de poing de Quasimodo, se sentant trop meurtri et trop étourdi pour se relever, emploie ses loisirs à disserter sur la composition chimique de la boue de Paris (I, 116) : « La boue de Paris, pensa-t-il (car il croyait bien être sûr que décidément le ruisseau serait son gîte,

Et que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?)

1. Par exemple, III, 395 : « Les cinq mestiers de la Ville de Paris sont Tenneurs, Megissiers, Baudroyeurs, Boursiers et Sueurs. »

2. II, 643. « Quant au mot de *piement*, s'il vient de *pigmentum*, qui est une drogue composée de vin, de miel et d'épices, au raport de Pierre Abbé de Cluni, Froissard par ce terme entend de l'hypocras, mais tel qu'on le faisoit en ce tems-là; en tout cas quelqu'autre sorte de boisson semblable : et c'est en ce sens-là que le prend l'Auteur du Roman de la Rose, quand il dit :

Que je ne beuvrai de piment
Devant un an, si je cy ment. »

3. Édition Lenglet-Dufresnoy, II, 254. « Dans cette mesme année 1479. la Ville de Cambray fut prise sur les François, le Sieur de Fiennes y commandant : Ce qui donna lieu à la chanson :

Elle est bien habillée,... » etc.

4. Il est inutile de faire remarquer que le Gringoire de Victor Hugo ne ressemble pas du tout au vrai Gringore, qui d'ailleurs n'était qu'un enfant en 1483.

la boue de Paris est particulièrement puante. Elle doit renfermer beaucoup de sel volatil et nitreux. C'est du reste l'opinion de maître Nicolas Flamel et des hermétiques.... » Un chapitre de Sauval est intitulé *Les Boues de Paris*. Nous y lisons les mêmes réflexions que chez Victor Hugo[1].

Devenu le mari de la Esmeralda, Gringoire répond aux questions de Claude Frollo sur la jeune fille. Sans doute pour mieux représenter le pédant classique, très ignorant des choses de son temps, Victor Hugo attribue à Gringoire de très bizarres notions sur la géographie. Peut-être aussi a-t-il pensé qu'en général les gens du xve siècle pouvaient avoir des idées géographiques assez vagues, comme Oudarde Musnier, qui n'a jamais pu distinguer « ces trois provinces », Pologne, Catalogne, Valogne (I, 335). Voici comment Gringoire raconte la vie errante de la Esmeralda : « Gringoire était parvenu à savoir que, tout enfant, elle avait parcouru l'Espagne et la Catalogne, jusqu'en Sicile; il croyait même qu'elle avait été emmenée, par la caravane de zingari dont elle faisait partie, dans le royaume d'Alger, pays situé en Achaïe, laquelle Achaïe touche d'un côté à la petite Albanie et à la Grèce, de l'autre à la mer des Siciles, qui est le chemin de Constantinople. Les bohèmes, disait Gringoire, étaient vassaux du roi d'Alger, en sa qualité de chef de la nation des Maures blancs. » L'ignorance de Gringoire était, au siècle suivant, celle d'un certain Regnault Bachelier, dont parle Sauval (II, 92-93). Sauval raconte qu'un ambassadeur du roi d'Alger vint à Paris sous le règne de Henri II. « Au reste, quand la Ville l'alla saluer, il étoit habillé d'une robe de toile d'or figurée à la façon des Turcs, et accompagné de sept ou huit de ses gens tous couverts d'écarlatte. Il parloit bien Italien, entendoit un peu le François, et on disoit qu'il étoit Renegat d'Albanie ou d'Esclavonie, et pour le prouver Regnault Bachelier, greffier de la Ville, qui se croyoit aussi savant en Geographie qu'en son metier, fait une si plaisante carte de l'Albanie et du royaume d'Alger, que je ne veux pas donner la peine de l'aller chercher dans mes preuves. Le Royaume d'Alger, dit-il, est situé en la terre d'Achaïe dite la Morée, laquelle joint d'un côté à la petite Albanie et à la Grèce, et de l'autre à la Mer des Siciles, qui est la voie de Constantinople; et est le Roi d'Alger de cette Nation des Mores blancs, qui est sujet et tributaire du grand Turc, à cause qu'il est prochain de ses terres et limitrophe. »

1. I, 186 : « Pour découvrir la cause de cette ténacité et puanteur, il faut savoir que les Salpetriers d'une part y trouvent du souffre, du salpetre, et du sel fixé, et que les Hermetiques d'autre y separent beaucoup de sel volatil et nitreux... »

Dans une autre scène, Claude Frollo voudrait que Gringoire se dévouât pour sauver la Esmeralda[1]; Gringoire accueille très froidement les exhortations de l'archidiacre (II, 250). « Le prêtre se frappa le front. Malgré le calme qu'il affectait, de temps en temps un geste violent révélait ses convulsions intérieures. — Comment la sauver? — Gringoire lui dit : — Mon maître, je vous répondrai : *Il padelt*, ce qui veut dire en turc : *Dieu est notre espérance.* » Si érudit que soit Gringoire, nous avons lieu d'être surpris de trouver cette citation dans sa bouche. C'est à Du Breul qu'il faut en demander l'explication. Il expose longuement la « Fondation du Monastere de Marcoussis, ordre des Celestins, ensemble la genealogie de leur fondateur. » Il termine en décrivant les armes du fondateur de Marcoussis, qui était Jean de Montagu (p. 960). « Ce sont quatre Aigles en champ d'azur, separez d'une Croix avec cette divise au dessous inscripte (*Il padelt*). Sur laquelle devise il y a eu plusieurs interpretations : pour ce que le mot n'est ny Hebreu, Grec, Latin, ny François, ains Syriaque corrompu, qui signifie, *Dieu est mon esperance*, selon le rapport d'un Turc, qui estoit à la suite du Roy François premier, qui estoit de ce temps au Chasteau de Marcoussis. »

Gringoire cède un moment aux instances de Claude Frollo, et appelle au secours de son courage toute son érudition. « Qu'est-ce que la mort, à tout prendre? poursuivit Gringoire avec exaltation. Un mauvais moment, un péage, le passage de peu de chose à rien. Quelqu'un ayant demandé à Cercidas, mégalopolitain, s'il mourrait volontiers : Pourquoi non? répondit-il; car après ma mort je verrai ces grands hommes, Pythagoras entre les philosophes, Hecataeus entre les historiens, Homère entre les poètes, Olympe entre les musiciens. » Ce souvenir de Cercidas convient parfaitement au rôle de Gringoire. C'est pourtant une simple note marginale de Pierre Mathieu (p. 442). L'historien raconte comment Louis XI, torturé par la crainte de la mort, fit venir près de lui François de Paule. Pierre Mathieu, selon son habitude, commente lui-même son récit, en plaçant en marge tantôt une réflexion, tantôt une citation. En regard des exhortations de François de Paule à Louis XI se lit, mot pour mot, la phrase de Gringoire.

Nous retrouvons Gringoire aux pieds de Louis XI (II, 330). Il

1. Dans cette scène, Gringoire appelle son mariage « un vrai *forismaritagium* ». Il n'y a rien de commun entre l'idée que veut exprimer Gringoire et le sens habituel de ce mot. Mais on peut remarquer que Du Breul (p. 281) parle assez longuement du *forismaritagium*.

est menacé d'être pendu. Naturellement bavard, il trouve dans son épouvante une merveilleuse prolixité. Les métaphores abondent sur ses lèvres, mais, comme les métaphores d'un poète contemporain de Louis XI ne pouvaient pas ressembler à celles d'un romantique, Victor Hugo ne s'est pas fié entièrement à son imagination. Beaucoup des phrases de Gringoire sont empruntées à Pierre Mathieu [1].

« Hélas ! la rigueur ne fait qu'effaroucher les esprits, les bouffées impétueuses de la bise ne sauraient faire quitter le manteau au passant, le soleil donnant de ses rayons peu à peu l'échauffe de telle sorte qu'il le fera mettre en chemise. » P. Mathieu, au livre XI, examine la façon d'agir de Louis XI relativement à chacune des qualités d'un souverain. Au chapitre de la Clémence, il parle des cages de fer (p. 498) et ajoute : « Il connut à la fin que la rigueur ne fait que d'effaroucher les esprits.... » La suite de la phrase est identique au texte de Victor Hugo.

« La même jalousie qu'a le mari pour l'honneur de sa femme, le ressentiment qu'a le fils pour l'amour de son père, un bon vassal les doit avoir pour la gloire de son roi, il doit sécher sur pied pour le zèle de sa maison, pour l'accroissement de son service. Toute autre passion qui le transporterait ne serait que fureur. » La phrase vient également de Pierre Mathieu, mais il ne s'agit pas chez lui d'un bon vassal et de ses devoirs envers son roi. P. Mathieu parle d'un cordelier, Antoine Fradin, qui usait de son éloquence pour soulever contre Louis XI le mécontentement populaire, et à qui le parlement imposa silence. L'historien blâme cet abus de la prédication, et déclare coupable le prédicateur qui consacre sa parole à autre chose qu'au service de Dieu (p. 476). « La mesme jalousie qu'a le mary pour l'honneur de sa femme, le ressentiment qu'a le fils pour l'amour de son pere, les mesmes mouvemens qu'a le fidele ministre pour le service de son Prince, le predicateur les doit avoir pour la gloire de Dieu, il doit seicher pour le zele de sa maison, pour l'accroissement de son service, toute autre passion qui le transporte n'est que fureur. »

« Chacun sait que les grandes richesses ne se tirent pas des belles-lettres, et que les plus consommés aux bons livres n'ont pas toujours gros feu l'hiver. La seule avocasserie prend tout le grain et ne laisse que la paille aux autres professions scientifiques. » P. Mathieu (p. 553) parle de la décadence des lettres et

1. De Gringoire à Pierre Mathieu, il y a un siècle et plus. Mais Victor Hugo se contente de donner l'impression d'archaïsme.

en indique la cause. « Comme on s'apperceut que les grandes richesses ne se tiroient pas de la profession des bonnes lettres, que les plus consommez aux bons livres avoient consommez inutilement leurs biens et mesprisé leur fortune, que la seule Advocasserie prenoit le grain et ne laissoit que la paille aux autres professions, les hommes ne voulurent plus estudier pour estre doctes et se contenterent d'estre docteurs. »

« La clémence porte le flambeau devant toutes les autres vertus. » Chez Pierre Mathieu, ce n'est pas la clémence, c'est la prudence qui porte le flambeau devant les autres vertus (p. 509).

« Les grands rois se font une perle à leur couronne de protéger les lettres. Hercules ne dédaignait pas le titre de Musagète. Mathias Corvin favorisait Jean de Monroyal, l'ornement des mathématiques. » P. Mathieu dit en parlant de la clémence (p. 497) : « Ceste belle perle ne paroit point en sa Couronne. » Il est possible que Victor Hugo ait pensé à cette expression. C'est à propos de l'Université de Paris et de ce qu'elle attend de Henri IV que P. Mathieu rappelle Hercule Musagète (p. 557). Le relèvement de l'Université ne serait pas une œuvre indigne d'un roi victorieux. « Hercule après tant de glorieux labeurs n'a desdaigné le tiltre de Musagete. » Quant à Mathias Corvin, P. Mathieu écrit (p. 438) : « La loüange que l'on donne à Matthias de grand Prince et grand Capitaine n'obscurcit pas celle d'avoir fait revivre les sçiences et les bonnes lettres et favorisé ceux qui en faisoient profession et entre autres Jean de Monroyal, l'ornement des Mathématiques. »

« C'est une mauvaise manière de protéger les lettres que de pendre les lettrés. Quelle tache à Alexandre s'il avait fait pendre Aristoteles! Ce trait ne serait pas un petit moucheron sur le visage de sa réputation pour l'embellir, mais bien un malin ulcère pour le défigurer. » Ces deux métaphores bizarres ne sont pas de Victor Hugo. Il les a prises dans Pierre Mathieu. Naturellement, dans Pierre Mathieu, il ne s'agit pas de faire pendre un écrivain; il est question seulement de la haine de Louis XI contre le Parlement (p. 507) : « Mais quand sa vie seroit si pure et si nette que le plus severe Caton n'y trouveroit rien à reprendre, toujours y auroit il bien de la peine d'excuser ce que Philippe de Commines dit *qu'il hayssoit le Parlement de Paris*, et qu'il avoit deliberé de le brider. Ce traict n'est pas un petit moucheron sur le visage de sa reputation pour l'embellir, mais bien un malin ulcere pour le deffigurer [1]. »

1. Les supplications de Gringoire suggèrent à Guillaume Rym cette réflexion : « Il fait bien de se traîner à terre. Les rois sont comme le Jupiter de Crète, ils

Gringoire, gracié par Louis XI, lui garde cependant rancune et parle de lui avec peu de respect (p. 364 et 365) : « Son épargne est la ratelle qui s'enfle de la maigreur de tous les autres membres... Les grands sont dépouillés de leurs dignités, et les petits sans cesse accablés de nouvelles foules. » P. Mathieu écrit (p. 65-66) : « Ces premieres annees du regne de Louys furent tres rudes, et celles qui les suivirent du tout insupportables. Les grands estoient despoüillés de leurs dignitez, les petits accablés de nouvelles foules... Son Espargne estoit la ratelle qui s'enfloit de la maigresse de tous les autres membres. »

Même parmi les personnages secondaires, il n'en est guère dont la figure soit tout à fait effacée. Chez presque tous Victor Hugo a tenu à dessiner au moins quelques traits convenant à l'âge, au caractère, aux occupations habituelles. Et toujours il a profité très adroitement de ses lectures. La douairière de Gondelaurier aime à parler des choses d'autrefois, ce qui est très naturel, mais ce qui agace prodigieusement Phœbus de Châteaupers. Les jeunes filles qui entourent Fleur-de-Lys cherchent, sans grand succès, à attirer l'attention du « beau gendarme ». Victor Hugo compose sur ce thème un joli dialogue, auquel quatre ou cinq lignes de Sauval, employées à propos, donnent un air d'authenticité. « A ce propos, Colombe de Gaillefontaine, une autre belle blonde à peau blanche, bien colletée de damas bleu, hasarda timidement une parole qu'elle adressa à Fleur-de-Lys, dans l'espoir que le beau capitaine y répondrait : « Ma chère « Gondelaurier, avez-vous vu les tapisseries de l'hôtel de la Roche- « Guyon? — N'est-ce pas l'hôtel où est enclos le jardin de la Lin- « gère du Louvre? » demanda en riant Diane de Christeuil, qui avait de belles dents et par conséquent riait à tout propos. « — Et où « il y a cette grosse vieille tour de l'ancienne muraille de Paris, » ajouta Amelotte de Montmichel, jolie brune bouclée et fraîche, qui avait l'habitude de soupirer comme l'autre riait, sans savoir pourquoi. « — Ma chère Colombe, » reprit dame Aloïse, « voulez- « vous pas parler de l'hôtel qui était à monsieur de Bacqueville sous « le roi Charles VI? Il y a en effet de bien superbes tapisseries « de haute lisse. — Charles VI! le roi Charles VI! » grommela le jeune capitaine en retroussant sa moustache. Mon Dieu! « que la « bonne dame a souvenir de vieilles choses! » (II, 9-10.) Voici,

n'ont des oreilles qu'aux pieds. » P. Mathieu, p. 512 : « L'oreille du Prince est comme le temple de la Deesse Horta qui estoit ouvert en tout temps, mais les prieres y doivent estre courtes, et conduites par la reverence et l'humilité, car le Juppiter de Crete a des oreilles aux pieds. »

dans toute leur simplicité, les matériaux de cette petite scène (Sauval, II, 234) : « Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, Chambellan de Charles VI, acheta l'Hotel de la Roche-Guion de la rue du Louvre, accompagné d'un jardin de vingt-cinq toises de long, sur dix de large ; et pour l'agrandir, le Roi lui donna en 1408, le jardin de la Lingere du Louvre, avec une tour des anciennes murailles pour dix-huit sols parisis de rente. »

L'innocent travers de la douairière s'étale encore mieux dans une autre scène (II, 169). Comme Phœbus ne l'écoute pas, elle peut raconter à son aise l'entrée du roi Charles VII. « Je me rappelle qu'on riait fort parce qu'à côté d'Amanyon de Garlande, qui était fort bref de taille, il y avait le sire de Matefelon, un chevalier de stature gigantale, qui avait tué des Anglais à tas. C'était bien beau. Une procession de tous les gentilshommes de France avec leurs oriflammes qui rougeoyaient à l'œil. Il y avait ceux à pennon et ceux à bannière. Que sais-je, moi? le sire de Calan, à pennon; Jean de Châteaumorant, à bannière; le sire de Coucy, à bannière, et plus étoffément que nul des autres, excepté le duc de Bourbon. » Une grande partie de ce passage est empruntée à Froissart, par l'intermédiaire de Sauval. Expliquant la distinction que l'on faisait entre les pennons et les bannières (II, 758), Sauval cite à l'appui un passage de Froissart. Victor Hugo a choisi seulement quelques noms : « Là estoient... le Seigneur Matefelon, à Banniere, le sire de Calan, à Pennon... Messire Jean de Chasteaumorant, à Banniere; le sire de Coucy, à Banniere, et plus étofément que nul des autres, excepté le Duc de Bourbon. » Victor Hugo a pris le nom d'Amanyon de Garlande dans les *Comptes de la Prévôté* [1].

Phœbus de Châteaupers a une assez pauvre conversation, une imagination peu fertile. Le plus grand plaisir qu'il promette à la Esmeralda, ce sont les parades où elle le verra dans toute sa gloire, les revues auxquelles il daignera la conduire (II, 97). « Je ferai parader mes archers sous vos fenêtres. Ils sont tous à cheval et font la nargue à ceux du capitaine Mignon. Il y a des voulgiers, des cranequiniers et des coulevriniers à main. Je vous conduirai aux grandes monstres des parisiens à la grange de Rully. C'est très magnifique. Quatre-vingt mille têtes armées; trente mille harnois blancs, jaques ou brigandines; les soixante-sept bannières des métiers; les étendards du parlement, de la chambre des comptes, du trésor, des généraux, des aides, des

1. Voir, par exemple, p. 436.

monnaies; un arroi du diable, enfin! » Le capitaine Mignon existait réellement, ou du moins avait existé, car c'est en l'année 1465 qu'il est mentionné dans la *Chronique scandaleuse*. « Et ce jour arriverent à *Paris* deux cens Archers tous à cheval, dont estoit Capitaine *Mignon* : tous lesquels estoient bien en point, au nombre desquels y avoit plusieurs cranequiniers, voulgiers, et coulevriniers à main [1]. » Il y a dans la *Chronique scandaleuse* plusieurs récits de montres ou revues des Parisiens. Celle dont Victor Hugo a reproduit les détails eut lieu en 1467 [2].

Phœbus de Châteaupers est tout occupé des choses de sa profession. Victor Hugo a voulu au contraire que Jacques Charmolue, procureur du roi en cour d'Église, eût des goûts tout à fait indépendants de ses fonctions. Il est alchimiste et humaniste. Comme nous le verrons plus loin, il est guidé par Claude Frollo dans la recherche de la pierre philosophale. Mais de plus il aime à citer Plaute, et les tortures qu'il fait subir aux accusés lui rappellent certains vers de l'*Asinaria*. Claude Frollo l'interroge au sujet de Marc Cenaine, sommelier de la cour des comptes [3], accusé de magie. Marc Cenaine a-t-il fait des aveux? « Hélas non, répondit maître Jacques, toujours avec son sourire triste. Nous n'avons pas cette consolation. Cet homme est un caillou. Nous le ferons bouillir au Marché aux Pourceaux [4], avant qu'il ait rien dit. Il est déjà tout disloqué. Nous y mettons toutes les herbes de la Saint-Jean, comme dit le vieux comique Plautus :

> Advorsum stimulos, laminas, crucesque, compedesque,
> Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias [5].

Rien n'y fait. Cet homme est terrible. J'y perds mon latin. » Deux pages plus loin, Charmolue cite encore Plaute : « Soyez tranquille, dit en souriant Charmolue. Je vais le faire reboucler

1. Lenglet-Dufresnoy, II, 33 (B. de Mandrot, I, 82-83).

2. Lenglet-Dufresnoy, II, 65. « ... estoient bien de soixante à quatre vingt mille testes armées, dont y en avoit bien trente mille tous armez de harnois blancs jaques ou brigandines... et se trouverent soixante sept banieres des mestiers, sans les estendarts et guidons de la Cour du Parlement, de la Chambre des Comptes, du Tresor, des Generaux, des Aydes, des Monnoyes... ils estoient tous en bataille... au long des murs dudit sainct Anthoine des champs jusques à la grange de Reuilly... » (Voir B. de Mandrot, I, 180-181.)

3. Marc Cenaine, Sommelier de la Chambre des comptes, est nommé dans les *Comptes de la Prévôté* en 1487 (p. 478).

4. Il est plusieurs fois question, soit dans les *Comptes de la Prévôté*, soit dans d'autres passages de Sauval, des malfaiteurs que l'on faisait bouillir au Marché aux Pourceaux. Voir, par exemple, II, 596; III, 266, 362.

5. *Asinaria*, III, II.

sur le lit de cuir [1] en rentrant. Mais c'est un diable d'homme. Il fatigue Pierrat Torterue lui-même, qui a les mains plus grosses que moi. Comme dit ce bon Plautus :

Nudus vinctus, centum pondo, es quando pendes per pedes[2]. »

C'est dans Du Breul et non dans Plaute que Victor Hugo a pris ces deux citations. Du Breul (p. 87), décrivant la chapelle de Saint-Denis de la Chartre, dit que l'on y voit « une grosse pierre de caillou noir eschancree et vuidee par le milieu à la proportion du col d'un homme, et troüee aux costez pour y passer des cordes, et les lier sur les espaules des prisonniers à ce qu'ils demeurassent accroupis sans se pouvoir relever de terre, ny se pouvoir estendre pour prendre quelque repos ». Ce supplice, dit-il, était fort usité chez les anciens, et de plus ils attachaient des poids aux bras et aux jambes des esclaves qu'ils suspendaient pour les fustiger. « Plaute appelle ces poids *Compedes*, *Numellas*, *Pedicas*, *Boias*, *Asinaria perfidiæ* [3].

Advorsum stimulos, laminas, crucesque, compedesque,
Nervos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias,

où il faict la description des instruments desquels ces bourreaux se servoient et plus devant il remarque la pesanteur de ces poids.

Nudus vinctus, centum pondo, es quando pendes per pedes. »

Florian Barbedienne, l'auditeur du Châtelet, est pénétré de l'importance de ses fonctions, et tient à ce que l'on ait pour lui tout le respect dû à sa dignité. Il lance à Quasimodo une véhémente apostrophe, dans laquelle il énumère tous les devoirs de sa charge. « C'est donc à dire, maître pervers et rapinier que vous êtes, que vous vous permettez de manquer à l'auditeur du Châtelet, au magistrat commis à la police populaire de Paris, chargé de faire recherche des crimes, délits et mauvais trains, de contrôler tous métiers et interdire le monopole.... » L'énumération, qui est longue, est empruntée à Du Breul (p. 774). Mais

1. On trouve dans les *Comptes de la Prévôté*, p. 476, cet article dans les dépenses de 1485 : « Fut fait un lit couvert de cuir, doublé de toille et de bourre ; et ledit lit mis en la Chambre de la question du Chastelet, sur lequel sont mis les Patiens que l'on met à la question du Chastelet. »

2. *Asinaria*, II, II. Pour que le vers ait un sens, il faut reporter la seconde virgule après *es*, mais la faute est dans Du Breul.

3. Le mot *perfidiae* est le premier mot de la scène dans laquelle se trouvent les deux vers.

ces attributions sont celles des commissaires du Châtelet et non des auditeurs.

Il n'est pas jusqu'à la Falourdel, la vilotière du pont Saint-Michel, chez qui Victor Hugo n'ait tenu à marquer un trait de caractère. Elle ne veut pas qu'on parle « outrageusement » de sa maison (II, 114). « Femme Falourdel, dit monsieur le président avec majesté, n'avez-vous rien de plus à dire à la justice? — Non, monseigneur, répondit la vieille, sinon que dans le rapport on a traité ma maison de masure tortue et puante, ce qui est outrageusement parler. Les maisons du pont n'ont pas grande mine, parce qu'il y a foison de peuple, mais néanmoins les bouchers ne laissent pas d'y demeurer, qui sont gens riches et mariés à de belles femmes fort propres. » Ces derniers mots se trouvent dans Sauval, mais non à propos du pont Saint-Michel. Il s'agit de la Grande Boucherie de Paris (I, 636) : « Sa tuerie et son écorcherie sont près de là, et de même qu'anciennement à la Place-aux-veaux, et autres rues voisines qui tiennent à la riviere, ou y conduisent, rues veritablement à l'ordinaire étroites, tortues, obscures, puantes; les Bouchers neanmoins qui sont gens riches, et mariés à de belles femmes, et propres, ne laissent pas d'y demeurer; mais c'est la plupart du temps dans des maisons claires, propres et bien meublées. »

Même quand il ne cherche pas à donner une physionomie à ses personnages, Victor Hugo veut encore que leurs propos soient vraisemblables. Il ne croit pas inutile de s'appuyer sur des documents. Quoi de plus naturel que cette conversation, à laquelle prennent part des écoliers, un bourgeois, une marchande de marée? « Depuis combien de temps êtes-vous ici? crie un écolier à Jean Frollo. — Par la miséricorde du diable! répondit Joannes Frollo, voilà plus de quatre heures, et j'espère bien qu'elles me seront comptées sur mon temps de purgatoire. J'ai entendu les huit chantres du roi de Sicile entonner le premier verset de la haute messe de sept heures dans la Sainte-Chapelle. — De beaux chantres! reprit l'autre, et qui ont la voix encore plus pointue que leur bonnet! Avant de fonder une messe à monsieur saint Jean, le roi aurait bien dû s'informer si monsieur saint Jean aime le latin psalmodié avec accent provençal. — C'est pour employer ces maudits chantres du roi de Sicile qu'il a fait cela! cria aigrement une vieille femme dans la foule au bas de la fenêtre. Je vous demande un peu! mille livres parisis pour une messe! et sur la ferme du poisson de mer des halles de Paris, encore! — Paix! vieille, reprit un gros et grave personnage qui se bouchait

le nez à côté de la marchande de poisson; il fallait bien fonder une messe. Vouliez-vous pas que le roi retombât malade? » (I, 22.) L'auteur de la *Chronique scandaleuse* parle des craintes que Louis XI éprouva pour sa santé à partir de 1481. Il avait été, en septembre, si malade qu'on l'avait cru mort pendant deux heures : « Parquoy et afin de recouvrer sa santé, envoya faire maintes offrandes, et donner de bien grandes sommes de deniers en diverses Eglises de ce Royaume, et fist de grandes fondations, et entre les autres fondations, fonda en la saincte Chappelle du Palais Royal à *Paris*, une haute Messe pour y estre ditte chascun jour en l'honneur de Mgr Sainct Jehan, à l'heure de sept heures du matin, laquelle il ordonna estre chantee par huit chantres, qui estoient venus du pays de *Provence*, lesquels avoient esté au Roy *René* de *Secille*, et de sa Chappelle, qui s'en vinrent après le trespas dudit feu Roy René, leur maistre devers le Roy, qui les recueillit, comme dit est. Et fonda laditte Messe de mil livres parisis, prises sur la Ferme et coustume du poisson de mer qui se vend ès Halles de *Paris* [1]. »

Un peu plus tard, toujours dans la grande salle du Palais, deux bourgeois parlent de la location de l'hôtel de Navarre et de la cherté des loyers (I, 79) : « Vous savez, maître Cheneteau, l'hôtel de Navarre, qui était à M. de Nemours? — Oui, vis à vis la chapelle de Braque. — Eh bien, le fisc vient de le louer à Guillaume Alixandre, historieur, pour six livres huit sols parisis par an. — Comme les loyers renchérissent! » Tous ces détails sont exacts, sauf la date de la location [2].

Deux vieillards s'abordent dans la rue et parlent du froid qu'il fait. Ils rappellent les grands hivers dont on a gardé le souvenir (I, 109-110). « Maître Thibaut Fernicle, savez-vous qu'il fait froid? — Oui bien, maître Boniface Disome! Est-ce que nous allons avoir un hiver comme il y a trois ans, en 80, que le bois coûtait huit sols le moule? — Bah! ce n'est rien, maître Thibaut, près de l'hiver de 1407, qu'il gela depuis la Saint-Martin jusqu'à la Chandeleur! et avec une telle furie que la plume du greffier du parlement gelait, dans la grande chambre, de trois mots en trois

1. Édit. Lenglet-Dufresnoy, II, 162-163 (B. de Mandrot, II, 110).

2. *Comptes de la Prévôté*. Domaine de Paris, 1478. « De Guillaume Alixandre, Historieur, pour un Hostel appellé l'Hostel de Navarre, et ses appartenances, assis à Paris devant et à l'opposite de la Chapelle Braque, qui fut et appartint à feu Mr Jaques d'Armagnac, en son vivant Duc de Nemoux... baillé à titre de lonage audit Guillaume Alixandre... pour en jouir de Saint-Remi 1477 jusqu'à quatre ans ensuivant... moyennant le prix et somme de six livres huit sols parisis de loyer pour chacune desdites quatre années... » (Sauval, III, 430.)

mots, ce qui interrompit l'enregistrement de la justice. » Tout cela se trouve dans Sauval[1].

Les haudriettes qui contemplent l'enfant monstrueux exposé à Notre-Dame se demandent si c'est bien un être humain (I, 215). « Ce n'est pas un enfant, Agnès. — C'est un singe manqué, observait Gauchère. — C'est un miracle, reprenait Henriette la Gaultière. — Alors, remarquait Agnès, c'est le troisième depuis le dimanche du *Lætare*. Car il n'y a pas huit jours que nous avons eu le miracle du moqueur de pèlerins puni divinement par Notre-Dame d'Aubervilliers, et c'était le second miracle du mois. » Du Breul (p. 1042) parle des miracles qui se sont accomplis en l'église Saint-Christophe, à Aubervilliers, en la chapelle Notre-Dame. Il reproduit le récit en vers de ces miracles, qui sont au nombre de cinq. Le second, qui eut lieu vers 1338, est celui « d'un moqueur de pèlerins puny divinement ».

Sur la place du Parvis Notre-Dame, des badauds causent en attendant la Esmeralda, qu'on doit amener faire amende honorable (II, 172). « Monsieur, c'est l'usage. Le bailli du Palais est tenu de livrer le malfaiteur tout jugé, pour l'exécution, si c'est un laïc, au prévôt de Paris; si c'est un clerc, à l'official de l'évêché. » Du Breul (p. 151), parlant de l'ancien droit de justice qu'exerçait le bailli du Palais, indique une restriction, pour les cas criminels, « pour lesquels il convenoit faire execution corporelle. Car lors il estoit tenu de rendre le malfaiteur tout jugé, s'il estoit lay, au Prevost de Paris, dehors la porte du Palais sur la chaussee, pour en faire l'execution... Ou s'il estoit Clerc ou Prestre, il devoit estre par luy rendu à l'Official de Paris, ou à autres Juges ordinaires... »

IV

Les personnages historiques étaient un peu embarrassants. Louis XI est trop connu pour qu'il soit facile de le représenter d'une manière originale. Il était d'ailleurs difficile d'oublier *Quentin Durward*. Victor Hugo a pourtant réussi à faire un Louis XI qui est bien à lui. On peut critiquer la façon dont il le fait parler et agir. Mais s'il n'a pas toujours réussi à obtenir la

1. I, 201 : « En 1407, depuis la St Martin, jusqu'à la veille de la Chandeleur, il fit un froid si apre et si cuisant que les Artisans ne pouvoient travailler : et quoique le Greffier du Parlement eût du feu dans la Grand'Chambre tout contre son cornet, de trois mots en trois mots son encre geloit dans sa plume, et ne pouvoit enregîtrer aucun arrêt. » — P. 203 : « (En 1480) comme le bois ne venoit point à Paris, il devint si cher que le moule coûtoit huit sols parisis.... »

vraisemblance, il faut reconnaître qu'il l'a cherchée avec beaucoup de soin. Dans la plus longue des scènes [1] où figure le roi, presque chaque détail répond à un texte [2].

Olivier le Daim lit un long mémoire et Louis XI écoute avec attention. Le roi s'écrie tout à coup : « Cinquante sols les robes de nos valets, et douze livres les manteaux des clercs de notre couronne! C'est cela! versez l'or à tonnes! Êtes-vous fou, Olivier? » P. Mathieu mentionne cette dépense, mais parce qu'il la trouve très modique (p. 493) : « On ne donnoit que cinquante sols pour les robbes de valets, et douze livres pour les manteaux des clercs, Notaires et Secretaires de la Maison et Couronne de France. » Louis XI arrache le cahier des mains d'Olivier, et continue lui-même la lecture en s'indignant des frais « d'une si prodigieuse maison ». La liste des serviteurs, avec l'indication des gages de chacun d'eux, est en entier empruntée à P. Mathieu [3].

« C'est comme cette requête en latin de la seigneurie de France, pour que nous ayons à rétablir ce qu'ils appellent les grandes charges de la couronne! Charges en effet! charges qui écrasent! Ah! messieurs! vous dites que nous ne sommes pas un roi, pour régner *dapifero nullo*, *buticulario nullo*! Nous vous le ferons voir, Pasque-Dieu! si nous ne sommes pas un roi! » On lit dans Sauval (II, 744) : « En un titre de l'an 1223, ès Antiquités de St Denys, *Dapifero nullo*, *Buticulario nullo*, *vacante Cancellaria*; c'étoient seulement des suspensions et treves, suivies, peu après, de continuation d'exercice. » Peut-être est-ce de là que provient la phrase de Louis XI.

La mauvaise humeur du roi se détend par une plaisanterie. Il

1. L'autre chapitre est intitulé *Abbas Beati Martini*. Louis XI, en sortant, dit à Claude Frollo : « Venez demain au palais des Tournelles, et demandez l'abbé de Saint-Martin de Tours. » — L'archidiacre rentra chez lui stupéfait, comprenant enfin quel personnage c'était que le compère Tourangeau, et se rappelant ce passage du cartulaire de Saint-Martin de Tours : *Abbas Beati Martini*, SCILICET REX FRANCIAE, *est canonicus de consuetudine et habet parvam praebendam quam habet sanctus Venantius et debet sedere in sede thesaurarii.* » (I, 269.) Sauval consacre un chapitre à la *Chappe de St Martin* (II, 732-734), et parle des honneurs spéciaux qui, en France, ont toujours été rendus à ce saint. « Pour ce même respect, nos Rois ont retenu le nom et titre d'Abbé et Chanoine de l'Abbayie de Saint-Martin de Tours. Il se voit des Patentes de Louis XI, en la qualité d'Abbé de Saint-Martin. Au livre des Statuts et Recueil de l'Eglise Saint-Martin de Tours, au chapitre *De potestate Abbatis, Regis Franciae*, il dit que l'Abbé de Saint-Martin, à savoir le Roi de France, est Chanoine de la dite Eglise, et a une petite Prebende, et doit seoir au siege du Tresorier : *Abbas Beati Martini....* » Le texte latin est, comme dans *Notre-Dame*, imprimé en italique, et *Rex Franciae* est en petites capitales.

2. II, 304. Nous étudierons plus loin la description de la chambre où se passe la plus grande partie de cette scène.

3. P. 492. Quelques lignes plus haut, P. Mathieu indique aussi les accroissements de la dépense, qui, jusqu'à 1480, n'avait pas dépassé trente-six mille livres. Victor Hugo a reproduit très exactement tous ces chiffres.

s'adresse aux Flamands : « Voyez-vous, compère Guillaume? le grand pannetier, le grand bouteiller, le grand chambellan, le grand sénéchal ne valent pas le moindre valet. — Retenez ceci, compère Coppenole; — ils ne servent à rien. A se tenir ainsi inutiles autour du roi, ils me font l'effet des quatre évangélistes qui environnent le cadran de la grande horloge du Palais, et que Philippe Brille vient de remettre à neuf. Ils sont dorés, mais ils ne marquent pas l'heure; et l'aiguille peut se passer d'eux. » Cette comparaison rappelle un fait exact. Les *Comptes de la Prévôté* (p. 407) nous apprennent même combien avait coûté cette réparation, qui datait de 1472. « A Philippe Brille, pour avoir peint et doré la table du caré du Cadran de l'Orloge du Palais avec les quatre Evangelistes qui sont autour du Cadran, et pour ce faire avoir quis et livré or, azur et autres étoffes qu'il y a convenu, dont il a eu par marché à lui fait la somme de douze livres écus d'or. »

Olivier reprend sa lecture. Presque tous les articles du mémoire correspondent à des dépenses réelles. La dépense faite pour les sceaux de la prévôté de Paris, la nourriture des colombes de l'hôtel des Tournelles, les quatre sols parisis donnés à un cordelier pour la confession d'un criminel, les cinquante-six cris faits à son de trompe par les carrefours de Paris, l'argent perdu à chercher « de la finance qu'on disait avoir été cachée », les panneaux de verre blanc, les écussons enchapessés de chapeaux de roses, l'étable pour les pourceaux noirs du roi, les cloisons, planches et trappes faites pour enfermer les lions d'emprès Saint-Paul, l'achat d'une grande épée de justice et la réparation de « la vieille épée qui s'était éclatée et ébréchée en faisant la justice de messire Louis de Luxembourg, » tout cela est mentionné dans les mêmes termes, à diverses dates, dans les *Comptes de la Prévôté*[1]. La seule différence, c'est qu'en général le chiffre de la dépense n'est pas indiqué.

Deux détails sont empruntés à P. Mathieu : « Pour deux manches neuves au vieil pourpoint du roi, vingt sols. — Pour une boîte de graisse à graisser les bottes du roi, quinze deniers. » P. Mathieu (p. 492) : « Bodin dit, que par mocquerie il portoit un chappeau gras et du plus meschant drap[2] : et mesme on trouve

1. Sceaux, 423; — Colombes, *id.*; — Cordelier, 362; — Cris, 423; — Finance cherchée, 364; — Panneaux de verre blanc, chapeaux de roses, 417; — Pourceaux noirs, *id.*; — Lions, 480; — Épée de justice, 429.

2. Victor Hugo a reproduit cette expression en décrivant le costume de Louis XI (p. 307).

en la Chambre des Comptes un article de sa despence portant vingt sols pour deux manches neufves à son viel pourpoint, et un autre article de quinze deniers pour une boite de graisse pour graisser ses bottes. »

Un seul article est de pure fantaisie. Aussi n'est-il mis là que pour amener un mot authentique de Louis XI. « Pour nourriture d'un maraud piéton enverrouillé depuis six mois dans la logette de l'écorcherie en attendant qu'on sache qu'en faire. Six livres quatre sols. — Qu'est cela? interrompit le roi. Nourrir ce qu'il faut pendre! Pasque-Dieu! je ne donnerai plus un sol pour cette nourriture. Olivier, entendez-vous de la chose avec monsieur d'Estouteville, et dès ce soir faites-moi le préparatif des noces du galant avec une potence. » Nous retrouverons ailleurs la logette de l'écorcherie. C'était, du moins en 1383, la prison dont se servaient le prévôt des marchands et les échevins. Mais la dernière phrase de Louis XI se trouve dans une lettre citée par Lenglet-Dufresnoy (II, 280-81). Le roi écrit à M. de Bressuire. « J'ay receu les Lettres que vous m'escrivez, qui font mention d'un nommé Huisson, que vous dites qui a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir euë de moy, et pour ce je veux sçavoir qui est ce Huisson, et les abus qu'il a fait touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces Lettres veuës vous me l'envoyiez si bien lié et garrotté et si seurement accompagné, qu'il ne s'échappe point, ensemble les informations, qui ont esté faites à l'encontre de luy, et qu'il n'y ait point de faute : et me faites soudain sçavoir de vos nouvelles, pour faire les préparatifs des nopces du galand avec une potence. »

A propos des lions d'emprès Saint-Paul, Louis XI fait cette réflexion : « Il faut que les princes aient de ces animaux mirifiques. A nous autres rois, nos chiens doivent être des lions, et nos chats des tigres. Le grand va aux couronnes. Du temps des païens de Jupiter, quand le peuple offrait aux églises cent bœufs et cent brebis, les empereurs donnaient cent lions et cent aigles. » Cette antithèse est de P. Mathieu (p. 494) : « Quand les peuples voüent des Hecatombes de cent bœufs et de cent brebis, les Empereurs offrent cent Aigles et cent Lyons. »

Quand Olivier, dans la lecture du mémoire, arrive à la cage de fer, Louis XI veut examiner le travail, et montrer la cage aux ambassadeurs flamands. On se rend donc dans la salle où elle se trouve. La description de la cage, l'indication des matériaux dont elle se compose, du travail exécuté pour la construction, le tout, avec la mention des prix, est emprunté textuellement aux *Comptes*

de 1476 [1]. Cette lecture est entrecoupée par les supplications du prisonnier, qui laissent le roi parfaitement insensible [2]. Louis XI fait même une observation qui montre son indifférence et son calme. « Olivier, dit le roi en hochant la tête, je remarque qu'on me compte le muid de plâtre à vingt sols, qui n'en vaut que douze. Vous referez ce mémoire. » Pour donner à cette phrase son tour archaïque, Victor Hugo a utilisé une phrase de Sauval, à la fin du mémoire relatif à la cage de fer. « Ainsi monte la dépense, tant de la chambre que de la Cage, à la somme de trois cens soixante-

1. P. 428. Dans la description de la cage de fer, il n'est pas question de maçonnerie, et Victor Hugo, quand il parle de maçonnerie, de fenêtres, de vitres, a peut-être, dans la rapidité de son travail, confondu certaines indications relatives à la salle avec celles qui concernent la cage. — De plus il emploie à contre-sens cette expression : les *fillettes du roi*, qui ne désignait nullement les cages de fer. Il a sans doute lu trop vite ce passage de P. Mathieu (497-498) : « Quand Commines eut voulu pourtraire un Prince cruel, il n'eut employé que les couleurs dont il faict les descriptions de ces rigoureuses prisons, ces cages de fer, et ses fillettes. Il dit *qu'elles estoient de bois couvertes de pattes de fer, qu'il avoit fait faire à des Allemans des fers tres-pesans et terribles pour mettre au pied, et y estoit un anneau pour mettre un pied, fort malaisé à ouvrir comme un carquant, la chaine grosse et pesante, et une grosse boulle de fer au bout, beaucoup plus pesante que n'estoit de raison, et les appeloit on les fillettes du Roy.* »

2. Le prisonnier dit : « Faites grâce, sire! n'est-ce donc pas assez qu'on ait donné tous mes biens à mes juges, ma vaisselle à monsieur de Torcy, ma librairie à maître Pierre Doriolle, ma tapisserie au gouverneur du Roussillon? » Victor Hugo a trouvé cette indication dans la *Chronique scandaleuse*, mais il s'agit de l'évêque d'Angers et non de celui de Verdun. Il y a d'ailleurs d'autres inexactitudes de moindre importance. « Et en apres le Roy donna et distribua des biens dudit Cardinal à son plaisir, c'est assavoir la vaisselle d'argent fut vendue et l'argent baillé au Tresorier des guerres, pour les affaires du Roy, la tapisserie fut baillée audit Gouverneur de *Roussillon*, et la Librairie audit maistre Pierre *Doriolle* ... » Lenglet-Dufresnoy, II, 81 (B. de Mandrot, I, 229).

Un peu plus loin : « Grâce, sire! Soyez miséricordieux. La clémence est une belle vertu royale qui rompt les courantes de la colère. Croit-elle, votre majesté, que ce soit à l'heure de la mort un grand contentement pour un roi de n'avoir laissé aucune offense impunie?... Et j'ai au pied une bien lourde chaîne, et une grosse boulle de fer au bout, beaucoup plus pesante qu'il n'est de raison. » Pierre Mathieu dit en parlant de la clémence (p. 497) : « Cette grande et royale vertu qui pardonne aux affligés, releve les abbatus, rompt les courantes de la colere, luy estoit incognuë. Jamais Prince ne trouva pourtant plus d'occasion de s'en faire honneur, mais ceste trompeuse maxime que la Justice du Prince peut tousjours et en tout cas esquiver, gauchir et coudre à la peau du renard celle de Lyon, remplit son regne de tragiques exemples de severité, et luy donna en mourant ce contentement de n'avoir laissé aucune offence impunie. » Quant à la boule de fer, nous venons de la voir mentionnée dans les mêmes termes par Commynes.

L'évêque s'aperçoit avec désespoir que le roi s'en va sans paraître l'avoir entendu. « La porte se referma. Il ne vit plus rien, et n'entendit plus que la voix rauque du guichetier, qui lui chantait aux oreilles la chanson :

Maître Jean Balue
A perdu la vue
De ses évêchés,
Monsieur de Verdun
N'en a plus pas un,
Tous sont dépêchés. »

Cette chanson est citée en note dans l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy (I, 132). Elle se trouve aussi dans l'ouvrage de Tristan L'Hermite de Soliers. (Lenglet-Dufresnoy, II, 231.)

sept livres huit sols trois deniers parisis, qui étoit une somme considerable alors, puisque le muid de plastre n'est compté qu'à vingt sols parisis, qui aujourd'hui vaut sept livres tournois. »

« Le roi remontait en silence à son retrait... Tout à coup sa majesté se tourna vers le gouverneur de la Bastille. — A propos, dit-elle, n'y avait-il pas quelqu'un dans cette cage? — Pardieu, sire, répondit le gouverneur, stupéfait de la question. — Et qui donc? — Monsieur l'évêque de Verdun.. — Ah! dit-il avec l'air naïf d'y songer pour la première fois, Guillaume de Harancourt [1], l'ami de monsieur le cardinal Balue : un bon diable d'évêque! » Cette expression familière, *un bon diable d'évêque!* Victor Hugo ne l'a pas forgée. Lenglet-Dufresnoy (II, 279) cite une lettre de Louis XI dans laquelle l'expression s'applique à l'évêque d'Evreux, qui était alors Balue. Le roi prie M. de Bressuire de prendre les intérêts de Balue relativement à l'abbaye de Bourgueil dont Balue vient d'être pourvu, mais dont il n'a pas encore la jouissance. « Je vous prie de tenir la main que le tout soit rendu, car il est bon diable d'Evesque pour à cette heure, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir. »

Louis XI prend connaissance des dépêches qu'on a apportées en son absence et dicte à Olivier le Daim les réponses. « Le roi parlait si bas, que les Flamands n'entendaient rien de sa dictée, si ce n'est çà et là quelques lambeaux isolés et peu intelligibles, comme : — ... Maintenir les lieux fertiles par le commerce, et les stériles par les manufactures... — Faire voir aux seigneurs anglais nos quatre bombardes, la Londres, la Brabant, la Bourg-en-Bresse, la Saint-Omer... — L'artillerie est cause que la guerre se fait maintenant plus judicieusement... — A M. de Bressuire, notre ami... — Les armées ne s'entretiennent sans les tributs... — etc. » Tous ces lambeaux de phrases se trouvent dans les textes auxquels Victor Hugo a l'habitude de faire des emprunts. Le premier, maxime chez lui bien connue, se trouve chez P. Mathieu, dans l'éloge qu'il fait de l'œuvre de Henri IV et de Sully [2]. Les quatre bombardes dont parle Louis XI sont mentionnées dans la *Chronique scandaleuse* [3]. La phrase sur l'artillerie est une remarque que P. Mathieu met en

1. Le nom est *Haraucourt*. Mais dans la description de la cage de fer (*Comptes de la Prévôté*), le nom du prisonnier est écrit *Harancourt*.

2. P. 497. « ... il a mis sa practique le premier en ceste grande maxime de la science politique, *Maintenir les lieux fertiles par le commerce, les steriles par les manufactures.* »

3. L'auteur dit qu'en 1475 on conduisit à Pont-Sainte-Maxence une grande quantité d'artillerie... « entre lesquelles y avoit cinq bombardes, dont les quatre avoient nom : c'est assavoir l'une *Londres*, l'autre *Brabant*, la tierce *Bourg en Bresse*. et la quarte *sainct Omer*. » Lenglet-Dufresnoy, II, 115. (B. de Mandrot, I, 329.)

marge de son texte [1]. En tête de la lettre que je viens de citer se trouvent ces mots : A M. de Bressuire, mon ami. Enfin cette phrase : Les armées ne s'entretiennent sans les tributs, est encore une note marginale de P. Mathieu, destinée, cette fois, à résumer un développement [2].

« Une fois il haussa la voix. « Pasque Dieu! monsieur le roi de Sicile scelle ses lettres sur cire jaune, comme un roi de France. Nous avons peut-être tort de le lui permettre. Mon beau cousin de Bourgogne ne donnait pas d'armoiries à champ de gueules. » C'est Pierre Mathieu qui fournit à Victor Hugo ces deux détails. P. 486 : « L'un des preceptes de la Majesté porte que les marques de souveraineté ne soient communiquées. Il permit toutesfois au Prince d'Orange de se dire *Prince par la grace de Dieu*, et au Roy René de Sicile de seeller en cire jaulne l'an 1469 [3], ce qui n'appartient qu'aux Roys de France, les autres princes de la Chrestienté seellent en cire de diverses couleurs... » Deux pages plus loin, P. Mathieu expose en quoi consiste le rôle des rois d'armes : « Ils tenoient registres des devises et couleurs des maisons souveraines, comme du blanc pour *France*, du noir pour *Angleterre*, du rouge pour *Bourgogne*, du bleu pour *Savoye*, du jaulne pour *Lorraine*, du vert pour *Anjou*. Le Roy d'armes en la maison des Ducs de Bourgogne prenoit garde qu'aux anoblissements on ne donna le rouge pour le champ des armoiries, parce que c'estoit la couleur reservée pour le Prince. »

« Une autre fois : Oh! oh! dit-il, le gros message! Que nous réclame notre frère l'empereur? — Et parcourant des yeux la missive en coupant sa lecture d'interjections : — Certes! les Allemagnes sont si grandes et puissantes qu'il est à peine croyable. » P. Mathieu (p. 588) cite cette phrase de Commynes : « Les Allemagnes sont si grandes et puissantes qu'il est presque incroyable. »

« Une dernière dépêche fit froncer le sourcil à Louis XI. — Qu'est cela? s'écria-t-il. Des plaintes et quérimonies contre nos garnisons de Picardie! Olivier, écrivez en diligence à M. le maréchal de Rouault. — Que les disciplines se relâchent. — Que les gendarmes des ordonnances, les nobles de ban, les francs archers, les suisses, font des maux infinis aux manants. — Que l'homme de guerre, ne se contentant pas des biens qu'il trouve en la maison des laboureurs, les contraint à grands coups de bâton ou

1. P. 361. P. Mathieu expose dans ce passage combien l'usage du canon a changé les conditions de la guerre.

2. P. 360. P. Mathieu parle de la façon dont Louis XI a organisé les armées et des lourds impôts qu'il a établis pour subvenir à ces dépenses.

3. Le roi René de Sicile mourut en 1480.

de voulge à aller quérir du vin à la ville, du poisson, des épiceries et autres choses excessives. — Que monsieur le roi sait cela. — Que nous entendons garder notre peuple des inconvénients, larcins et pilleries. — Que c'est notre volonté, par Notre-Dame. — Qu'en outre il ne nous agrée pas qu'aucun ménétrier, barbier ou valet de guerre, soit vêtu comme prince, de velours, de drap de soie, et d'anneaux d'or. — Que ces vanités sont haineuses à Dieu. — Que nous nous contentons, nous qui sommes gentilhomme, d'un pourpoint de drap à seize sols l'aune de Paris. — Que messieurs les goujats peuvent bien se rabaisser jusque-là eux aussi. » La plupart des éléments de cette lettre peuvent être facilement retrouvés en divers endroits. P. Mathieu (547-548) dit que Louis XI eut de plus puissantes armées qu'aucun de ses prédécesseurs, mais que les gens de guerre étaient fort mal disciplinés. « Ceux de son temps vivoient fort licencieusement. Les plaintes que l'on fit incontinent apres sa mort aux Estats de Blois furent fort vehementes et affectionnées sur ce subjet, et fut dit particulierement que *les gensdarmes des ordonnances, les nobles de ban, les francs Archers, les Suisses avoient faict des maux infinis au peuple, que l'homme de guerre ne se contentant des biens qu'il trouvoit en la maison des laboureurs, les contraignoit à grands coups de baston ou de voulge à aller querir du vin à la ville, du poisson, espiceries et autres choses excessives*[1]. » Quelques lignes plus loin P. Mathieu parle de la somptuosité excessive des costumes et des inconvénients qui en résultaient. Il cite les plaintes des États de France à Tours, dans lesquelles « fut dit que chacun *estoit vestu de veloux et de drap de soye, et n'y avoit menestrier, valet de chambre, barbier ny gens de guerre qui ne s'en parast, n'eut collier ou anneau d'or aux doigts comme les Princes, et n'y avoit trahison ne mal qu'ils ne fissent pour continuer cette desreglee somptuosité d'habits.* » Dans une *Chronique* reproduite au second volume de Lenglet-Dufresnoy se trouve cette phrase (p. 189) : « Les valets mesmement, à l'imitation des maîtres, et les petites gens indifferemment portoient des pourpoints de soye ou de velours, choses trop vaines et sans doute haineuses à Dieu. » Peut-être est-ce de là que Victor Hugo a tiré ce mot : *Toutes ces vanités sont haineuses à Dieu.* Quant au pourpoint de drap à seize sols l'aune de Paris, ce

1. L'irritation de Louis XI n'est pas non plus une invention de Victor Hugo. P. Mathieu (p. 548) parle des efforts inutiles du roi pour mettre fin à ce désordre. Il parle de l'édit de Creil, qui, en 1474, tendit à discipliner les gens d'armes. Louis XI voulait réprimer en particulier la dépense faite pour les vêtements et défendait de vendre aux gens de guerre « aucun drap de laine plus de trente-deux sols parisis l'aune ».

détail est probablement suggéré par une note marginale de P. Mathieu, note qui commente le passage relatif au désordre des draps de soie[1].

Au moment où Louis XI termine la dictée de cette lettre, Coictier lui annonce qu'une émotion de populaire vient de se déclarer dans Paris, et menace le bailli du Palais[2]. Louis XI est heureux de tout ce qui peut nuire à une autorité autre que la sienne. Aussi, malgré sa dissimulation habituelle, laisse-t-il apercevoir sa satisfaction. Mais la prudence reprend bien vite le dessus. « Ici il s'interrompit brusquement, se mordit la lèvre comme pour rattraper sa pensée à demi échappée, appuya tour-à-tour son œil perçant sur chacun des cinq personnages qui l'entouraient, et tout à coup, saisissant son chapeau à deux mains et le regardant en face, il lui dit : — Oh! je te brûlerais si tu savais ce qu'il y a dans ma tête! » C'était d'après P. Mathieu (p. 550-551) un des mots habituels de Louis XI : « Et considerant que le secret estoit l'ame et l'esprit de toutes sortes de desseins, il disoit quelquefois : *Je bruslerois mon chapeau s'il sçavoit ce qui est en ma teste.* »

Quand le roi, jugeant Gringoire inoffensif, se décide à lui rendre la liberté, Tristan l'Hermite, mécontent, voudrait au moins qu'on le retînt quelque temps en cage. « Compère, repartit Louis XI, crois-tu que ce soit pour de pareils oiseaux que nous faisons faire des cages de trois cent soixante-sept livres huit sous trois deniers? Lâchez-moi incontinent le paillard (Louis XI affectionnait ce mot, qui faisait avec *Pasque Dieu* le fond de sa jovialité), et mettez le hors avec une bourrade! » L'affection de Louis XI pour le mot *paillard* nous est attestée au tome II de Lenglet-Dufresnoy (p. 276). Nous y voyons comment Louis XI, charmé de la réponse spirituelle d'un jeune scribe, le prit aussitôt à son service. « Viens çà, dit le roy, tu es un gentil paillard (il usoit souvent de ce mot), tu es à moy, et le prit à son service. Car le bon prince aimoit fort les bons mots et les esprits subtils. »

Laissons de côté, pour le moment, les sollicitations qu'adressent au roi, avec un inégal succès, Coictier et Olivier le Daim. La réponse de Louis XI à son barbier se termine par ces mots : « L'orgueil vous perdra, mon compère. L'orgueil est toujours talonné de la ruine et de la honte. » D'après P. Mathieu (p. 550), le mot de Louis XI était un peu différent. « Quand orgueil che-

1. « Philippe le Bel fit une ordonnance pour le reglement des habits selon la condition et difference des personnes. » Cette ordonnance « deffend aux gens de robbe longue et clercs qui ne sont pas en dignité de faire robbes pour leur corps de drap de plus de seize sols l'aune de Paris ».

2. Le bailli du Palais n'était autre que Coictier. Victor Hugo l'a oublié.

vauche devant, honte et dommage le suivent de bien pres. » P. Mathieu ajoute en marge cette note, que Victor Hugo préfère au texte : « L'orgueil est tousjours talonné de la ruine et de la honte. »

Louis XI console « avec une bonhomie singulière » Olivier le Daim, jaloux de Coictier. « Va, mon pauvre barbier, cela se retrouvera. Que dirais-tu donc et que deviendrait ta charge, si j'étais un roi comme le roi Chilpéric, qui avait pour geste de tenir sa barbe dans sa main? » C'est du Breul qui, dans la description de Saint-Germain-des-Prés, parle du geste habituel de Chilpéric (p. 225). « En la mesme Eglise du costé de septentrion, on voit une autre tombe de pierre, sur laquelle une statue de roy est couchée avec ces mots gravez à l'entour en lettres anciennes. *Rex Chilpericus hoc tegitur lapide*. Belleforest, tome I, des *Annales*, livre I, chap. 23, suivant l'erreur de Nicolas Gilles, escrit qu'en memoire du forfait il tient la main en sa gorge, comme signifiant qu'il mourut de mort violente. Mais il s'abuse. C'estoit son geste ordinaire de tenir sa barbe d'une main : Et l'ay veu ainsi insculpé en son grand seel, que me monstra (il y a près de soixante ans) Philippe de Lantier, general des monnoyes et grand Antiquaire. »

Louis XI, décidément de bonne humeur, plaisante avec Coppenole, dont Rym trouve la franchise un peu audacieuse. « Laissez-le dire, monsieur Rym mon ami, dit le roi. J'aime ce franc-parler. Mon père Charles septième disait que la vérité était malade. Je croyais, moi, qu'elle était morte et qu'elle n'avait point trouvé de confesseur. Maître Coppenole me détrompe. » Cette plaisanterie de Charles VII et de Louis XI est rapportée par P. Mathieu (p. 551). « Il se souvenoit d'avoir ouy dire au Roy Charles VII, son pere, que la verité estoit malade, et adjoustoit, je croy que depuis elle est morte et qu'elle n'a point trouvé de confesseur [1]. »

Il s'en faut de beaucoup que Victor Hugo ait dessiné avec autant de soin la physionomie des personnages qui entourent Louis XI. Chez Coictier et Olivier le Daim, ce qu'il a voulu indiquer surtout, c'est l'avidité insatiable, accompagnée chez le médecin d'une habileté rusée qui arrive toujours à son but, chez le barbier d'une vanité qui parfois dépasse la mesure. Mais si Victor Hugo montre cette avidité à l'œuvre, il montre surtout les résultats qu'elle a obtenus. On sait comment il s'y prend pour

1. Le roi, un peu plus loin, jure par la croix de Saint-Lô, et Victor Hugo dit : « Le serment était formidable. Louis XI n'avait juré que deux fois dans sa vie sur la croix de Saint-Lô. » Commynes (IV, vi) parle du respect particulier de Louis XI pour ce serment.

Coictier. Claude Frollo, avec une ironie que son interlocuteur ne comprend pas, félicite le médecin des « nombreux avantages temporels » qu'il a su « extraire, dans le cours de sa carrière si enviée de chaque maladie du roi » (I, 257). La charge de vice-président en la chambre des comptes, les revenus de la geôle et du bailliage du Palais, avec la rente de toutes les maisons, étaux, loges, échoppes de la clôture, le revenu de la châtellenie de Poissy, Triel, Saint-James et Saint-Germain-en-Laye, tout cela est mentionné dans les *Comptes de la Prévôté* [1]. Quant au reste, l'évêché de Pierre Versé, la seigneurie de Poligny, peut-être Victor Hugo en aurait-il pris tout simplement l'idée dans la *Biographie Michaud*, où il est question aussi du jeu de mots : *à l'abricotier* [2].

Dans la conversation qui s'est engagée entre Claude Frollo, Coictier et le compère Tourangeau, l'archidiacre montre un grand mépris pour la médecine et l'astrologie (I, 263) : « C'est mener grand train Epidaurus et la Chaldée, répliqua le médecin en ricanant. — Ecoutez, messire Jacques. Ceci est dit de bonne foi. Je ne suis pas médecin du roi, et sa majesté ne m'a pas donné le jardin Dédalus pour y observer les constellations [3]... » C'était seulement à titre viager que Coictier avait reçu ce don. Sauval dit dans la description de l'Hôtel des Tournelles (II, 186) : « En 1467, Louis XI donna à Jaques Coictier, son Conseiller, Medecin, et Astrologue, tous les jardins plantés derriere cet Hotel, avec la tour de Dedalus, qui en faisoit partie, pour en jouir son vivant. »

Pour Olivier le Daim, c'est Louis XI lui-même qui se charge d'énumérer les bienfaits dont il a comblé le barbier (II, 338). Nous trouvons presque tous les détails de cette liste dans les *Comptes de la Prévôté*, où sont mentionnés même les prédécesseurs d'Olivier dans ses différentes charges [4]. Le don de la capitainerie de Loches et du gouvernement de Saint-Quentin est

1. Voir p. 445, 451, 649.

2. Il est possible que V. Hugo ait très souvent consulté la *Biographie Michaud*. On y trouve certaines particularités qui figurent dans *Notre-Dame*, comme les balustrades d'argent vouées à saint Martin de Tours (II, 335).

3. Victor Hugo avait déjà parlé du jardin Dedalus, I, 196 : « ... on reconnaissait à son labyrinthe d'arbres et d'allées le fameux jardin Dédalus que Louis XI avait donné à Coictier. L'observatoire du docteur s'élevait au-dessus du dédale comme une grosse colonne isolée ayant une maisonnette pour chapiteau. Il s'est fait dans cette officine de terribles astrologies. Là est aujourd'hui la place Royale. » Cette indication se trouve aussi dans Sauval (II, 186).

4. Varlet de chambre du roi, p. 401 ; — Garde du châtel du pont de Saint-Cloud, p. 418 ; — Concierge du bois de Vincennes, p. 417 ; — Gruyer de la forêt de Rouvray, p. 416 ; — Rente de dix livres parisis, p. 401 ; — Gruyer de la forêt de Senart, p. 439. Victor Hugo emploie cette expression : lettres patentes scellées sur *double queue de cire verte*. Ce terme de chancellerie se trouve dans Sauval.

indiqué dans l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy[1]. Une note de cette édition (I, 301) nous apprend aussi qu'Olivier le Daim, capitaine du pont de Meulan, se faisait appeler comte de Meulan, et nous donne la description de ses armoiries, que Victor Hugo a reproduite au commencement du chapitre. « Ses armes se voient encore maintenant audit Fort de Meulant sur la porte du Corps de Garde, et sur deux petites pièces de Campagne (ou de Batterie); elles sont d'un Chevron accompagné en pointe d'un Dain passant, l'Ecusson au côté droit et d'un Rameau d'Olive, et au gauche une Corne de Daim; l'Ecusson couronné d'une Couronne Comtale. » Tous les historiens ont parlé de l'ambassade d'Olivier le Daim. Enfin, si le barbier du roi recevait la plus grande partie des amendes auxquelles on condamnait les barbiers qui travaillaient les jours de fêtes, ce n'est pas pour lui qu'avait été institué cet usage. Il existait déjà au moins en 1445[2].

Victor Hugo s'est plu à faire revivre un personnage beaucoup moins connu aujourd'hui que Coictier et Olivier le Daim : le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville. Il nous le présente d'une façon volontairement emphatique (I, 295). « C'était un fort heureux personnage, en l'an de grâce 1482, que noble homme Robert d'Estouteville, chevalier, sieur de Beyne, baron d'Yvri et Saint-Andry en la Marche, conseiller et chambellan du roi, et garde de la prévôté de Paris. » Cette énumération des titres de Robert d'Estouteville se trouve plusieurs fois, à peu près dans les mêmes termes, dans les *Comptes de la Prévôté*. Mais on la trouve, absolument identique, dans l'édition de Commynes de Lenglet-Dufresnoy en tête du contrat de mariage entre dame Jeanne, fille naturelle du roi Louis XI, et Louis, bâtard de Bourbon, le 7 novembre 1465. Quelques lignes plus bas, justement, Victor Hugo parle du mariage de la fille naturelle de Louis XI. Il est donc permis de penser à ce document[3].

Victor Hugo a fait un anachronisme en mettant en scène

1. III, 343. « ... Louys onziesme du nom... luy avoit donné la Capitainerie du Chasteau de Loches, qui estoit, et est encore à present, un bel estat, et le Gouvernement de Saint-Quentin en Picardie... » Deux pages avant, se trouve un document intitulé : *Lettres Patentes, par lesquelles le Roy Loys XI annoblit Olivier le Dain, et luy change le nom qu'il portoit de Mauvais, en luy baillant celuy de Dain, et luy donne des Armoiries* (1474).

2. Sauval, III, 344. « Il étoit pareillement deffendu aux Barbiers de travailler les jours de Fêtes, et y en a un condamné en l'amende de cinq sols parisis envers le Roi et le Maistre Barbier du Roi ou son Lieutenant, pour avoir fait la barbe le jour de l'Annonciation de Notre-Dame en mars 1445... desquels cinq sols parisis il y a trois sols pour le Maistre Barbier, et deux sols pour le Roi. »

3. Il est vrai que le même rapprochement existe dans la *Chronique scandaleuse*. Lenglet-Dufresnoy, II, 51. (B. de Mandrot, I, 138.)

Robert d'Estouteville à cette date, car il était mort depuis plus de trois ans [1]. Il avait eu pour successeur son fils, Jacques d'Estouteville, que Victor Hugo nomme un peu plus loin. « Il y a plus, le brave chevalier avait obtenu pour son fils la survivance de sa charge, et il y avait déjà deux ans que le nom de noble homme Jacques d'Estouteville, écuyer, figurait à côté du sien en tête du registre de l'ordinaire de la prévôté de Paris. » Ce qui a pu tromper Victor Hugo, c'est qu'on lit dans les *Comptes de la Prévôté*, sous ce titre, *Gages d'officiers*, en 1479 : « Mre Robert d'Estouteville, Chevalier et Jaques d'Estouteville son fils, Garde de la Prevosté de Paris. » Cette mention signifie sans doute que, dans le cours de l'année, Robert d'Estouteville a été remplacé par son fils.

Robert d'Estouteville nous est représenté comme solidement attaché à sa charge, dont les avantages de tout ordre lui sont chers, et qu'il a d'ailleurs méritée en servant vaillamment le roi. « Elle lui avait été baillée en garde, disaient les lettres patentes, et certes, il la gardait bien. » Sauval, dans les *Preuves* réunies dans son troisième volume, cite divers historiens dont le témoignage nous montre l'exactitude de cette expression, *bailler en garde* [2]. Victor Hugo énumère ceux qui, institués en même temps que Robert d'Estouteville, furent moins stables que lui dans leurs fonctions. Tous ses renseignements lui viennent de la *Chronique scandaleuse*, dont il a reproduit même en partie les expressions [3].

C'est en effet une charge très désirable que celle de prévôt de Paris, pour les prérogatives qu'elle confère, le haut rang qu'elle donne dans l'État, et aussi les profits dont elle est accompagnée. Et Victor Hugo énumère tout cela pour montrer que réellement Robert d'Estouteville était un fort heureux personnage. Il met en lumière l'importance de « cette belle charge de prévôt de Paris, qui était réputée plutôt seigneurie qu'office, *dignitas*, dit Johannes Lemnœus, *quae cum non exigua potestate politiam concernente, atque praerogativis multis et juribus conjuncta est.* » Un texte cité

1. *Chronique scandaleuse*, Lenglet-Dufresnoy, II, 156. « Au mois de juin ensuivant (1479) messire Robert *d'Estouteville*, Chevalier Seigneur de *Beine*, qui avoit esté Prevost de Paris par l'espace de 43 ans, ala de vie à trespas audit lieu de *Paris*. Et en son lieu le Roy donna ledit office de Prevost de Paris à Jacques *d'Estouteville*, fils dudit deffunct Prevost, en faveur de ce qu'il disoit que ledit deffunct l'avoit bien et loyaulment servy à la rencontre de Montlehery et autres divers lieux. » (B. de Mandrot, II, 87.)

2. P. 244. « *Successores Ludovici sancti* baillerent tantôt cette dignité Prévôtale de Paris aussi bien que celles des autres Villes à ferme à certains tems au plus offrant et dernier encherisseur; tantôt en garde, selon l'opinion de ceux qui gouvernoient leurs affaires. » Voir aussi la citation suivante. — Cf. p. 230 : « ... commissa in custodiam, *baillée en garde...* »

3. Edition Lenglet-Dufresnoy, II, 51-52. (B. de Mandrot, I, 138-140.)

par Sauval nous montre qu'en effet les prévôtés étaient bien réputées plutôt seigneuries qu'offices [1]. Quant à la citation latine, elle est exacte; seulement, dans l'original, elle s'applique non pas au prévôt de Paris, mais au prévôt des marchands [2].

Les *Comptes de la Prévôté* nous attestent que Robert d'Estouteville avait bien, comme le dit Victor Hugo, la jouissance des revenus civils et criminels de la prévôté, ainsi que des revenus des auditoires d'Embas du Châtelet [3]. Mais le plaisir d'exercer une si haute autorité semble égaler celui de percevoir de larges profits. « N'était-ce rien que d'avoir toute suprématie sur les sergents de la douzaine, le concierge et guette du Châtelet, les deux auditeurs du Châtelet, *auditores Castelleti*, les seize commissaires des seize quartiers, le geôlier du Châtelet, les quatre sergents fieffés, les cent vingt sergents à cheval, les cent vingt sergents à verge, le chevalier du guet avec son sous-guet, son contre-guet et son arrière-guet? N'était-ce rien que d'exercer haute et basse justice, droit de tourner, de pendre et de traîner, sans compter la menue juridiction en premier ressort (*in prima instantia*, comme disent les chartes) [4], sur cette vicomté de Paris, si glorieusement apanagée de sept nobles bailliages? » Dans les *Preuves* de Sauval nous trouvons énumérés (p. 244) tous les magistrats et officiers de la prévôté de Paris et du Châtelet, et parmi eux tous ceux que cite Victor Hugo, à l'exception des auditeurs. Mais à la même page un autre texte définit les attributions judiciaires du prévôt de Paris et des auditeurs du Châtelet [5]. Les expressions

1. Sauval, III, 244-245 : « Ce que nous disons maintenant conferer par commission, les anciennes Ordonnances l'appellent donner en garde, n'appellant jamais les Prevôtés Offices, parce que c'étoient plutot Seigneuries qu'Offices, attendu qu'elles avoient le domaine et les émolumens de la Justice annexés ainsi que les Seigneuries, mais pourtant n'étoient-elles non plus appellées Seigneuries, pource qu'elles n'étoient pas données en fief ni en proprieté, ainsi en garde ou depôt revocable seulement. »

2. Sauval, III, 230. « Est praeterea Civium Magistratus cui nomen datum Praepositi Mercatorum, *Prevôt des Marchands*, quo distinguitur à Praeposito Justitiae... adjunctique Assessores quatuor Scabini Civitatis; utrique cum aliquando potestate sua abuterentur, populusque rebellioni studeret, à Carolo VI anno 1387 aboliti. Quinto tamen anno post iterum restituti fuerunt ad hanc dignitatem, quae cum non exigua potestate politiam concernente atque praerogativis multis et juribus conjuncta est. »

3. Sauval, III, 383. « Copie des Lettres Patentes par lesquelles le Roi donne à Mre Robert d'Estouteville, Chevalier, Prevost de Paris, le revenu des Greffes et des Auditoires d'Embas du Chastelet de Paris, pour en jouir sa vie durant, dattées de Paris le penultiesme Octobre 1465. » Nous voyons aussi dans les *Comptes* postérieurs à la mort de Louis XI (p. 451) que Jacques d'Estouteville avait succédé à son père dans la jouissance de ces revenus, ainsi que dans celle des revenus des greffes civils et criminels de la prévôté de Paris.

4. *Preuves*, 230 : « Praepositus hujus caput est *le Prévôt*, qui jus dicit populo in Castelleto magno, *au grand Chastelet* in prima instantia. »

5. *Preuves*, 244. « Praepositus Parisiensium cognoscit de causis quidem civilibus

pompeuses qui terminent la phrase sont empruntées aussi aux *Preuves* de Sauval [1].

Robert d'Estouteville trouve donc dans ses fonctions une grande félicité, que complète le bonheur domestique. « Peut-on rien imaginer de plus suave que de rendre arrêts et jugements, comme faisait quotidiennement messire Robert d'Estouteville dans le Grand-Châtelet, sous les ogives larges et écrasées de Philippe-Auguste, et d'aller, comme il avait coutume chaque soir, en cette charmante maison sise rue Galilée, dans le pourpris du palais royal, qu'il tenait du chef de sa femme, madame Ambroise de Loré, se reposer de la fatigue d'avoir envoyé quelque pauvre diable passer la nuit de son côté dans « cette petite logette de la rue de l'Escorcherie, en laquelle les prévôts et échevins de Paris soulaient faire leur prison; contenant icelle onze pieds de long, sept pieds et quatre pouces de lez et onze pieds de haut. » Les *Comptes de la Prévôté*, en 1476, mentionnent la maison de la rue Galilée et citent les noms de Robert d'Estouteville et d'Ambroise de Loré [2]. Cette dernière était morte en 1468, à ce que nous apprend l'auteur de la *Chronique scandaleuse* [3]. Quant à la logette de la rue de l'Escorcherie, le prévôt qui y « soulait faire sa prison » était le prévôt des marchands et non le prévôt de Paris, comme l'indiquent les *Comptes de la Prévôté*, auxquels renvoie une note de Victor Hugo (p. 261).

M. d'Estouteville a des plaisirs encore plus vifs. « Il n'y avait pas de tête un peu haute qui ne lui eût passé par les mains avant d'échoir au bourreau. C'était lui qui avait été quérir à la Bastille Saint-Antoine, pour le mener aux Halles, M. de Nemours; pour le mener en Grève, M. de Saint-Pol, lequel rechignait et se récriait, à la grande joie de M. le prévôt, qui n'aimait pas M. le connétable. » La *Chronique scandaleuse* dit en effet qu'en apprenant que

et criminalibus; unde et duo Vicarii sunt civilium et criminalium notionum, habetque delegatos quos vocant Auditores Castelleti, *Auditeurs du Chastelet*, qui de minutis et levioribus causis judicant... »

1. *Preuves*, 244. « Le Prevôt de Paris est le chef de la Justice et Police de cette grande Ville en premier ressort, et de toute la Prevôté et Vicomté d'icelle Ville, autant et plus remplie de peuple que la plus belle et plus grande Province du Royaume; Vicomté glorieusement apanagée de sept nobles Bailliages, sans le nombre infini des Bourgs et Villages qu'elle regit. »

2. P. 425 : « Mre Robert d'Estouteville, Chevalier, Prevost de Paris, et Dame Ambroise de Loré sa femme, pour une maison scise dans le pourpris du Palais-Royal à Paris, en la rue appellée Gallilée, qu'ils tiennent à leurs vies. »

3. « Après ces choses le lundy 5. May 1468. Dame Ambroise de Loré, en son vivant femme de Messire Robert *Destouteville*, Chevalier Prevost de *Paris*, ala de vie à trespas ce jour environ une heure après minuict, laquelle fut fort plainte, pource qu'elle estoit noble Dame, bonne et honneste, et en l'hostel de laquelle toutes nobles et honnestes personnes estoient honorablement receuës. » Lenglet-Dufresnoy, II, 72. (B. de Mandrot, I, 201.)

le prévôt de Paris l'accompagnerait au Parlement pour la lecture de sa sentence, le connétable « fut un peu espouvanté, pour deux choses que lors il declara. La premiere, pource qu'il cuidoit que on le voulsit mettre hors de la possession dudit Philippe *l'Huillier*, Capitaine d'icelle Bastille, avec lequel il s'estoit bien trouvé, et l'avoit fort agreable, pour le mettre ès mains dudit *d'Estouteville*, qu'il reputoit estre son ennemy, et que s'il y estoit doutoit qu'il luy fist desplaisir, et aussi qu'il craignoit le populaire de Paris, et de passer parmy eux [1]. » — Lenglet-Dufresnoy, II, 124. (B. de Mandrot, I, 356.)

Cependant Robert d'Estouteville s'est éveillé « fort bourru et de massacrante humeur ». Victor Hugo se demande d'où peut venir cette humeur. « Était-ce qu'il avait vu passer dans la rue sous sa fenêtre des ribauds lui faisant nargue, allant quatre de bande, pourpoint sans chemise, chapeau sans fond, bissac et bouteille au côté? » La vue d'une pareille bande pouvait bien nuire à la bonne humeur d'un prévôt de Paris. Les vauriens auxquels s'applique ce signalement étaient ceux qu'à la Cour des Miracles on appelait les *polissons* [2]. « Était-ce pressentiment vague des trois cent soixante-dix livres seize sols huit deniers que le futur roi Charles VIII devait, l'année suivante [3], retrancher des revenus de la prévôté? » Nous voyons en effet dans les *Comptes* qu'en 1483 cette somme, déduite des revenus des greffes civil et criminel de la prévôté de Paris, fut donnée « au procureur des doyen et chapitre de l'Eglise St Jehan de Montils lès Tours », au détriment de Jacques d'Estouteville. Ces deux traits contribuent donc assez heureusement à former la physionomie que Victor Hugo a voulu donner au prévôt de Paris, ce vieux soldat peu patient et très intéressé, qui ne permet pas qu'on « nargue la prévôté » et qui ne tient pas moins aux profits matériels de sa charge qu'aux pouvoirs qu'elle lui confère.

1. Un autre plaisir de M. d'Estouteville, c'est la perspective de figurer dans « cette intéressante histoire des prévôts de Paris, où l'on apprend que Oudard de Villeneuve avait une maison rue des Boucheries.... » Ce détail et les autres que cite Victor Hugo se trouvent dans Sauval, qui parle des maisons de divers prévôts de Paris (II, 154).

2. Sauval, I, 515. « Les Polissons alloient quatre de bande, avec un pourpoint sans chemise, un chapeau sans fond, le bissac et la bouteille sur le côté. »

3. En réalité, c'est la même année. Les événements que Victor Hugo raconte sont de 1483. Il a pu voir que les ambassadeurs flamands étaient venus à Paris en janvier 1482, mais c'est que l'année commençait alors à Pâques.

V

Ce qu'on admire le plus dans *Notre-Dame*, ce sont les descriptions. M. Maigron cite, pour l'éclat des couleurs et la profusion des détails, la description de la grande salle du Palais [1]. L'exemple est très bien choisi. Il n'en est pas dans tout le roman un plus caractéristique. Mais cette description si détaillée est aussi très documentée. A l'appui de chaque phrase on peut citer un texte. Cette description est en même temps une histoire du Palais de Justice, et tous les détails historiques, comme la plupart des détails descriptifs, sont empruntés à Sauval. Quelques-uns se trouvent dans Du Breul.

« Au-dessus de nos têtes une double voûte en ogive, lambrissée en sculptures de bois, peinte d'azur, fleurdelysée en or; sous nos pieds, un pavé alternatif de marbre blanc et noir. » — Sauval, II, 3 : « Le dessous de la grande salle est bâti avec beaucoup de solidité, et portoit une salle qui passoit pour l'une des plus grandes et des plus superbes du monde [2]; elle étoit pavée de marbre blanc et noir, lambrissée et voûtée de bois, accompagnée dans le milieu de piliers de même tous rehaussés d'or et d'azur... »

« A quelques pas de nous, un énorme pilier, puis un autre, puis un autre; en tout sept piliers dans la longueur de la salle, soutenant au milieu de sa largeur les retombées de la double voûte. Autour des quatre premiers piliers des boutiques de marchands, tout étincelantes de verre et de clinquants, autour des trois derniers, des bancs de bois de chêne, usés et polis par le haut-de-chausses des plaideurs et la robe des procureurs. » Du Breul, 170-171 : « Il y a particulierement une salle en ce Palais, fort admirable pour sa hauteur, longueur et largeur dans œuvre, autour des quatre premiers pilliers de laquelle y a des boutiques de marchands... et autour des trois autres, et de toute ladite salle, des bancs que les Procureurs de la Cour acheptent ou loüent du Baillif du Palais, pour y assigner lieu à leurs parties. »

« A l'entour de la salle, le long de la haute muraille, entre les portes, entre les croisées, entre les piliers, l'interminable rangée

1. *Le Roman historique*, p. 346.

2. V. Hugo disait deux pages plus haut : « Ce n'était pas chose aisée de pénétrer ce jour-là dans cette grande salle, réputée cependant alors la plus grande enceinte couverte qui fût au monde. (Il est vrai que Sauval n'avait pas encore mesuré la grande salle du château de Montargis.) » Sauval compare en effet les deux salles : II, 307 : « La salle (du château de Montargis) m'a surpris tant elle est spacieuse; je l'ai trouvée plus longue que la grande salle du Palais de Paris, et même elle m'a semblé plus large que n'est l'une de ses deux allées. »

des statues de tous les rois de France depuis Pharamond; les rois fainéants, les bras pendants et les yeux baissés ; les rois vaillants et bataillards, la tête et les mains hardiment levées au ciel. » — Du Breul, 171 : « On voit autour de ceste salle les statuës de tous nos anciens Roys depuis Pharamond jusques à Charles 9. Desquelles les unes sont representées ayans les mains hautes, et les autres comme les ayans basses ou pendantes : pour diversifier et faire cognoistre (selon plusieurs) celles qui effigient les infortunez et fayneants, d'avec les autres valeureux et vertueux qui ont eu tousjours les mains et ames tenduës au Ciel [1]. »

«... le tout, voûtes, piliers, murailles, chambranles, lambris, portes, statues, recouvert du haut en bas d'une splendide enluminure bleu et or, qui déjà un peu ternie à l'époque où nous la voyons, avait presque entièrement disparu sous la poussière et les toiles d'araignée en l'an de grâce 1549, où Du Breul l'admirait encore par tradition. » — Du Breul, 171 : « Ces statuës et tout le lambris de ladite salle, ont esté peincts d'or et d'azur : mais la poussière a tellement mangé et la peinture et l'or ensemble, qu'à peine on peut recognoistre quelques remarques. »

« Il est certain que si Ravaillac n'avait point assassiné Henri IV, il n'y aurait point eu de pièces du procès de Ravaillac déposées au greffe du Palais de Justice; point de complices intéressés à faire disparaître lesdites pièces : partant point d'incendiaires obligés, faute de meilleur moyen, à brûler le greffe pour brûler les pièces et à brûler le Palais de Justice pour brûler le greffe; par conséquent, enfin, point d'incendie de 1618... Il en existe deux autres explications très plausibles. Premièrement la grande étoile enflammée, large d'un pied, haute d'une coudée, qui tomba, comme chacun sait, du ciel sur le Palais, le 7 mars après minuit. Deuxièmement le quatrain de Théophile :

Certes ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'épice,
Se mit tout le palais en feu. »

— Sauval, II, 3 : « Tout cela fut consumé en 1618. les uns disent que le septième mars après minuit, une étoile enflammée, large d'un pied et haute d'une coudée, descendit du ciel, qui y mit le feu; d'autres en accusent les complices de la mort d'Henri IV. qui prétendoient par ce moyen brûler le Greffe, et le procès de Ravaillac

1. Le même détail se trouve dans Sauval, mais le texte de Victor Hugo ressemble plutôt à celui de Du Breul.

qui les chargeoit; chacun en jugea à sa fantaisie. Un bon compagnon [1] qui n'étoit pas si grand politique et qui songeoit plus à faire rire, et à rire lui-même qu'à toute autre chose, fit les vers suivants :

Certes ce fut un triste jeu.... », etc.

«... il reste bien peu de chose de cette première demeure des rois de France, de ce palais aîné du Louvre, déjà si vieux du temps de Philippe le Bel qu'on y cherchait les traces de ces magnifiques bâtiments élevés par le roi Robert et décrits par Helgaldus. Presque tout a disparu. Qu'est devenue la chambre de la chancellerie où saint Louis *consomma son mariage?* » — Sauval, 3 : « Pour ce qui est du Palais où se tient le Parlement, je ne pense pas non plus qu'il y soit rien demeuré des bâtimens que fit faire le Roi Robert avec cette magnificence que rapporte Helgaldus : si ce n'est peut-être la Chambre de la Chancellerie, où l'on tient par tradition que St Louis consomma son mariage... »

« ... le jardin où il rendait la justice, *vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, et d'un manteau par dessus de sandal noir, couché sur des tapis avec Joinville?* » Victor Hugo met entre guillemets tout ce qui est ici en italique. C'est en effet, à peu près textuellement, une citation de Sauval (p. 5).

« Où est la chambre de l'empereur Sigismond? » — Sauval, 5 : « En 1415. non seulement l'Empereur Sigismond logea au Palais; mais de plus alla dans la Grand'Chambre y tenir l'audiance. »

« ... celle de Charles IV? » — Sauval, 5 : « En 1378. Charles IV. Empereur logea au Palais. »

« ... celle de Jean-sans-Terre? » — Sauval, 5 : « Jean-sans-Terre, Henri II. et Henri III. Rois d'Angleterre, y logerent. »

« Où est l'escalier d'où Charles VI promulgua son édit de grâce? » — Sauval, 5 : « En 1383. Charles VI. victorieux des Flamans, fit élever un haut dais sur le perron du grand escalier. Là tout le Peuple lui vint crier misericorde, les hommes têtes nues et les femmes échevelées. Et enfin après une longue harangue que leur fit le Chancelier d'Orgemont, le Roi à la priere de ses oncles, changea la peine criminelle à laquelle étoient condamnés les Parisiens, à une pecuniaire, et qui fut exigée de ceux qui pendant son voyage avoient excité des seditions. »

« ... la dalle où Marcel égorgea, en présence du dauphin, Robert de Clermont et le maréchal de Champagne? » — Sauval, 5 : « En

1. Sauval met en note : Theophile.

1357. Marcel, Prevôt des Marchands, y assassina en presence du Dauphin, Robert de Clermont, Maréchal de France, et Jean de Conflans, Maréchal de Champagne. »

« ... le guichet où furent lacérées les bulles de l'antipape Bénédict, et d'où repartirent ceux qui les avaient apportées, chapés et mitrés en dérision, et faisant amende honorable par tout Paris? » — Sauval, 5 : « On déchira au Palais en 1401. les Bulles de l'Antipape Benedict : et ceux qui les avoient apportées y firent amende honorable, mitrés et vêtus d'une tunique de toile, où ces Bulles et les armes de Benedict étoient peintes, renversées; et de là furent traînez dans un tombereau par les rues et les carrefours de Paris. »

« ... et la chambre dorée? et le lion de pierre qui se tenoit à la porte, à genoux, la tête baissée, la queue entre les jambes, comme les lions du trône de Salomon, dans l'attitude humiliée qui convient à la force devant la justice? » — Sauval, 4 : « Le lion de pierre dorée, qu'on voit au-dessus de la porte, à genoux, la tête baissée, la queue entre les jambes, n'est là qu'afin de faire entendre que tout ce qu'il y a de grand doit s'humilier en entrant : aussi tient-on que les lions du Trône de Salomon signifioient la même chose. »

« ... et les délicates menuiseries de Du Hancy? » — Sauval, 4 : « Du Hancy, celebre menuisier sous Louis XII. apporta d'Italie cette maniere de placage que les gens du métier appellent moderne, pour la distinguer de la gothique. »

« Que nous a-t-on donné pour tout cela, pour toute cette histoire gauloise, pour tout cet art gothique? les lourds cintres surbaissés de M. de Brosse, ce gauche architecte du portail Saint-Gervais, voilà pour l'art... » — Sauval, 3-4 : « Depuis, cette salle a été rebâtie sous la conduite de Brosse, l'Architecte du portail St Gervais et du Palais d'Orleans. »

«... et quant à l'histoire, nous avons les souvenirs bavards du gros pilier, encore tout retentissant des commérages des Patrus. » — Sauval, 4 : « Touchant les piliers qui soutiennent la voûte, il y en a un qu'on appelle le gros pilier, non pas pour être plus gros que les autres, mais à cause que depuis une longue suite d'années, et même avant l'embrasement, il servoit de rendés-vous à un petit nombre choisi de personnes celebres : et de fait presentement on y trouve d'ordinaire encore les Patrus, et autres de grand merite que leurs ouvrages ont mis en reputation. »

« Les deux extrémités de ce gigantesque parallélogramme étaient occupées l'une par la fameuse table de marbre, si longue,

si large et si épaisse que jamais on ne vit, disent les vieux papiers terriers dans un style qui eût donné appétit à Gargantua, *pareille tranche de marbre au monde...* ». — Sauval, 3 : « A l'autre bout de la salle étoit dressée une table, qui en occupoit presque toute la largeur, et qui de plus portoit tant de longueur, de largeur, et d'épaisseur, qu'on tient que jamais il n'y a eu de tranches de marbre plus épaisses, plus larges, ni plus longues. »

« ... l'autre par la chapelle où Louis XI s'était fait sculpter à genoux devant la Vierge, et où il avait fait transporter, sans se soucier de laisser deux niches vides dans la file des statues royales, les statues de Charlemagne et de saint Louis, deux saints qu'il supposait fort en crédit au ciel comme rois de France. » — Du Breul, 171 : « En l'an 1477. le Roy Louis unziesme ayant une devotion particuliere aux saincts Charlemagne et Louys jadis Roys de France, voulut que les statuës ou images, qui estoient eslevees en ladite grand salle selon leur ordre, et les temps de leurs regnes, fussent transportees et eslevees sur deux colonnes aux deux costez de la chapelle dudit Palais. laquelle (selon Corrozet) il avoit fait faire. Et voulut aussi que sa statuë le representast à genoux devant l'image de la Vierge Marie, ainsi comme on la voit encore. »

Pour faire cette description à demi historique du Palais de Justice, Victor Hugo n'a eu qu'à prendre dans un seul chapitre de Sauval, à une seule page de Du Breul, les détails qui lui convenaient. Ce qu'il a su faire de ces matériaux est assurément merveilleux. Mais son procédé n'est pas toujours aussi simple. Il lui arrive de rapprocher des détails qui n'étaient pas destinés à se réunir. Il le faut bien quand il veut décrire ce qui n'a jamais existé, comme « le Retrait où dit ses heures Monsieur Louis de France ». (II, 304.)

C'est probablement dans Sauval que Victor Hugo a trouvé le nom même de cette chambre. Mais ce n'est pas à propos de Louis XI que Sauval cite l'expression. Il s'agit de Louis, duc d'Orléans, second fils de Charles V, qui, avec d'autres princes de la famille royale, habita l'hôtel Saint-Maur (II, 276). Sauval parle de la grandeur des appartements qui leur étaient attribués. « Ces appartements étoient proportionnés chacun à la dignité et au rang des personnes. Et afin de faire voir qu'ils contenoient même des lieux superflus, le Duc d'Orleans avoit pres de sa chambre jusqu'à des bains et des étuves, et de plus un cabinet qui lui servoit simplement à dire ses heures, qu'on appelloit le retrait où dit ses heures Monsieur Louis de France. »

Avant de décrire ce *retrait*, Victor Hugo dit un mot de la

chambre que Louis XI avait au Louvre, et dont la somptuosité effrayait ce roi bon bourgeois. « La grande chambre de cinq toises carrées qu'il avait au Louvre, avec sa grande cheminée chargée de douze grosses bêtes et de treize grands prophètes, et son grand lit de onze pieds sur douze, lui agréaient peu. Il se perdait dans toutes ces grandeurs. Ce roi bon bourgeois aimait mieux la Bastille avec une chambrette et une couchette. » Sauval indique les dimensions de la chambre du roi au Louvre (II, 275) : « Sa chambre avoit cinq toises et demie de longueur sur cinq de largeur. » Plus loin (279), décrivant « les dedans des maisons royales », il dit : « La cheminée de sa chambre (du roi) à l'Hôtel St Pol, avoit pour ornement de grands chevaux de Pierre; celle de sa chambre au Louvre, en 1365, étoit chargée de douze grosses bêtes et des treize grands Prophetes, qui tenoient chacun un rouleau. » A la page suivante, il parle des lits : « Les lits que l'on nommoit couches et couchettes, étoient extraordinairement grands : quand ils ne portoient que six pieds de long sur autant de large, on leur donnoit tout simplement le nom de couchettes; mais lorsqu'ils étoient de huit pieds et demi sur sept et demi, ou bien de onze sur dix, ou de onze sur douze, en ce cas là on les appelloit des couches. »

Alors vient la description de la *chambrette* de la Bastille : « C'était un réduit de forme ronde, tapissé de nattes en paille luisante, plafonné à poutres rehaussées de fleurs de lys d'étain doré avec les entrevoues de couleur, lambrissé à riches boiseries semées de rosettes d'étain blanc et peintes de beau vert-gai, fait d'orpin et de florée fine. » Sauval (II, 279) nous apprend qu'en effet les chambres des maisons royales étaient nattées et richement lambrissées. « Les chambres, les salles, les galleries, et même les chapelles, étoient nattées, lambrissées de bois le plus rare qu'on pouvoit trouver... » Les fleurs de lys d'étain doré se voyaient dans les chambres du roi et de la reine (II, 279) : « Les poutres et les solives des chambres du Roi et de la Reine étoient rehaussées de Fleurs-de-lis d'étain doré, et les entrevoues de couleur en détrempe. » Pour les rosettes d'étain blanc nous trouvons une indication plus précise. « En 1365, le lambris de la chambre de parade du Roi, au Louvre, où il tenoit ses requêtes, étoit peint de rouge, et de rosettes d'étain blanc. » C'est à l'hôtel Saint-Pol qu'on voyait le beau vert-gai fait d'orpin et de florée fine (II, 281). Sauval décrit une galerie que fit achever Charles V dans l'appartement de la reine. « Depuis le lambris jusques dans la voute, étoit représenté sur un fond vert, et dessus une longue terrasse

qui regnoit tout au tour, une grande forêt, pleine d'arbres, et d'arbrisseaux... le tout étoit de beau vert-gai fait d'orpin et de florée fine. »

« Il n'y avait qu'une fenêtre, une longue ogive treillissée de fil d'archal et de barreaux de fer, d'ailleurs obscurcie de belles vitres coloriées aux armes du roi et de la reine, dont le panneau revenait à vingt-deux sols. » C'est par de semblables croisées qu'étaient éclairées, d'après Sauval, les chambres du roi et de la reine (II, 279) : « ... les croisées treillissées de fil d'archal, et de barreaux de fer; d'ailleurs obscurcies de vitres pleines d'images de Saints et de Saintes, ou bien des devises du Roi et de la Reine, dont le panneau revenoit à vingt-deux sols ».

« Il n'y avait qu'une entrée, une porte moderne à cintre surbaissé, garnie d'une tapisserie en dedans, et, au dehors, d'un de ces porches de bois d'Irlande, frêles édifices de menuiserie curieusement ouvrée, qu'on voyait encore en quantité de vieux logis il y a cent cinquante ans. Quoiqu'ils défigurent et embarrassent les lieux, dit Sauval avec désespoir, nos vieillards pourtant ne s'en veulent point défaire et les conservent en dépit d'un chacun. » Sauval décrit en effet ces porches de bois d'Irlande, et sa description se termine par la phrase que cite Victor Hugo (II, 278) :

« On ne trouvait dans cette chambre rien de ce qui meublait les appartements ordinaires, ni bancs, ni tréteaux, ni formes, ni escabelles communes en forme de caisse, ni belles escabelles, soutenues de piliers et de contre-piliers à quatre sols la pièce. » Tous ces détails sont dans Sauval (II, 279). « Les sieges ordinaires des chambres, et même de la chambre du Roi, aussi bien que de celle de la Reine, depuis St Louis jusqu'à François I, étoient des escabelles, des bancs, des formes, des tréteaux; et il n'y avoit que la Reine qui eut des chaises de bois pliantes. On usoit alors de deux sortes d'escabelles : les communes étoient pleines, garnies de panneaux de bois des quatre côtés, comme un coffre ou une caisse, et coutoient trois sols la piece; les belles étoient soutenues sur des piliers et contre-piliers, celles-ci valoient quatre sols. »

« On n'y voyait qu'une chaise pliante à bras fort magnifique; le bois en était peint de roses sur fond rouge, le siège de cordouan vermeil, garni de longues franges de soie et piqué de mille clous d'or. » C'est exactement ainsi que Sauval décrit les chaises pliantes dont il a parlé un peu plus haut (II, 279) : « Les chaises pliantes étoient à bras, le bois peint de roses rehaussées d'or sur un fond rouge, le siege de cordouen vermeil, c'est-à-dire de cuir

de Cordoue rouge et toutes garnies de longues franges de soie, attachées avec des cloux dorés. »

« Enfin au fond un simple lit de damas jaune et incarnat, sans clinquant ni passement; les franges sans façon. C'est ce lit, fameux pour avoir porté le sommeil ou l'insomnie de Louis XI, qu'on pouvait encore contempler, il y a deux cents ans, chez un conseiller d'État, où il a été vu par la vieille madame Pilou, célèbre dans le *Cyrus* sous le nom d'*Arricidie* et de la *Morale vivante.* » C'est dans Pierre Mathieu (p. 492) que Victor Hugo a trouvé la description du lit de Louis XI. « On void aujourd'huy à Paris en la maison d'un Conseiller d'Estat le lict où il couchoit, et on ne le peut voir sans s'estonner du luxe de ce siecle et de la simplicité de celuy-là. Il est de damas jaulne et incarnat sans clinquant ni passement, les franges sans façon. » Quant à la vieille madame Pilou, elle est nommée plus d'une fois par Sauval, et même, dans un passage, avec les détails qu'ajoute Victor Hugo, mais il ne s'agit pas du tout du lit de Louis XI. Sauval (I, 189) dit combien était générale autrefois l'habitude d'aller à cheval dans Paris. « La vieille madame Pilou, celebre dans le Cirus, sous le nom d'Arricidie, et de la Morale vivante, m'a dit qu'en sa jeunesse les Grands de France... alloient ainsi par la Ville [1]. »

Les adaptations sont très fréquentes dans *Notre-Dame de Paris.* Gringoire, passionné pour l'architecture, veut faire admirer à Claude Frollo la chapelle du logis qu'on appelle le For-l'Évêque (II, 245-46). « Est-ce que vous ne trouvez pas, par exemple, cette métamorphose de basse-taille exécutée avec beaucoup d'adresse, de mignardise et de patience? » Cette phrase de Gringoire paraît bien avoir été empruntée à Sauval. Elle s'applique, chez lui, à un édifice qui n'existait pas encore au temps de Gringoire, le château de Madrid, construit au bois de Boulogne par François Ier et Henri II. (II, 308.) « Le plus grand des escaliers y est admiré à cause de son noyau creux, et que son rampant est enrichi de metamorphoses de basses-tailles executees avec beaucoup d'adresse, de tendresse [2] et de patience. » Puis Gringoire fait entrer l'archidiacre sous la tourelle de l'escalier du For-l'Évêque. « Voilà un escalier! chaque fois que je le vois, je suis heureux. C'est le degré de la manière la plus simple et la plus rare de

1. Victor Hugo place dans le retrait de Louis XI un chauffe-doux. Nous lisons dans Sauval (II, 279) : « Jusques dans les galleries et les chapelles il y avoit des cheminées et des poëlles, qu'ils appelloient chauffe-doux. »

2. Victor Hugo a remplacé *tendresse* par *mignardise.* Sauval (II, 172) parle du balcon du Palais-Cardinal « ciselé avec plus de tendresse, de mignardise et de patience que ne pourroit estre l'argent... »

Paris. Toutes les marches sont par dessous délardées. Sa beauté et sa simplicité consistent dans les girons de l'une et de l'autre, portant un pied ou environ, qui sont entrelacés, enclavés, emboîtés, enchaînés, enchâssés, entretaillés l'un dans l'autre, et s'entremordent d'une façon vraiment ferme et gentille. » Cette description est prise mot pour mot dans Sauval[1] (I, 436). Mais dans Sauval, elle s'applique à un escalier du couvent des Bernardins[2].

Quand Gringoire traverse la Seine avec l'archidiacre et la Esmeralda, il leur décrit le logis Barbeau qu'on aperçoit près de la rive (II, 366) : « C'est un beau logis. Il y a une chapelle couronnée d'une petite voûte pleine d'enrichissements bien coupés. Au-dessus vous pouvez voir le clocher très délicatement percé. Il y a aussi un jardin plaisant qui consiste en un étang, une volière, un écho, un mail, un labyrinthe, une maison pour les bêtes farouches, et quantité d'allées touffues fort agréables à Vénus. Il y a encore un coquin d'arbre qu'on appelle *le luxurieux*, pour avoir servi aux plaisirs d'une princesse fameuse et d'un connétable de France galant et bel esprit. » La petite voûte pleine d'enrichissements bien coupés, nous la retrouvons dans Sauval, mais au lieu d'être une voûte de chapelle c'est une voûte d'alcôve. Il s'agit encore du château de Madrid (II, 308) : « On y voit des alcoves couronnées d'une petite voute pleine d'enrichissemens bien coupés. » Le jardin plaisant, avec l'étang, la volière, etc., est aussi, dans Sauval, un jardin qui n'existait pas au xve siècle. C'est tout simplement le jardin des Tuileries (II, 286) : « Derriere le Louvre est le Jardin des Tuilleries, long de trois cens toises ou environ, et fait par Catherine de Medicis pour accompagner son Palais. Il consiste en un étang, une volliere, un bois, une orangerie, un écho, un labyrinthe, un mail, une maison pour les bêtes farouches, et quantité d'allées couvertes d'arbres touffus que la fraicheur de l'ombre rend tout à fait delicieuses. » Enfin le « coquin d'arbre » se trouvait dans le jardin de l'hôtel de Guise. Il en est question à la même page de Sauval. « Le Jardin de l'Hotel de Guise, Fêtes et Dimanches, regorge de petit peuple l'après-dîné; pour les autres jours, il ne s'y trouve que d'honnêtes gens le soir. On y a fait voir un arbre qu'on appelle le luxurieux, pour avoir servi aux plaisirs d'un Maréchal de France, galant et bel esprit, et d'une Princesse autant fameuse par sa beauté que par ses amours. »

1. La seule différence c'est que Sauval dit : *d'une façon aussi ferme que gentille.*
2 C'est sans doute parce que Victor Hugo a dans l'esprit le nom de ce couvent que l'archidiacre entraîne Gringoire dans la rue des Bernardins.

Une autre adaptation assez curieuse, c'est la description des peintures qui ornent la maison de Coictier, rue Saint-André-des-Arcs[1]. Coictier les décrit à Louis XI en lui demandant de l'aider un peu en la bâtisse de sa maison. « Je suis au bout de ma finance, poursuivit le docteur, et il serait vraiment dommage que la maison n'eût pas de toit. Non pour la maison, qui est simple et toute bourgeoise, mais pour les peintures de Jehan Fourbault[1], qui en égayent le lambris. Il y a une Diane en l'air qui vole, mais si excellente, si tendre, si délicate, d'une action si ingénue, la tête si bien coiffée et couronnée d'un croissant, la chair si blanche qu'elle donne de la tentation à ceux qui la regardent trop curieusement. Il y a aussi une Cérès. C'est encore une très belle divinité. Elle est assise sur des gerbes de blé et coiffée d'une guirlande galante d'épis entrelacés de salsifis et autres fleurs. Il ne se peut rien voir de plus amoureux que ses yeux, de plus rond que ses jambes, de plus noble que son air, de mieux drapé que sa jupe. C'est une des beautés les plus innocentes et les plus parfaites qu'ait produites le pinceau. » Cette Diane et cette Cérès ne sont pas des figures imaginaires. Mais c'est seulement sous Louis XIII qu'elles furent peintes. C'est à cette époque que Jacques Blanchard orna la galerie basse de l'hôtel de Bullion de peintures allégoriques représentant les douze mois. Sauval les décrit longuement, et s'arrête surtout aux deux mois dans lesquels sont représentées Diane et Cérès (II, 194). « Mais surtout je ne saurois me taire d'une Diane sur une nue qu'on voit dans son mois de Novembre... ses yeux gracieux et bien fendus, ses joues fraîches et vermeilles, ses bras ronds, sa gorge blanche, son air noble, sa tête bien coéffée et couronnée d'un Croissant, donnent de

1. Cette maison ne fut construite qu'après la mort de Louis XI.

2. Victor Hugo parle ailleurs de Jehan Fourbault (I, 87). « On avait attaché aux maisons de la tête du pont (au Change) trois drapels représentant le roi, le dauphin et Marguerite de Flandre, et six petits drapelets où étaient *pourtraicts* le duc d'Autriche, le cardinal de Bourbon, et M. de Beaujeu, et madame Jeanne de France, et M. le bâtard de Bourbon, et je ne sais qui encore; le tout éclairé de torches. La cohue admirait. — Heureux peintre Jehan Fourbault! dit Gringoire avec un gros soupir. » Telle paraît avoir été en effet la spécialité de Jehan Fourbault, qui est mentionné dans les *Comptes de la Prévôté*. P. 442 (1481) : « A Jehan Fourbault peintre demeurant à Paris, la somme de six livres parisis, qui due lui étoit pour avoir besogné de son mestier, à avoir pourtrait en six petits Drapelets le Prince d'Orange, seigneur d'Argueul et le sieur de Fiennes, contenant huit Drappels environ trois pieds en quarré, qui mis et attachés ont été par l'Ordonnance dudit Seigneur, tant à l'Hostel de la Ville, le Palais et Chastelet, dont les deux furent dessirés au prix de vingt sols parisis chacun Drapelet, par marché fait, etc. » — P. 475 (1485) : « A Jehan Fourbault peintre, demeurant à Paris, la somme de quatorze livres quatre sols parisis, pour ses peines et salaires d'avoir fait plusieurs ouvrages de son métier ou ministere qui a été fait devant le Chastelet à la premiere entrée du Roi notredit Seigneur en cette ville de Paris. »

la tentation à ceux qui la regardent trop curieusement. » Sauval admire en particulier le mois d'août, où Flore et Cérès assistent au défi de Pan et d'Apollon. « A la vérité Flore est une très belle Déesse, la beauté de Cerès neanmoins est toute autre. Cette Divinité est assise sur des gerbes de bled, et coéffée d'une guirlande d'épics, entrelassée de salsifies, et de ces autres fleurettes, dont les bleds d'ordinaire sont entremelés; qu'une coéffure si simple est galante, et qu'elle accompagne bien son beau visage! Il ne se peut rien voir de plus gracieux que sa tête, de plus amoureux que ses yeux, de plus doux, ni de plus noble que son air, rien enfin de plus rond que son sein, ses bras, ses mains et ses jambes : sa juppe est si bien drappée; en un mot c'est une des beautés les plus innocentes et les plus parfaites qu'ait produit le pinceau. »

Si nous revenons à des descriptions plus réelles, nous n'en trouverons pas dont les détails coïncident aussi exactement avec un texte que ceux de la description de la Grand'Salle, même quand Victor Hugo décrit l'Hôtel de Ville, Notre-Dame, l'hôtel Saint-Pol ou Montfaucon. Cependant beaucoup de traits encore nous permettent de voir combien il a suivi de près les textes qu'il a consultés. Les trois noms de l'Hôtel de Ville, la maison au Dauphin, la Marchandise, la maison aux Piliers, *domus ad piloria*, ses trois parties essentielles, la chapelle, le plaidoyer, l'arsenal, les fleurs de lis de Mathieu Biterne, le nouveau bâtiment construit d'après les plans et sous la direction de Dominique Bocador, tout cela se trouve dans Sauval comme dans Victor Hugo[1]. Pour Notre-Dame, c'est sans doute à Du Breul qu'il doit la citation latine résumant l'aspect imposant de la cathédrale, *quae mole sua terrorem incutit spectantibus*[2]. C'est d'après Du Breul aussi qu'il parle des portes de l'édifice[3], des statues de rois ornant le premier étage de la façade[4], des innombrables statues qui peuplaient autrefois les entrecolonnements de la nef et du chœur[5], du pavé

1. *Notre-Dame*, I, 91-92, 100; Sauval, II, 325, 480-83. — Victor Hugo parle de la *fièvre de Saint-Vallier*. Il en est question dans Sauval, II, 591.

2. *Notre-Dame*, I, 165; Du Breul, 5.

3. *Notre-Dame*, II, 40. « ... les portes de l'église, lesquelles étaient alors d'énormes panneaux de fort bois couverts de cuir, bordés de clous de fer doré, et encadrés de sculptures *fort artificiellement élabourées*. » Du Breul, 8-9 : « La closture d'icelles (portes) est de fort bois couvert de cuir. Au-dessus duquel y a une infinité de belles figures, et des clous de fer doré qui joignent le cuir au-dessus du bois. » Un peu plus loin Du Breul parle des « arcades, canaux et tuiaux en forme de plusieurs animaux fort artificiellement elabourez pour couler l'eau. »

4. *Notre-Dame*, I, 165. Du Breul, 8. C'est d'après Du Breul que Victor Hugo dit que ces rois, qu'on n'avait pas encore remplacés, étaient les rois de France. Pour Du Breul les vingt-huit statues représentaient les rois depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste « tenant la pomme Impériale à la main ».

5. *Notre-Dame*, I, 166; Du Breul, p. 10 et suivantes.

carlovingien de Hercandus[1]. C'est peut-être dans Sauval qu'il a trouvé le nom de Biscornette[2]. Ailleurs (I, 213) il montre « ce *grand image* de saint Christophe, que la figure sculptée en pierre de messire Antoine des Essarts, chevalier, regardait à genoux depuis 1413 lorsqu'on s'est avisé de jeter bas et le saint et le fidèle. » C'est Du Breul qui l'a renseigné (p. 10). Du Breul indique le nombre de cloches que contiennent respectivement les deux tours et le petit clocher. Il donne les noms des huit grosses cloches et mentionne même la cloche de bois « laquelle on ne sonne que depuis l'apres dinee du Jeudy absolut jusques au matin de la vigile de Pasques » (p. 9). Dans un autre passage (p. 952), racontant la vie et la mort de Jean de Montagu, fondateur de l'abbaye de Marcoussis, il nous apprend que le dit seigneur « donna à l'Eglise nostre Dame de Paris l'une des plus grosses cloches nommée Jacqueline, comme avoit nom la femme dudit de Montagu. » Victor Hugo a tiré parti de tout cela dans les chapitres où il montre la passion de Quasimodo pour ses cloches[3]. Dans la description de l'hôtel Saint-Pol, plusieurs détails pourraient être reconnus dans Sauval à propos de plusieurs palais différents, l'hôtel Saint-Maur, l'hôtel Saint-Pol, le Louvre, le Palais[4]. La description de Montfaucon est faite d'après Sauval, que Victor Hugo d'ailleurs cite dès les premières lignes et dont plusieurs fois dans ce passage il reproduit exactement le texte[5].

Dans le vieux Paris que Victor Hugo nous montre du haut des tours de Notre-Dame, dans lequel il nous promène à la suite de ses personnages, et aussi dans les détails cités pour une raison quelconque, on reconnaît toujours son extrême souci de l'exactitude. Il nous montre l'excellent pavé de Philippe-Auguste, « magnifique dallage rayé pour les pieds des chevaux au milieu de la voie

1. *Notre-Dame*, I, 166; Du Breul, p. 7; voir aussi Sauval, I, 372.
2. *Notre-Dame*, I, 166; Sauval, I, 371.
3. *Notre-Dame*, I, 233-234; II, 41. — Du Breul énumère encore divers dons faits par Jean de Montagu à l'abbaye des Célestins de Marcoussis (p. 954) : « Entre lesquels estoient deux images, l'une de sainct Jean-Baptiste, l'autre de sainct Antoine, toutes d'or, pesants ensemble dix sept marcs d'or et quinze estellins, et les sous pieds d'argent doré dix-sept marcs cinq onces. » Victor Hugo a transporté ces deux images à Notre-Dame. Il en est question à la cour des Miracles, au moment où les truands vont commencer leur expédition (II, 270) : « Eh bien! camarades, s'écriait le marcandier, à Notre-Dame! D'autant mieux qu'il y a à la chapelle des saints Feréol et Ferrution deux statues, l'une de saint Jean-Baptiste, l'autre de saint Antoine, toutes d'or, pesant ensemble sept marcs d'or et quinze estellins, et les sous pieds d'argent doré dix-sept marcs cinq onces. » Du Breul, p. 23, mentionne l'autel des saints Fereol et Ferrution.
4. *Notre-Dame*, I, 193-95. Voir Sauval, II, 276 et 278.
5. *Notre-Dame*, II, 421; Sauval, II, 585, 612, 349. Les autres *lieux patibulaires* de Paris, dont parle Victor Hugo, sont aussi indiqués dans Sauval.

et si mal remplacé au seizième siècle par le misérable cailloutage dit *pavé de la Ligue* » (I, 186). Sauval (I, 21, 185) parle des pavés carrés de Philippe-Auguste et des cailloux longs et pointus de la Ligue. La maison de la Tour-Roland, que nous apercevons à un coin de rue sur la place de Grève, a bien réellement existé sur cet emplacement, d'après les *Comptes de la Prévôté*[1]. En montrant le clocher de Saint-Jacques-la-Boucherie (I, 197), Victor Hugo fait remarquer qu'il n'était pas terminé au xve siècle. « Il lui manquait en particulier ces quatre monstres qui, aujourd'hui encore, perchés aux encoignures de son toit, ont l'air de quatre sphinx qui donnent à deviner au nouveau Paris l'énigme de l'ancien; Rault, le sculpteur, ne les posa qu'en 1526, et il eut vingt francs pour sa peine. » Sauval (III, 56) nous donne le même renseignement. La rôtisserie de la rue de la Huchette qui arrachait au cordelier Calatagirone une exclamation si admirative[2], la statue de Perinet Le Clerc, toujours insultée par les Parisiens[3], la statue du cardinal Pierre Bertrand à droite du portail du collège d'Autun[4], et bien d'autres détails qui viennent s'encadrer dans le récit, contribuent à dessiner le plus exactement possible, et toujours d'après un document, la physionomie du vieux Paris.

VI

Les costumes ne sont pas moins authentiques. Il serait sans doute excessif de dire que Victor Hugo a pour règle constante de

1. *Notre-Dame*, I, 91. *Comptes de la Prévôté*, 398. « Maison de la Tour-Rolland, contenant trois corps de maisons... scise en la place de Grève, faisant le coin de la riviere de Seine par devers la rue de la Tennerie. »

2. *Notre-Dame*, II, 44. Sauval, I, 142 : « A l'égard de la rotisserie qui y est (dans la rue de la Huchette), dont les broches tournent presque incessamment depuis une longue suite d'années, il ne faut pas oublier, ni l'étonnement qu'elle causa au Patriarche F. Bonaventure Calatagironne, General des Cordeliers et Negotiateur de la paix de Vervins, dont il n'étoit pas encore revenu lorsqu'il fut de retour en Italie ne parlant d'autre beauté de Paris que de la rotisserie de la rue de la Huchette, et de celle de la rue aux Ouës. *Veramente*, disoit-il, *queste Rotisserie sono cosa stupenda.* »

3. *Notre-Dame*, II, 44. Sauval, II, 348 : « On prétend que les Bourguignons, après avoir emporté Paris d'emblée en 1418, par le moyen de Perinet le Clerc, fils du Quartenier de la Cité, lui erigerent une Statue devant le Pont Saint Michel, au coin de la rue Saint André et celle de la Bouclerie; mais que depuis ayant été chassés, les Parisiens la mutilerent en plusieurs endroits, et l'auroient cassée s'ils eussent pu en approcher. »

4. *Notre-Dame*, II, 84. Du Breul, 525. — Phœbus de Châteaupers, prenant Claude Frollo pour un voleur, lui dit : « Adressez-vous à côté. Il y a dans la chapelle de ce collège du bois de la vraie croix, qui est dans de l'argenterie. » Ce détail est aussi dans Du Breul, 522-23 : « En ce College il y a une belle Chapelle dediee en l'honneur de la Vierge Marie : en laquelle ledit fondateur mit du bois de la vraye Croix, avec plusieurs autres reliques, et argenteries, comme Croix, Calices, ancensier, livres et paremens d'autel. »

se conformer à un texte, mais c'est au moins une habitude. Je ne parle pas des noms généraux, surcot, hoqueton, cotte-hardie, manche mahoitre, bicoquet, que Victor Hugo trouvait à chaque instant dans ses lectures. Certains détails sont plus précis et nous permettent de remonter à peu près sûrement à une source.

Dès le commencement du premier chapitre (p. 12) nous savons que les réjouissances du 6 janvier ont été annoncées « à son de trompe dans les carrefours par les gens de M. le prévôt, en beaux hoquetons de camelot violet, avec de grandes croix blanches sur la poitrine [1] ». Nous voyons dans la *Chronique scandaleuse*, en 1465, des hoquetons semblables portés par vingt hommes d'armes de la compagnie de Jean de Salazac : « Tous lesquels vingt hommes d'armes estoient vestus et habillez de hocquetons de camelot violet à grans crois blanches, et avoient belles chesnes d'or autour du col, et en leurs testes cramignolles de veloux noir à grosses houppes de fil d'or de chippre dessus... [2] » Je cite la phrase presque entière parce que nous y trouvons du même coup la coiffure des ambassadeurs flamands que nous voyons entrer dans la salle « encapuchonnés de cramignoles de velours noir à grosses houppes de fil d'or de Chypre [3] ».

Les écoliers, qui, des fenêtres de la grand'salle, voient défiler le cortège universitaire, nous renseignent sur quelques costumes (p. 27). « Et les chapelains de la Sainte-Chapelle, avec leurs aumusses grises; *cum tunicis grisis! — Seu de pellibus grisis fourratis.* — Holà hé! les maîtres-ès-arts! Toutes les belles chapes noires! toutes les belles chapes rouges! » C'était depuis 1371, par ordonnance de Charles V, que le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle portaient des aumusses grises (Du Breul, 117) : « L'an 1371. en Janvier, le Roy Charles 5. par ses lettres patentes en lacs de soye et cire verde, statua et ordonna, que les Thresorier et Chanoines de la saincte Chapelle usacent de là en avant d'Aulmuces grises, *seu de pellibus grisis fourratis*, à la difference des autres Ecclesiastiques de Paris qui en portent de noires. » Du Breul parle aussi (p. 456) des chapes noires et des chapes rouges, mais ce n'est pas aux maîtres ès arts qu'il les attribue [4]. Dans le même passage de Du Breul, nous voyons la procession

1. Cf. I, 300; II, 173.
2. Lenglet-Dufresnoy, II, 48. (B. de Mandrot, I, 126-127.)
3. I, 54. D'après J. Quicherat (*Histoire du costume*, 298), la cramignole, sorte de toque, était au moins à son apparition, portée surtout par les jeunes gens.
4. P. 455 : « A la suitte dudit Recteur, on voit les Docteurs et Bacheliers en Theologie et Medecine, tous en Chappes ou noires ou rouges : puis les Maistres ès Arts... »

mensuelle de l'Université, recteur en tête, comparée à celle du sénat vénitien accompagnant son duc aux épousailles de la mer. C'est d'ailleurs une comparaison qui a été souvent répétée.

Puis, quand le public s'impatiente, apparaît sur la table de marbre le seigneur Jupiter dont le beau costume suffit à calmer un instant la foule (p. 31). « Jupiter était vêtu d'une brigandine couverte de velours noir à clous dorés : il était coiffé d'un bicoquet garni de boutons d'argent doré. » Sans quelques détails qui conviennent à son rôle, il pourrait « supporter la comparaison, pour la sévérité de sa tenue, avec un archer breton du corps de monsieur de Berry ». C'est dans la *Chronique scandaleuse* que Victor Hugo a trouvé le costume de Jupiter, et le passage nous explique tout naturellement la comparaison avec un archer breton du corps de M. de Berry [1] : « Le Jeudy 22 Aoust (1465) lesdits *Bretons* et *Bourguignons* vinrent escarmoucher, et il yssit de *Paris* plusieurs gens de guerre aux champs, et là y eut un *Breton* archer du corps de Monsieur de *Berry*, qui estoit habillé d'une brigandine couverte de veloux noir à cloux dorez et en sa teste un bicoquet garny de boullons d'argent dorez, qui vint frapper un cheval sur quoy estoit monté un homme d'armes de l'ordonnance du Roy... » Lenglet-Dufresnoy, II, 35 (B. de Mandrot, I, 86-87).

A propos de Robert d'Estouteville, Victor Hugo parle du costume des échevins et des quarteniers (I, 297) : « Ajoutez à cela le plaisir d'étaler dans les chevauchées de la ville et de faire ressortir sur les robes mi-parties rouge et tanné des échevins et des quarteniers son bel habit de guerre que vous pouvez encore admirer aujourd'hui sculpté sur son tombeau, à l'abbaye de Valmont en Normandie, et son morion tout bosselé à Montlhéry. » Il est probable que cette phrase lui a été suggérée par Du Breul, qui décrit ainsi le costume du prévôt des marchands et des échevins (p. 749) : « Es assemblees et processions generalles et publiques, lesdits Magistrats sont revestus de robbes miparties de rouge et tanné; le Prevost des Marchands (ainsi appellé à la difference du Prevost de Paris) de la sienne de satin, et les quatre Eschevins des leurs de drap. » A la même page Du Breul mentionne le costume rouge et bleu des sergents du Parloir-aux-Bourgeois, dont Victor Hugo parle dans un autre passage (p. 300), mais les termes sont un peu différents.

Enfin, quand Coictier entre dans le retrait de Louis XI (II, 324), Guillaume Rym fait remarquer à Coppenole les signes qui annoncent sa dignité : « sa capuce fourrée, *caputia forrata*, son épitoge

1. On peut remarquer toutefois que M. de Berry mourut en 1472.

courte, *epitogia curta*, sa robe de velours noir, qui annonçait un président de la cour des Comptes ». La robe de velours noir était, d'après Sauval, l'habit de cérémonie des présidents de la Chambre des Comptes (II, 396). « Les Habits de ceremonie de la Chambre des Comptes sont, sçavoir : Pour les Présidens, la Robe de velours noir. Pour les Maîtres des Comptes, la Robe de satin noir... » Quant aux mots *caputia forrata*, *epitogia curta*, on les trouve dans une ordonnance en latin, du 4 juillet 1373, que cite Du Breul, (p. 165). Il n'est pas question dans cette ordonnance du costume des présidents : elle règle seulement le costume des petits clercs, ou secrétaires des maîtres des comptes.

VII

La description des fêtes occupe une grande place dans *Notre-Dame*. La chose est toute naturelle. Victor Hugo avait pu être frappé de l'importance que les historiens donnent aux réjouissances publiques. Non seulement la *Chronique scandaleuse* mais Sauval lui-même racontent avec d'abondants détails les entrées des rois et des reines, des princes, des ambassadeurs. Sauval consacre plus de vingt pages aux réceptions d'ambassadeurs, depuis Charles VI jusqu'à Louis XIV. On pense bien que Victor Hugo n'aurait pas voulu reconstituer, de pure imagination, une fête du temps de Louis XI. Mais on voit aussi qu'il pouvait trouver facilement les matériaux qu'il lui fallait.

C'est par une fête que s'ouvre le récit : ce qui met en émotion tout le populaire de Paris, c'est « la double solennité, réunie depuis un temps immémorial, de la fête des rois et de la fête des fous ». Mais on a reçu deux jours auparavant les ambassadeurs flamands chargés de conclure le mariage entre le dauphin et Marguerite de Flandre, et le mystère [1] qu'on joue au Palais est une pièce d'actualité. Victor Hugo nous montre d'abord (p. 39) quatre personnages, Noblesse, Clergé, Marchandise, Labour. Puis (p. 65), on voit sur la scène « une jeune enfant vêtue de damas blanc et tenant à la main une marguerite (diaphane personnification de

1. Victor Hugo emploie indistinctement les mots *mystère* et *moralité*. — Pour bien montrer à quoi se réduisait, dans l'opinion du public, la part de l'écrivain dans la pièce qu'on jouait, il représente l'écrivain lui-même se mettant sur la même ligne que le charpentier qui a fait les échafaudages (p. 38). Gringoire, après s'être déclaré l'auteur du mystère, ajoute cette restriction : « ... c'est-à-dire nous sommes deux : Jehan Marchand qui a scié les planches et dressé la charpente du théâtre et toute la bioserie, et moi qui ai fait la pièce. » Si bizarre que nous paraisse cette façon de comprendre la collaboration, Victor Hugo n'a rien imaginé. Il cite d'ailleurs, à la fin du tome II (p. 420), un document authentique : « A Jehan Marchand et Pierre Gringoire, charpentier et compositeur, qui ont fait et composé le mystère fait au

mademoiselle de Flandre) ». Peut-être Victor Hugo a-t-il pris l'idée de ce mystère dans la *Chronique scandaleuse* qui raconte ainsi l'entrée de la dauphine au mois de juin 1483 : « Le Lundy 2. Juin, environ cinq heures du soir, fist son entrée en la ville de *Paris* Madame la *Dauphine*, accompagnée de Madame de *Beaujeu*, Madame l'*Admiralle*, et autres Dames et gentils femmes. Et entrerent à laditte heure audit lieu de *Paris* par la porte *sainct Denys*, où estoient preparés pour sa venuë trois beaux eschaffaux, en l'un desquels tout en haut estoit un personnage représentant le Roy comme Souverain. Au second estoient deux beaux enfans, un fils et une fille, vestus de damas blanc, faisant et représentant Mgr. le *Dauphin*, et maditte Damoiselle de *Flandres*... Et si y avoit aussi quatre personnages : c'est assavoir l'un de labeur, l'autre de Clergé, l'autre marchandise, et l'autre Noblesse, qui tous dirent un couplet à icelle entrée. » — Lenglet-Dufresnoy, II, 170 (B. de Mandrot, II, 132).

Victor Hugo trouve moyen, d'ailleurs, de parler avec assez de détails de la réception des ambassadeurs flamands. Dès les premières lignes du roman, il dit que le cardinal de Bourbon, « pour plaire au roi, avait dû faire bonne mine à toute cette rustique cohue de bourgmestres flamands, et les régaler, en son hôtel de Bourbon, d'une *moult belle moralité*, *sotie*, *et farce*, tandis qu'une pluie battante inondait à sa porte ses magnifiques tapisseries ». La *Chronique scandaleuse* nous parle de cette représentation et de la tapisserie endommagée par la pluie : « Et d'icelle venue et bonne paix, en furent resjouys et joyeux très noble et très reverend pere en Dieu Mgr. le Cardinal de *Bourbon*, qui à l'occasion d'icelle bonne paix, fist faire en son hostel de *Bourbon* à *Paris*, une moult belle moralité, sottie et farce, où moult de gens de la ville alerent pour les veoir jouer, qui moult priserent ce qui y fut fait. Et eussent les choses dessusdites esté plus triomphantes, se n'eust esté le temps qui moult fut pluvieux et mal advenant, pour la belle tapisserie et le grand appareil fait en la cour dudit hostel.

Châtelet de Paris, à l'entrée de monsieur le légat, ordonné des personnages, iceux revêtus et habillés ainsi que audit mystère était requis, et pareillement d'avoir fait les échafauds qui étaient à ce nécessaires, et pour ce faire, cent livres. » C'est à peu près le texte donné par les *Comptes de la Prévôté* en l'an 1502. Dans plusieurs autres endroits nous voyons que Jehan Marchand, charpentier de la grand coignée, et Pierre *Gregoire* (sic), *historien et facteur*, étaient des collaborateurs habituels. La part de l'écrivain, quel qu'il soit, paraît même si peu importante et si peu distincte, que nous trouvons dans les *Comptes* en 1531 (p. 614) : « A deux menuisiers, pour avoir, suivant la bonne et louable coustume... fait faire les eschafaux, composé les misteres, habits des personnages, loué tapisseries, salerié les Chantres, Menestriers et autres personnes, pour avoir servi aux misteres qu'il a convenu faire à l'entrée de la Reine... cent quinze livres parisis. »

Laquelle cour fut toute tenduë de la tapisserie du mondit Sgr. le Cardinal, dont il en avoit grand quantité et de belle. » (L.-D., 168-69; B. de M., II, 127.)

Dans un autre chapitre (I, 321) une discussion s'engage entre Oudarde Musnier et sa voisine Gervaise. Il s'agit de savoir où les Flamands ont dîné la veille. C'est à l'Hôtel de Ville, dit Oudarde, au Petit-Bourbon, dit Gervaise. « C'est si bien à l'Hôtel de Ville, reprit Oudarde avec aigreur, que le docteur Scourable leur a fait une harangue en latin, dont ils sont demeurés fort satisfaits. » Il est question d'une harangue en latin dans Sauval et dans la *Chronique*, mais Victor Hugo paraît s'être servi plutôt du texte de Sauval (II, 88). « Comme les Ambassadeurs venoient pour jurer la paix, entre le Roi et l'Archiduc, et par même moyen signer le contrat de mariage de Charles, Dauphin, avec Marguerite d'Autriche; Alaudet, Evêque de Marseille et Gouverneur de Paris, fut envoyé au devant, accompagné du Prevôt des Marchands et quantité de Bourgeois, et d'un Docteur de l'Université nommé Scourable, qui les harangua en Latin, dont ils demeurerent fort satisfaits. »

« C'est si bien au Petit-Bourbon, répondit Gervaise non moins vivement, que voici ce que leur a présenté le procureur de M. le cardinal : douze doubles quarts d'hypocras blanc, clairet et vermeil; vingt-quatre layettes de massepain double de Lyon doré; autant de torches de deux livres pièce, et six demi-queues de vin de Beaune, blanc et clairet, le meilleur qu'on ait pu trouver. J'espère que cela est positif. Je le tiens de mon mari qui est cinquantenier au Parloir-aux-Bourgeois, et qui faisait ce matin la comparaison des ambassadeurs flamands avec ceux du Prêtre-Jean et de l'empereur de Trébisonde, qui sont venus de Mésopotamie à Paris sous le dernier roi, et qui avaient des anneaux aux oreilles. » Les présents énumérés par Gervaise sont exactement ceux qui furent offerts en 1530 au cardinal Du Prat, légat à latere et chancelier de France, faisant son entrée à Paris. D'après Sauval (II, 90) le prévôt des marchands et les échevins « lui firent presenter par le Procureur et les Sergens de la Ville, vetus de leurs robes mi-parties, douze doubles quarts d'hypocras blanc, clairet et vermeil, vingt-quatre layettes de massepain double de Lyon et doré, autant de torches de deux livres pièce, et six demi-queues de vin de Beaune blanc et clairet, le meilleur qu'on put trouver [1]. » C'est

1. Les présents qu'on faisait en pareille occasion étaient quelquefois assez originaux. Victor Hugo (I, 297) nous dit que Robert d'Estouteville « avait offert à la reine un très merveilleux cerf en confitures le jour de son entrée à Paris en 14... » C'est par les bourgeois de Paris qu'un cerf en confitures fut offert à la reine en 1467. Voir *Chronique scandaleuse,* L.-D , II, 64 (B. de M., I, 178).

aussi à Sauval (II, 86) que Victor Hugo emprunte les détails relatifs aux autres ambassades que le mari de Gervaise compare à l'ambassade flamande : « Jamais pour une seule fois on ne vit tant d'Ambassadeurs que sous Charles VII, en 1461, lorsque ceux de Perse, du Pretre-Jean, de l'Empereur de Trebisonde, du Roi d'Armenie et du Roi de Mesopotamie, ne faisant qu'un corps arriverent... La façon de leurs habits à tous surprenoit, tant elle estoit estrange : un entre autres avoit des anneaux aux oreilles. »

« Il est si vrai qu'ils ont soupé à l'Hôtel de Ville, répliqua Oudarde peu émue de cet étalage, qu'on n'a jamais vu un tel triomphe de viandes et de dragées [1]. — Je vous dis, moi, qu'ils ont été servi par Le Sec, sergent de la ville, à l'hôtel du Petit-Bourbon, et que c'est là ce qui vous trompe. — A l'Hôtel de Ville, vous dis-je! — Au Petit-Bourbon, ma chère! si bien qu'on avait illuminé en verres magiques le mot *Espérance* qui est écrit sur le grand portail. — A l'Hôtel de Ville; à l'Hôtel de Ville! Même que Husson-le-Voir jouait de la flûte! » Sauval (II, 88) parle d'une ambassade de l'Empereur qui vint à Paris en 1500. C'est au service de celle-là que fut mis Le Sec, sergent de la ville : « Tant que ces Ambassadeurs demeurerent à Paris, ils furent defrayés aux depens de la Ville, et servis par Le Sec, Sergent de la Ville, choisi exprès avec Bloinville, dit d'Arcy. » C'est encore Sauval (II, 210) qui nous apprend qu'on lisait sur le portail du Petit-Bourbon le mot *Espérance* : « A l'égard du portail de ce Palais, il y a grande apparence qu'il étoit fort riche... on y lit encore en lettres capitales et dorées le mot Esperance. » Enfin le nom d'Husson-le-Voir est celui d'un serrurier mentionné, pour certaines fournitures, dans les *Comptes de la Prévôté*, en 1487.

La fête des rois et la fête des fous sont elles-mêmes très longuement décrites. Mais, pour tous les détails qui s'y rapportent, il n'est pas très facile de distinguer les emprunts de la description purement imaginative. Victor Hugo a beaucoup embelli le fond que lui fournissaient différents textes. Je me bornerai à relever deux détails, pour montrer que l'imagination ne joue pas dans ce récit un rôle exclusif. Gringoire prend la résolution de s'enfoncer au cœur même de la fête, et d'aller à la place de Grève (I, 88). « Au moins, pensa-t-il, j'y aurai peut-être un tison du feu de joie pour m'y réchauffer, et j'y pourrai souper avec quelque miette

1. Il est possible que Victor Hugo ait dans l'esprit ce mot cité par Sauval à propos de la réception d'une ambassade d'Angleterre sous François Ier (II, 90) : « ... brievement on ne sauroit exposer le triomphe fait tant en viandes qu'en paremens. »

des trois grandes armoiries de sucre royal qu'on a dû dresser sur le buffet public de la ville. » Mais Gringoire trouve table rase (p. 100). « Il ne lui restait même pas un misérable camichon à cinq sous la livre. » Ces deux détails sont tirés des *Comptes de la Prévôté* (p. 633). Nous y voyons les dépenses faites en 1572 à l'occasion du feu de la Saint-Jean « pour donner la collation au Roi, Messieurs ses freres, et leurs compagnies. » On paya pour cela à Jean de la Bruyère, Marchand, Bourgeois de Paris, trois cent quinze livres, cinq sols, six deniers, et parmi les articles énumérés figurent « quatre livres de camichons, à cinq sols » et « trois grandes armoiries de sucre Royal dorées à vingt-cinq sols ».

Revenons à la seconde scène du roman. Gisquette la Gencienne et Liénarde interrogent Gringoire sur la moralité qui va être jouée. « C'est une moralité toute neuve, et qui n'a pas encore servi. — Ce n'est donc pas la même, dit Gisquette, que celle qu'on a donnée il y a deux ans, le jour de l'entrée de monsieur le légat, et où il y avait trois belles filles faisant personnages... — De sirènes, dit Liénarde. — Et toutes nues, ajouta le jeune homme. » Et les deux jeunes filles, d'abord alternativement, puis parlant toutes deux à la fois, énumèrent tous les détails de cette mémorable journée. Tous ces détails sont exacts, mais ce n'est pas pour un légat qu'eurent lieu des fêtes si brillantes. C'est pour une bien plus grande occasion, pour l'entrée du roi Louis XI à Paris après son avènement. Victor Hugo a trouvé que le récit de ces réjouissances lui offrait une excellente occasion de mettre dans son œuvre de la couleur locale. Mais il ne pouvait pas les laisser à leur date. Il fallait que les jeunes filles y eussent assisté, et que le souvenir en fût bien vivant dans leur esprit. D'ailleurs, si Victor Hugo a transporté les faits à une autre époque, il a gardé cependant une demi-exactitude. Très réellement, un peu plus de deux ans auparavant, au mois de septembre 1480, un légat du pape, le cardinal de Saint-Pierre ad Vincula, fit son entrée dans Paris, et la *Chronique scandaleuse* raconte les honneurs qui lui furent rendus[1]. C'est elle aussi qui a fourni à Victor Hugo le récit de l'entrée de Louis XI (L.-D., II, 9; B. de M., I, 27-29).

« Ce jour là il y avait à la fontaine du Ponceau des hommes et des femmes sauvages qui se combattaient et faisaient plusieurs contenances en chantant de petits motets et des bergerettes... » — *Chronique* : « Un peu avant dans ladite Ville estoient à la fontaine du *Ponceau* hommes et femmes sauvages, qui se combattoient et

1. Langlet-Dufresnoy, II, 159. (B. de Mandrot, II, 99-100.)

faisoient plusieurs contenances, et si y avoit encores trois belles filles faisans personnages de Seraines toutes nuës... et disoient de petits motets et bergerettes ».

« Et près d'eux, reprit Liénarde, joutaient plusieurs bas instruments qui rendaient de grandes mélodies. » — *Chronique* : « Et pres d'eux joüoient plusieurs bas instrumens qui rendoient de grandes melodies. »

« Et pour rafraîchir les passants, continua Gisquette, la fontaine jetait par trois bouches, vin, lait, et hypocras, dont buvait qui voulait. » *Chronique* : « Et pour bien raffreschir les entrans en ladite Ville y avoit divers conduits en ladite fontaine jettans laict, vin et ypocras, dont chacun buvoit qui vouloit... »

« Et un peu au-dessous du Ponceau, poursuivit Liénarde, à la Trinité, il y avait une passion par personnages et sans parler. — Si je m'en souviens ! s'écria Gisquette : Dieu en la croix et les deux larrons à droite et à gauche. » — *Chronique* : «... et un peu au-dessous dudit *Ponceau* à l'endroit de la Trinité, y avoit une passion par personnages, et sans parler; Dieu estendu en la croix, et les deux larrons à dextre et à senestre. »

« Et plus avant, à la porte aux Peintres, il y avait d'autres personnes très richement habillées. » — *Chronique* : « Et plus avant à la porte aux Peintres avoit autres personnages moult richement habillez. »

« Et à la fontaine Saint-Innocent, ce chasseur qui poursuivait une biche avec grand bruit de chiens et de trompes de chasse! » — *Chronique* : « Et à la fontaine saint Innocent y avoit aussi personnages de chasseurs, qui accueillirent une bische illec estant, qui faisoient moult grand bruit de chiens et de trompes de chasses. »

« Et à la boucherie de Paris, ces échafauds qui figuraient la bastille de Dieppe ! » — *Chronique* : « Et à la boucherie de *Paris* y avoit eschaffaux figurez à la bastille de Dieppe. »

« Et quand le légat passa, tu sais, Gisquette, on donna l'assaut, et les Anglais eurent tous les gorges coupées. » — *Chronique* : « Et quand le Roy passa il se livra illec merveilleux assaut de gens du Roy à l'entour des *Anglois*, estans dedans ladite bastille, qui furent pris et gaignez, et eurent tous les gorges coupées. »

« Et contre la porte du Châtelet, il y avait de très beaux personnages! » — *Chronique* : « Et contre la porte du Chastellet y avoit de moult beaux personnages. »

« Et sur le pont au Change, qui était tout tendu par-dessus ! — Et quand le légat passa, on laissa voler sur le pont plus de deux

cents douzaines d'oiseaux ; c'était très beau, Liénarde. » — *Chronique* : « Et outre ledit Chastellet sur le pont aux changes y avoit autres personnages, et estoit tout tendu par-dessus, et à l'heure que le Roy passa on laissa voler parmy ledit pont plus de deux cens douzaines d'oyseaux de diverses sortes et façons... »

Dans un autre chapitre, la provinciale Mahiette parle du sacre de Louis XI à Reims (I, 321) : « Ah ! ma chère... qu'est-ce que vous diriez donc si vous aviez vu, en 61, au sacre de Reims, il y a dix-huit ans, les chevaux des princes et de la compagnie du roi ! Des houssures et caparaçons de toutes sortes ; les uns de drap de damas, de fin drap d'or, fourrés de martres zibelines ; les autres, de velours, fourrés de pennes d'hermine ; les autres, tout chargés d'orfévrerie et de grosses campanes d'or et d'argent ! Et la finance que cela avait coûté ! Et les beaux enfants pages qui étaient dessus ! » C'est encore l'entrée de Louis XI à Paris qui fait les frais de la description : « En icelle entrée faisant, le Roy estoit moult noblement accompagné de tous les grans Princes et nobles Seigneurs de son Royaulme... qui pour honneur lui faire en ladite entrée avoient de moult belles et riches housseures dont leurs chevaux estoient tous couverts, lesquelles housseures estoient de diverses sortes et façons, et estoient les unes d'icelles de fin drap d'or, fourrées de martres sebelines, les autres de veloux fourrées de pennes d'ermines, de drap de damas, d'orfeverie, et chargées de grosses campanes d'argent, blanches et dorées, qui avoient cousté moult grant finance, et si y avoit sur lesdits chevaux et couvertures de beaux jeunes enfans Pages, et bien richement vestus. »

VIII

Il y a dans *Notre-Dame de Paris* des pages entières d'histoire, comme celles qui sont consacrées au droit d'asile (II, 206-208). On trouve aussi mentionnés isolément des faits d'inégale importance : le ravage fait parmi les Bourguignons par la serpentine de la tour de Billy (I, 46) ; l'explosion de la poudre emmagasinée à la porte du Temple (*id.*) ; la mort du roi d'Angleterre, probablement due à un flacon du cru royal de Chaillot (I, 52) ; la comète prodigieuse de 1465, dont un homme devint fou (I, 158) ; l'explosion de la bombarde de Jean Maugue (*id.*)[1], la peste de 1466 (I,222). On peut presque toujours contrôler le récit de Victor Hugo en se reportant simplement aux auteurs qu'il nomme plusieurs fois.

1. Victor Hugo s'est servi de ces deux faits pour la biographie de Gringoire.

Souvent même on peut indiquer avec précision le texte qu'il a consulté [1].

Il en est de même pour les institutions, pour l'organisation de Paris. Quelquefois Victor Hugo a mal interprété les textes. Dans la rapidité du travail, il a pu faire quelques confusions. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que voulant peindre, comme il le dit à son éditeur, « l'état des mœurs, des croyances, des lois, des arts, de la civilisation » au xve siècle, il n'a négligé aucune partie de son programme, et, sur tous les points, a cherché à se procurer les renseignements nécessaires.

Mais, naturellement, ce ne serait pas une parfaite exactitude des faits, une exposition scrupuleuse des institutions qui pourraient donner à son roman la vie et la réalité. Aussi Victor Hugo a-t-il apporté beaucoup plus de soin aux menus détails qu'aux grands traits [2]. Il tient, par exemple, quand il parle des monnaies, à ne pas en nommer une qui ne soit en usage du temps de Louis XI. Jehan Frollo vide sur une borne la bourse que lui a jetée son frère (II, 75). « Vrai Dieu! grommela Phœbus, des targes, des grands blancs, des petits blancs, des mailles d'un tournois les deux, des deniers parisis, de vrais liards à l'aigle! c'est éblouissant! » Et le capitaine compte la monnaie. « Savez-vous, Jehan, qu'il y a vingt-trois sous parisis! » C'est la somme que contenait une bourse qui fut trouvée en 1471 sur les degrés de l'église du Sépulcre, et les pièces énumérées sont aussi les mêmes. (Sauval, III, 399) : « Une bourse de cuir noir trouvée sur les degrés de l'Eglise du Sepulchre en la rue St Denys, en laquelle avoit 23 sols parisis en monnoye, tant en grands blancs, targes, petits blancs et doubles tournois, que lyars à Leigle et autres, avec mailles d'un tournois les deux et deniers parisis. » On peut se demander pourquoi, dans un autre passage, Jehan Frollo étale une si exacte connaissance de la valeur des monnaies (II, 43). « Je vous le demande, messer Cicero et messer Seneca, dont je vois les exemplaires tout racornis épars sur le carreau, que me sert de savoir, mieux qu'un général des monnaies ou qu'un juif du pont aux

1. Droit d'asile, Sauval, I, 499 et suivantes; — Serpentine, *Chronique*, 45 (B. de M., I, 119); — Poudre, *Chronique*, 39 (B. de M , I, 100); — Roi d'Angleterre, *Chronique*, 169 (B. de M., II, 130-131); — Comète, *Chronique*, 52 (B. de M., I, 141); — Bombarde, *Chronique*, 153-54 (B. de M., II, 81); — Peste, *Chronique*, 60 (B. de M., I, 165).

2. C'est ainsi que, tout en ignorant beaucoup de choses au sujet de l'organisation de Paris, nous savons très exactement l'étendue de la juridiction du bailli du Palais. Louis XI interroge Coictier sur ce point quand il croit le bailli du Palais menacé et espère profiter de l'événement (II, 326-27). La réponse de Coictier ne fait que reproduire les renseignements donnés par Du Breul (151-152).

changeurs, qu'un écu d'or à la couronne vaut trente-cinq unzains de vingt-cinq sous huit deniers parisis chaque, et qu'un écu au croissant vaut trente-six unzaines de vingt-six sous et six deniers tournois pièce, si je n'ai pas un misérable liard noir à risquer sur le double-six! » Victor Hugo utilise un renseignement donné dans la *Chronique scandaleuse*[1].

Ce soin minutieux est sensible dans le chapitre où Florian Barbedienne, auditeur au Châtelet, distribue des condamnations[2] (I, 301). Nous ne connaissons les jugements qu'indirectement, par l'intermédiaire de Jehan Frollo. « Tiens, disait-il tout bas à son compagnon Robin Poussepain qui ricanait à côté de lui, tandis qu'il commentait les scènes qui se déroulaient sous leurs yeux, voilà Jehanneton du Buisson. La belle fille du cagnard au Marché-Neuf[3]! — Sur mon âme, il la condamne, le vieux! il n'a donc pas plus d'yeux que d'oreilles. Quinze sols quatre deniers parisis, pour avoir porté deux patenôtres! C'est un peu cher! » C'était bien le tarif. Dans les *Comptes de la Prévôté*, en 1463, nous voyons « Jehanneton du Buisson condamnée en quinze sols quatre deniers parisis, pour le port de deux Pastenotes » (p. 370).

« Qu'est celui-là? Robin Chief-de-ville, haubergier. — Pour avoir été passé et reçu maître audit métier? — C'est son denier d'entrée. » En 1466 (p. 388) nous lisons au chapitre *Amendes civiles* : « De Robin Chief-de-ville, Haubergier, pour son entrée d'avoir été passé et reçeu Maistre audit métier. »

« Hé! deux gentilshommes parmi ces marauds! Aiglet de Soins, Hutin de Mailly. Deux écuyers, *corpus Christi!* Ah! ils ont joué aux dés. Quand verrai-je ici notre recteur? Cent livres parisis d'amende envers le roi! Le Barbedienne frappe comme un sourd,

1. Il est question d'une décision prise en 1475 au sujet de la valeur des monnaies (L.-D., 128; B. de M., II, 1).

2. Victor Hugo dit de la condamnation de Quasimodo (p. 309) : « La teneur en était simple et brève. La coutume de la prévôté et vicomté de Paris n'avait pas encore été travaillée par le président Thibaut Baillet et par Roger Barmne, l'avocat du roi. Elle n'était pas obstruée alors par cette haute futaie de chicanes et de procédures que les deux jurisconsultes y plantèrent au commencement du XVIe siècle. » Ce passage est probablement inspiré par un passage des *Comptes de la Prévôté* (p. 514). Nous y voyons des fournitures faites en 1511 par un tapissier « pour tendre et parer la grande salle de l'Evesque de Paris pour l'espace de six jours entiers; dedans laquelle salle assisterent Me Thibaut Baillet President en la Cour de Parlement, Me Roger Barmne, Avocat du Roi en ladite Cour, Commissaires delegués par le Roi notre Sire pour arrester les coutumes generales et locales de la Prevosté et Vicomté de Paris... »

3. Sauval, I, 174 : « On condamna en même tems une autre ruelle, qui reste encore en partie entre les premieres maisons du petit-pont et quelques logis du Marché-neuf et qu'on appelloit le Caignard, à cause qu'elle servoit de passage aux hommes et aux femmes de mauvaise viè, qui y passoient, en se retirant la nuit sous les logis du petit pont, où ils menoient une étrange vie. »

— qu'il est. » Nous voyons bien dans les *Comptes*, en 1465, au chapitre des *Amendes criminelles* (p. 374) : « Aiglet de Soins, Escuyer, et Hutin de Mailly, Escuyer, condamnés chacun en cent livres parisis d'amende envers le Roi. » Nous voyons aussi, formant un autre alinéa : « Condamnez pour le jeu de Dez. » Mais il est probable que cette mention ne concerne pas les deux écuyers. Elle s'applique à plusieurs personnes qui ne sont pas désignées individuellement. C'est ainsi qu'à la page où figure Jehanneton du Buisson, nous lisons en tête du chapitre : « Condamnés pour port de dagues. Pour juremens. Femmes pour port de ceintures... Condamnés pour le jeu de Dez. »

« Sainte Vierge, que de filles! l'une après l'autre, mes brebis! Ambroise Lécuyère! Isabeau la Paynette! Bérarde Gironin! Je les connais toutes, par Dieu! A l'amende! à l'amende! Voilà qui vous apprendra à porter des ceintures dorées! dix sols parisis! coquettes! » A chaque instant nous trouvons dans les *Comptes* cette mention collective : « Femmes condamnées pour port de ceinture. » On voit que Victor Hugo a voulu ne pas mentionner une seule condamnation qui ne pût paraître vraisemblable[1].

Ce que Victor Hugo dit de l'exposition des enfants trouvés est conforme à ce que dit Du Breul[2]. Le règlement des bonnes-femmes de la chapelle Étienne-Haudry, les noms des divers personnages qui l'ont établi, se trouvent dans Sauval, et il est inutile de s'arrêter aux très légères inexactitudes qui ont pu se glisser dans le texte de Victor Hugo[3]. Les bréviaires publics sont aussi mentionnés dans Sauval[4]. D'après lui, on en voyait dans plusieurs églises, où ils étaient à la disposition des prêtres trop pauvres pour acheter des livres. Ce n'est pas tout à fait la même chose que le bréviaire de la Tour Roland, placé à la disposition des passants, mais il est pourtant visible que le passage de Sauval a pu suggérer ce détail.

Ce qui séduit surtout Victor Hugo dans les mœurs du xve siècle ce sont les singularités. On trouve une foule de détails qu'il n'a choisis qu'à ce titre. A ses yeux sans doute ils servaient mieux que d'autres à dater une scène, à bien placer à son époque tel ou

1. Gringoire dit à la Esmeralda (I, 150) : « Vous n'ignorez pas pourtant que Noël Lescripvain a été condamné il y a huit jours en dix sous parisis pour avoir porté un braquemard. » On voit dans les *Comptes de la Prévôté* (p. 510) qu'en 1494 Noël Lescripvain fut condamné en dix sols parisis pour avoir porté un braquemard et en dix sols parisis pour blasphème.

2. *Notre-Dame*, I, 213 et suivantes; — Du Breul, p. 40-41.

3. *Notre-Dame*, I, 214; — Sauval, I, 601 et suivantes.

4. *Notre-Dame*, I, 313; — Sauval, II, 634.

tel tableau. Les écoliers, des fenêtres de la grand'salle, aperçoivent les théologiens avec leurs surplis blancs (I, 26). « Ce sont là les théologiens? Je croyais que c'était six oies blanches données par Sainte-Geneviève à la ville pour le fief de Roogny. » On lit dans les *Comptes*, en 1383 (p. 261) : « Le Mont-Ste Geneviefve, l'Abbaye Ste Geneviefve, pour le fief de Roogny, six Oës blanches, le jour Notre Dame en Septembre. » Victor Hugo avait bien le droit de parler encore de cette redevance sous Louis XI, car elle est encore mentionnée en 1574 (p. 614). Un peu plus loin, on dit de Marie la Giffarde : « Elle fait le lit du roi des ribauds[1]. » Sauval (III, 26) cite diverses explications au sujet du roi des ribauds, de la nature de ses fonctions. Du Tillet, dit-il, « prétend que c'étoit le grand Prevot de l'Hotel lui-même, auquel appartenoit de juger des dissolutions et des crimes qui se commettoient à la suite de la Cour hors de la Maison du Roi; que les femmes publiques étaient sous sa charge et que tous les ans, tant que le mois de Mai duroit, elles étoient tenues de faire son lit et sa chambre[2]. »

Ailleurs ce sont les vieilles enseignes de Paris que Victor Hugo nous fait connaître. Jehan Frollo et Phœbus de Châteaupers se demandent où ils iront boire les vingt-trois sous de l'archidiacre (II, 76) : « Où irons-nous? dit Phœbus. A *la Pomme d'Ève*? — Non, capitaine. Allons à *la Vieille-Science*. Une vieille qui scie une anse. C'est un rébus. J'aime cela. » Un autre calembour de ce genre se voit à la porte d'un cabaret, à la Cour des Miracles (II, 264) : « Sur la porte il y avait en guise d'enseigne un merveilleux barbouillage représentant des sols neufs et des poulets tués, avec ce calembour au-dessous : *Aux sonneurs pour les trépassés*. » Dans celui-là, la prononciation même est archaïque. Sauval (III, 57) consacre une demi-page aux enseignes. « Quant aux Enseignes le ridicule qui s'y trouve vient de mauvais Rebus. » Il cite plusieurs exemples, entre autres ceux de la *Vieille-Science* et des *Sonneurs pour les trépassés*[3].

1. Mahiette dit de Paquette la Chantefleurie (I, 326) : « Au sacre, dans la même année 61, c'est elle qui fit le lit du roi des ribauds. »

2. Toujours en parlant de Marie la Giffarde, les écoliers crient : « Elle paye ses quatre deniers; *quatuor denarios*. — *Aut unum bombum*. — Voulez-vous qu'elle vous paye au nez? » Nous trouvons l'explication de ce passage dans la « vingt-unième liasse des Adveux de Bourbonnois ». (*Comptes*, p. 652.) « Adveu de la Terre du Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le vingt septième Septembre 1498. — Item in et super filia communi, sexus videlicet viriles quoscumque cognoscente, de novo in Villa Montislucii eveniente, quatuor denarios semel, aut unum bombum, sive vulgariter Pet, super Pontem de Castro Montislucii solvendum. »

3. Nous apprenons même de Victor Hugo « la vieille huée goguenarde dont on poursuivait alors les ivrognes : — Aux Houls, saouls, saouls, saouls! » (II, 80.) —

Une des principales singularités du vieux Paris, c'est la Cour des Miracles. C'est elle aussi qui a fourni à Victor Hugo un des plus curieux chapitres de son livre. Déjà la procession du pape des fous nous donne un aperçu de cette étrange population à laquelle la Cour des Miracles sert de campement. « D'abord marchait l'Égypte... Puis c'était le royaume d'argot; c'est-à-dire tous les voleurs de France, échelonnés par ordre de dignité; les moindres passant les premiers. Ainsi défilaient quatre par quatre, avec les divers insignes de leurs grades dans cette étrange faculté, la plupart éclopés, ceux-ci boiteux, ceux-là manchots, les courtauds de boutanche, les coquillarts, les hubins, les sabouleux, les calots, les francs-mitoux, les polissons, les piètres, les capons, les malingreux, les rifodés, les marcandiers, les narquois, les orphelins, les archisuppôts, les cagoux; dénombrement à fatiguer Homère. Au centre du conclave des cagoux et des archisuppôts, on avait peine à distinguer le roi de l'argot, le grand coësre, accroupi dans une petite charrette traînée par deux grands chiens » (I, 103). Nous retrouverons plus tard l'Égypte, et aussi l'Empire de Galilée que Victor Hugo met à la suite du royaume d'argot, et qui n'avait nullement son siège à la Cour des Miracles. L'énumération *homérique* des argotiers est empruntée entièrement à Sauval, sauf le mot *narquois* qui est ajouté, mais que Sauval explique ailleurs. Victor Hugo place les termes dans l'ordre exactement inverse, simplement pour que les principaux officiers, les cagoux et les archisuppôts, se trouvent derrière, près du grand coësre.

Sauval (I, 510-516) consacre tout un chapitre à la Cour des Miracles, ou plutôt aux Cours des Miracles, car il y en eut d'autres avant celle que décrit Victor Hugo. Il définit très exactement toutes les catégories d'argotiers dont nous venons de lire l'énumération. C'est d'après Sauval que Victor Hugo nous montre le grand Coësre traîné par deux chiens (II, 514) : « Leur Roi prend d'ordinaire le nom de grand Coësre, quelquefois de Roi de Thunes, à cause d'un scelerat appellé de la sorte, qui fut Roi trois ans de suite, et qui se faisoit traîner par deux grands chiens dans une petite charette, et mourut à Bordeaux sur une roue. »

Gringoire, égaré dans les rues inextricables du quartier des Halles, s'engage sans le savoir dans la rue qui conduit à la Cour des Miracles. « A peine avait-il fait quelques pas dans la longue ruelle, laquelle était en pente, non pavée et de plus en plus

Sauval (I, 154) nous dit qu'on l'enseignait aux enfants pour crier dans les rues après les ivrognes. Dans *Notre-Dame*, en effet, c'est un enfant qui crie *aux Houls*.

boueuse et inclinée qu'il remarqua quelque chose d'assez singulier. » (I, 121.) Cette description coïncide bien avec ce que dit Sauval (p. 511) : « Pour y venir, il se faut souvent égarer dans de petites rues, vilaines, puantes, detournées; pour y entrer il faut descendre une assés longue pente de terre, tortue, raboteuse, inégale. » Gringoire s'aperçoit trop tard de son erreur : « Le pauvre poète jeta les yeux autour de lui. Il était en effet dans cette redoutable Cour des Miracles, où jamais honnête homme n'avait pénétré à pareille heure; cercle magique où les officiers du Châtelet et les sergents de la prévôté qui s'y aventuraient disparaissaient en miettes ». Victor Hugo exagère peut-être un peu. Sauval (512) dit seulement : « Lorsque les Commissaires et les Sergens y venoient faire leurs charges, ils en sortoient sans rien faire, que de recevoir des injures et des coups. »

Puis Victor Hugo décrit les diverses espèces de truands que Gringoire voit autour de lui : « C'était une espèce de faux soldat, un narquois, comme on disait en argot, qui défaisait en sifflant les bandages de sa fausse blessure... » Sauval dit (p. 515) : « Ces miserables qui, l'épée au côté, contrefont les soldats estropiés, étoient Narquois, ou gens de la petite flambe. »

« Au rebours c'était un malingreux qui préparait avec de l'éclaire et du sang de bœuf sa *jambe de Dieu* du lendemain. » Sauval (p. 515) dit qu'il existait deux catégories de malingreux, ceux qui contrefaisaient les hydropiques, et ceux qui avaient une jambe ou une main pleine d'ulcères. A la page suivante, il décrit minutieusement les opérations par lesquelles on préparait une *jambe de Dieu*.

« Deux tables plus loin, un coquillart, avec son costume complet de pèlerin, épelait la complainte de Sainte-Reine, sans oublier la psalmodie et le nasillement. » Victor Hugo paraît confondre ici les coquillarts et les callots. C'étaient les callots qui faisaient le pèlerinage de Sainte-Reine. Sauval dit (p. 516) : « Les Callots feignoient d'être guéris de la teigne, et de venir de Ste Reine... les Coquillarts avoient fait le pelerinage de St Jaques ou de St Michel, et vendoient bien leurs coquilles à ceux mêmes qui en revenoient ».

« Ailleurs un jeune hubin prenait leçon d'épilepsie d'un vieux sabouleux qui lui enseignait l'art d'écumer en mâchant un morceau de savon. » D'après Sauval (p. 516), la spécialité des hubins différait assez de celle des sabouleux : « Les Hubins disoient et montroient avec un certificat, qu'un chien ou loup enragé les avait mordus, et qu'ils alloient faire le voyage de St Hubert... les

Sabouleux contrefaisoient les malades de Saint[1] avec un morceau de savon en la bouche qui jettoit bien de l'écume... » — Sauval raconte l'histoire d'un malingreux qui feignait d'être hydropique, et, dans *Notre-Dame*, le réalisme de son récit est beaucoup atténué. La citation qui est faite ensuite montre combien Victor Hugo a peu songé à dissimuler ses sources. Il est certain qu'il jugeait, avec raison, ses emprunts très légitimes.

On amène Gringoire devant le roi d'argot. « Clopin Trouillefou, revêtu de ses insignes royaux, n'avait pas un haillon de plus ni de moins. » Sauval dit en effet (p. 514) : « Ses habits Royaux étoient faits de mille haillons rapetacés et bigarrés de mille couleurs. » Clopin prononce la condamnation de Gringoire : « Je vais te faire pendre pour amuser les truands, et tu leur donneras ta bourse pour boire. Si tu as quelque momerie à faire, il y a là-bas dans l'égrugeoir un très bon Dieu-le-Père en pierre que nous avons volé à Saint-Pierre-aux-Bœufs. Tu as quatre minutes pour lui jeter ton âme à la tête. » Il est question de ce Dieu-le-Père dans Sauval (p. 512) : « Il est vrai qu'en apparence ils sembloient reconnaître un Dieu : pour cet effet, au bout de leur cour ils avoient dressé dans une grande niche, une image de Dieu le Pere, qu'ils avoient volé dans quelque Eglise... »

Gringoire a pourtant un moyen de ne pas être pendu : c'est de devenir truand. Clopin lui-même énumère les avantages de cette condition : « En qualité de franc bourgeois, tu n'auras à payer ni boues, ni pauvres, ni lanternes, à quoi sont sujets les bourgeois de Paris. » Les habitants de la Cour des Miracles avaient en effet gardé dans leur nouveau repaire les privilèges dont ils avaient joui dans le quartier du Temple. Sauval (511) dit qu'en 1415 un bourgeois nommé Le Mazurier avait donné au grand prieur de France plusieurs maisons de ce quartier, afin d'y établir un asile pour quarante-huit pauvres. « Parce que les miserables qu'on y retiroit, étoient exemts, ou francs de payer ni boues, ni pauvres, ni lanternes, à quoi sont sujets les Bourgeois de Paris, on les appela francs-Bourgeois, et on donna à leur rue le nom de la rue des Francs-bourgeois, au lieu de celui de la rue des Poulies qu'elle prenoit auparavant. » Sauval nous apprend d'ailleurs que ces francs bourgeois se conduisirent fort mal. Ils firent de leur rue un coupe-gorge, jusqu'au moment où d'honnêtes gens vinrent s'y établir et les contraignirent à la quitter.

Mais pour devenir truand, il faut d'abord subir l'épreuve du

1. Les épileptiques.

mannequin. Clopin explique à Gringoire en quoi elle consiste et quel sort lui est réservé selon qu'il aura ou non réussi. On suspend un mannequin couvert de grelots et de sonnettes et Clopin fait monter Gringoire sur un vieil escabeau chancelant : « Maintenant, poursuivit le roi de Thunes, tourne ton pied droit autour de ta jambe gauche et dresse-toi sur la pointe du pied gauche... de cette façon tu pourras atteindre jusqu'à la poche du mannequin : tu y fouilleras; tu en tireras une bourse qui s'y trouve; et si tu fais tout cela sans qu'on entende le bruit d'une sonnette, c'est bien; tu seras truand. Nous n'aurons plus qu'à te rouer de coups pendant huit jours. » Victor Hugo complique un peu l'épreuve, mais au fond, c'est bien à peu près ainsi que Sauval décrit l'un des chefs-d'œuvre à accomplir pour être reçu coupeur de bourses (p. 513) : « On attache au plancher et aux solives d'une chambre une corde bien bandée, où il y a des grelots avec une bourse, et il faut que celui qui veut être passé Maître, ayant le pied droit sur une assiette posée au bas de la corde, et tournant à l'entour le pied gauche, et le corps en l'air, coupe la bourse sans balancer le corps, et sans faire sonner les grelots; s'il y manque en la moindre chose, on le roue de coups; s'il n'y manque pas on le reçoit Maître. Les jours suivants on le bat autant que s'il y avoit manqué, afin de l'endurcir aux coups, et on continue de le battre jusqu'à ce qu'il soit devenu insensible. »

La cérémonie de la cruche cassée, qui termine la scène si heureusement pour Gringoire, se rattache plutôt à l'Égypte qu'au royaume d'argot. Gringoire, sur l'invitation de la Esmeralda, jette à terre une cruche d'argile qui se brise en quatre morceaux. « Frère, dit alors le duc d'Egypte en leur imposant les mains sur le front, elle est ta femme ; sœur, il est ton mari. Pour quatre ans. Allez. » Le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy, au mot *Bohémiens*, donne une indication qui correspond assez bien à cette scène : « Quand une bohémienne se mariait, elle se bornait, pour toute cérémonie, à briser un pot de terre devant l'homme dont elle voulait devenir la compagne; et elle vivait avec lui autant d'années qu'il y avait de fragments du vase. Au bout de ce temps, les époux étaient libres de se quitter ou de rompre ensemble un nouveau pot de terre. » Mais Victor Hugo connaissait ce détail avant que parût la seconde édition du *Dictionnaire infernal*. Une note de Collin de Plancy renvoie à *Han d'Islande*, chap. XLI, où le bourreau Nychol Orugix dit à la bohémienne qu'il a épousée : « Et toi, ma vieille bohémienne, réjouis-toi aussi! tu peux t'acheter des colliers de verre bleu pour orner ton cou de cigogne étranglée.

Notre engagement expire bientôt; mais va, dans un mois, quand tu me verras le premier bourreau des deux royaumes, tu ne refuseras pas de casser une autre cruche avec moi. »

Pour donner plus de pompe et de pittoresque à la procession du pape des fous, Victor Hugo a eu l'idée d'unir dans une alliance fraternelle l'Égypte, le royaume d'argot, et l'empire de Galilée. C'est pour cela que nous trouvons la Esmeralda en si mauvaise compagnie. Dans Sauval, le chapitre sur les Bohémiens ou Égyptiens suit immédiatement celui qui est consacré à la Cour des Miracles, mais il est évident que les deux associations sont toujours restées bien distinctes, malgré d'assez nombreuses ressemblances. Victor Hugo a tiré grand parti du récit de Sauval dans un autre passage de son roman (I, 330). Mahiette raconte comment arriva jadis près de Reims une troupe de bohémiens. Ces bohémiens ressemblent beaucoup à ceux qui étaient venus camper près de Paris en 1427.

« Il arriva un jour à Reims des espèces de cavaliers fort singuliers. C'étaient des gueux et des truands qui cheminaient dans le pays conduits par leur duc et par leurs comtes. » — Sauval, 517 : « En 1427, il arriva à Paris et aux environs une compagnie de gueux et de coupeurs de bourses d'une autre espece que ceux-ci... leurs Officiers prenoient le titre de Ducs et de Comtes; ils n'alloient qu'à cheval; le peuple les suivoit à pied... »

« Ils étaient basanés, avaient les cheveux tout frisés, et des anneaux d'argent aux oreilles. » — Sauval, 518 : « Ils avoient le visage bazanné, les cheveux tout frisés, les oreilles percées, et un ou deux anneaux d'argent à chacune ».

« Les femmes étaient encore plus laides que les hommes. Elles avaient le visage plus noir et toujours découvert, un méchant roquet sur le corps, un vieux drap tissu de cordes lié sur l'épaule, et la chevelure en queue de cheval. » — Sauval, 518 : « Le visage des femmes étoit tout découvert, et encore plus bazanné que celui des maris; leurs cheveux étoient noirs et faits comme la queue d'un cheval; elles portoient un méchant roquet ou une mauvaise chemise, avec un vieux drap tissu de cordes et lié sur l'épaule; c'étoit en un mot les plus noires et les plus laides femmes qu'on ait jamais vues en France. »

« Tout cela venait en droite ligne de la basse Égypte à Reims par la Pologne. Le pape les avait confessés, à ce qu'on disait, et leur avait donné pour pénitence d'aller sept ans de suite par le monde, sans coucher dans des lits. Aussi ils s'appelaient Penanciers et puaient. Il paraît qu'ils avaient été autrefois sarrazins, ce

qui fait qu'ils croyaient à Jupiter, et qu'ils réclamaient dix livres tournois de tous archevêques, évêques et abbés crossés et mitrés. C'est une bulle du pape qui leur valait cela. Ils venaient à Reims dire la bonne aventure au nom du roi d'Alger et de l'empereur d'Allemagne. » — Sauval, 517-18 : « Ils venoient, disoient-ils, de la basse Egypte, où ils avoient pris naissance. Autrefois ils avoient été Sarrazins et Idolâtres, à present ils faisoient profession de la Religion Chrétienne, que les Chrétiens de leur voisinage leur avoient enseignée par force; car ces voisins ayant subjugué leur pays, tuerent tous les Egyptiens qui ne voulurent pas se faire Catholiques, et rendirent le Royaume à ceux qui embrasserent la Loi de Jésus-Christ. Cela dura quelque tems, après quoi les Sarrazins envahirent presque sans peine la basse Egypte, et contraignirent les vaincus de devenir Renegats. A cette nouvelle, l'Empereur, le Roi de Pologne et autres Princes Chrétiens leur font la guerre, les obligent d'abjurer leur Religion, les chassant de leur patrie; et au lieu de les y retablir comme les Chrétiens avoient fait auparavant, ils les envoyent à Rome, les contraignent d'y traîner jusqu'à leurs enfans, et leur declarent qu'ils ne les souffriront pas en leur pays, qu'après en avoir eu ordre du Pape. Pour leur obéïr il fallut que ces Relaps allassent à Rome. Le Pape les confessa et leur donna pour penitence d'aller sept ans de suite errans par le monde, sans coucher dans des lits. Toutefois, afin qu'ils ne mourussent pas de faim dans ce tems-là, il leur fit expedier des Bulles, par lesquelles il ordonne aux Archevêques, aux Evêques et aux Abbés crossés et mitrés qu'ils rencontreroient en leur chemin, de leur donner chacun dix livres tournois... et parce qu'en 1427 on disoit Penance au lieu de Penitence, et Penanciers au lieu de Penitenciers, qui signifioient alors des gens qui faisoient penitence, ces malheureux prenoient le nom de Penanciers. »

« Vous pensez bien qu'il n'en fallut pas davantage pour qu'on leur interdît l'entrée de la ville. Alors toute la bande campa de bonne grâce près de la porte de Braine... » — Sauval, 517 : «... on ne voulut point les y laisser entrer (dans Paris), et on les logea à La Chapelle, petit Village hors de la porte St Denys ».

« Et ce fut dans Reims à qui les irait voir. Ils vous regardaient dans la main et vous disaient des prophéties merveilleuses... Il courait cependant sur eux de méchants bruits d'enfants volés et de bourses coupées... » — Sauval, 517 : « Leurs femmes en regardant dans les mains de ceux qui les alloient voir, leur disoient ce qui leur étoit arrivé et ce qui leur arriveroit... Cependant elles coupoient la bourse de ceux qu'elles amusoient par leurs discours. »

Arrivons à l'empire de Galilée. Victor Hugo nous le montre à son rang, dans le cortège du pape des fous (p. 103-104). « Après le royaume des argotiers, venait l'empire de Galilée. Guillaume Rousseau, empereur de l'empire de Galilée, marchait majestueusement dans sa robe de pourpre tachée de vin, précédé de baladins s'entre-battant et dansant des pyrrhiques, entouré de ses massiers, de ses suppôts et des clercs de la chambre des comptes. » Nous retrouvons Guillaume Rousseau à la Cour des Miracles. Clopin dit à Gringoire : « Tu es devant trois puissants souverains : moi Clopin Trouillefou, roi de Thunes, successeur du grand coësre, suzerain suprême du royaume de l'argot; Mathias Hungadi Spicali, duc d'Égypte et de Bohême, ce vieux jaune que tu vois là avec un torchon autour de la tête; Guillaume Rousseau, empereur de Galilée, ce gros qui ne nous écoute pas et qui caresse une ribaude. » On sait que l'empire de Galilée était l'association formée par les clercs des procureurs de la Chambre des Comptes, comme le royaume de la Basoche comprenait les clercs des procureurs au Parlement. Nous voyons dans les *Comptes de la Prévôté* en 1532 (p. 615) : « Guillaume Rousseau, Empereur de l'Empire de Gallilée, et Suppôts d'icelui, Clercs en la Chambre des Comptes, vingt-cinq livres parisis, aux frais et charges dudit Empire, mesmement aux dances morisques, mommeries et autres triomphes que le Roi veut et entend être faites par eux pour l'honneur et recreation de la Reine. » A d'autres dates figurent les noms de Louis de la Cherne, empereur de Galilée (1505), de Louis Vente, trésorier et receveur général de l'Empire (1523), etc. L'empire de Galilée avait donc un rôle à jouer dans les réjouissances publiques. Guillaume Rousseau pouvait bien se trouver à la procession du pape des fous. Il est peu probable qu'il ait été un habitué de la Cour des Miracles.

IX

Il n'était guère possible de faire un tableau des mœurs et des croyances du xve siècle sans donner une place importante à la magie, à la sorcellerie, en général aux sciences occultes. Claude Frollo s'adonne à la magie et à l'alchimie, et il n'est pas isolé dans le roman. L'auteur cherche à nous faire comprendre quelle place occupent le surnaturel et le mystérieux dans l'esprit des contemporains de Louis XI.

Claude Frollo, dans sa cellule, presque en haut d'une des tours

de Notre-Dame[1], déplore l'impuissance de son esprit et l'insuccès de ses expériences (II, 52). « Je n'ai seulement pu retrouver le secret de Cassiodore, dont la lampe brûlait sans mèche et sans huile... Quoi! je tiens dans ma main le marteau magique de Zéchielé! à chaque coup que le redoutable rabbin, du fond de sa cellule, frappait sur ce clou avec ce marteau, celui de ses ennemis qu'il avait condamné, eût-il été à deux mille lieues, s'enfonçait d'une coudée dans la terre qui le dévorait. Le roi de France lui-même, pour avoir un soir heurté inconsidérément à la porte du thaumaturge, entra dans son pavé de Paris jusqu'aux genoux. — Ceci s'est passé il n'y a pas trois siècles. » La rabbin Zéchielé vivait en effet au XIIIe siècle. Sauval raconte le fait dont parle Claude Frollo (II, 551-52). Zéchielé avait une lampe qu'il n'allumait que la veille du sabbat et qui brûlait toute la semaine sans huile, mais avec une matière qui y ressemblait assez. « Or comme cela vint à être sû, les passans pour lui faire piece et l'interrompre prenoient plaisir à heurter à sa porte. Le Juif, pour se venger de ces importuns, ficha un cloud dans terre, et si tôt qu'ils commençoient à heurter, donnant un coup de marteau sur ce cloud la terre en même tems s'entrouvroit afin de les engloutir. Le Roi curieux de voir cette lampe que Zéchielé ne lui avoit jamais voulu faire voir, l'assurant même que cela n'étoit point, vint de nuit à son logis accompagné de quelques Seigneurs et n'eurent pas plutôt heurté, que les voilà enfoncés en terre jusqu'aux cuisses, et seroient péris si au second coup de marteau le cloud n'eut rejailli en l'air. » Le rabbin étonné court à sa porte, reconnaît le roi, le fait entrer, et lui montre sa lampe « dont sans doute il n'auroit pas fait grand cas, s'il avoit su que Cassiodore Secretaire d'Etat de Theodoric, en avoit plusieurs qui brûloient sans s'éteindre. »

Claude Frollo essaie de retrouver le mot magique dont se servait Zéchielé. « Voyons, essayons, reprit vivement l'archidiacre. Si je réussis, je verrai l'étincelle bleue jaillir de la tête du clou. — Emen-hétan! Emen-hétan! — Ce n'est pas cela. — Sigéani! Sigéani! » Il est probable que Victor Hugo a tiré ces mots du *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy. Au mot *Sabbat* nous y

1. Victor Hugo dit de cette cellule (I, 246) : « Cette cellule avait été jadis pratiquée presque au sommet de la tour... par l'évêque Hugo de Besançon, qui y avait maléficié en son temps. » Il ajoute en note : *Hugo II de Bisuncio*, 1326-1332. Du Breul, dans la liste des évêques de Paris (p. 54), mentionne « Hugo. 2. de Bisoncio », et ajoute en marge : Besançon. L'évêque Hugo de Besançon n'a peut-être jamais maléficié. On comprend que Victor Hugo s'amuse à voir ces deux noms assemblés et prenne un prétexte quelconque pour les introduire dans son roman.

voyons que les sorcières, avant d'enfourcher le manche à balai qui doit les conduire au sabbat, « répètent plusieurs fois ces mots : *Emen-hétan! emen-hétan!* qui signifient, dit Delancre, *Ici et là! ici et là!* » Le mot *Sigéani* se trouve aussi dans le *Dictionnaire infernal* avec cette explication : « Esprit qui dans le royaume d'Ava préside à l'ordre des éléments et lance la foudre et les éclairs. »

Dans le chapitre suivant, nous entendons la conversation de Claude Frollo et de Jacques Charmolue. Ils parlent de Marc Cenaine, sommelier de la chambre des Comptes, accusé de sorcellerie. Charmolue a trouvé chez lui un parchemin couvert de formules mystérieuses. « Donnez, dit l'archidiacre. Et jetant les yeux sur cette pancarte : — Pure magie, maître Jacques! s'écria-t-il. *Emen-hétan!* c'est le cri des stryges quand elles arrivent au sabbat. *Per ipsum et cum ipso et in ipso!* c'est le commandement qui recadenasse le diable en enfer. *Hax, pax, max!* ceci est de la médecine. Une formule contre la morsure des chiens enragés. » Et Charmolue présente encore à Claude Frollo un creuset. « L'archidiacre se mit à examiner le vase. — Qu'a-t-il gravé sur son creuset? *Och! och!* le mot qui chasse les puces! Ce Marc Cenaine est ignorant. » Nous avons déjà rencontré *Emen-hétan*. Tout le reste se trouve dans Collin de Plancy, sous ce titre : *Paroles magiques* : « On n'est point mordu des puces si l'on dit en se couchant : *Och, och...* On fait rentrer le diable en enfer avec ces mots : *Per ipsum et cum ipso et in ipso...* On prévient les suites funestes de la morsure des chiens enragés en disant *Hax, pax, max.* »

A une question de Charmolue, Claude Frollo, répondant affirmativement, ajoute : « C'est Augustin Nypho qui l'a écrit, ce docteur italien qui avait un démon barbu lequel lui apprenait toutes choses. » Le nom de Nypho se trouve dans le *Dictionnaire infernal* : « Nypho (Augustin). Fameux sorcier italien, qui avait un démon familier et barbu, dit Delancre, lequel lui apprenait toutes choses[1]. » Puis, revenant à Marc Cenaine, Charmolue le plaint de tant souffrir. « Pauvre homme! il aura souffert comme Mummol. Quelle idée aussi, d'aller au sabbat! un sommelier de la Cour des comptes, qui devait connaître le texte de Charlemagne, *stryga vel masca!* » Sauval (II, 592-93) raconte l'atroce supplice que, sous prétexte de sorcellerie, on fit subir à Mummol, sur

1. Charmolue, parlant de la chèvre de la Esmeralda, dit qu'elle sait la mathématique comme Picatrix. Le nom de Picatrix se trouve aussi dans le *Dictionnaire infernal*.

l'ordre de Frédégonde. Quant au texte de Charlemagne, c'est probablement un passage du *Dictionnaire infernal*, au mot *Stryge*, qui en a donné l'idée à Victor Hugo. « Le même Charlemagne, dans les Capitulaires qu'il composa pour les Saxons, ses sujets de conquête, condamne à la peine de mort, avec plus de raison, ceux qui auront fait brûler des hommes ou des femmes accusés d'être stryges. Le texte se sert des mots *stryga* vel *masca*, et l'on sait que ce dernier terme signifie, comme *larva*, un spectre, un fantôme. »

Les superstitions de ce genre s'étalent naturellement dans le procès de la Esmeralda. On va procéder à « l'interrogatoire de la chèvre ». L'expression pouvant sembler bizarre, Victor Hugo la commente (II, 117). « Rien de plus simple alors qu'un procès de sorcellerie intenté à un animal. On trouve, entre autres, dans les Comptes de la prévôté pour 1466, un curieux détail des frais du procès de Gillet-Soulart et de sa truie, *exécutés pour leurs démérites*, à Corbeil. Tout y est, le coût des fosses pour mettre la truie, les cinq cents bourrées de[1] cotrets pris sur le port de Morsant, les trois pintes de vin et le pain, dernier repas du patient fraternellement partagé par le bourreau, jusqu'aux onze jours de garde et de nourriture de la truie à huit deniers parisis chaque. Quelquefois même on allait plus loin que les bêtes. Les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire infligent de graves peines aux fantômes enflammés qui se permettaient de paraître dans l'air. » Il est facile de vérifier dans le troisième volume de Sauval (p. 387) l'exactitude des détails donnés sur le procès de Gillet-Soulart, dont les frais, exécution comprise, s'élèvent à neuf livres seize sols cinq deniers parisis. Pour les Capitulaires, Victor Hugo en parle d'après Collin de Plancy, qui dit, au mot *Stryge* : « Comme ces stryges sont punissables d'amendes, quelques-uns ont cru que ce nom devait s'appliquer exclusivement à des magiciennes. Mais en ces temps là on soumettait aux lois les spectres et les fantômes aussi bien que les êtres encore vivants : les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire imposent de graves peines aux fantômes enflammés qui paraissaient dans les airs. Et ces apparitions lumineuses étaient des aurores boréales. »

La Esmeralda, dès qu'elle sent son pied serré dans le brodequin, avoue tout ce qu'on veut. Le *Dictionnaire infernal* a pu suggérer à Victor Hugo au moins deux des questions qui lui sont posées. « Vous avouez avoir vu le bélier que Belzébuth fait paraître dans les nuées pour rassembler le sabbat, et qui n'est vu

1. Il faut lire *et*.

que des sorciers? — Oui. — Vous confessez avoir adoré les têtes de Bophomet, ces abominables idoles des Templiers? — Oui. » Collin de Plancy dit, au mot *Sabbat* : « En cas d'urgence, le diable fait paraître un mouton dans une nuée (lequel mouton n'est vu que des sorciers), pour rassembler son monde en un instant. » A la fin de l'article sur les Templiers, une note parle des *têtes de Bophomet* : « M. de Hammer... a trouvé dans le cabinet des antiquités du muséum impérial de Vienne quelques-unes de ces idoles nommées *têtes de Bophomet*, que les Templiers adoraient ou du moins gardaient chez eux avec un soin religieux. »

L'accusée est ramenée à l'audience. Puisqu'elle a avoué son crime, son avocat n'a pas grand'chose à dire pour la défendre. « Monsieur le président, répondit l'avocat, puisque la défenderesse a confessé le crime, je n'ai plus qu'un mot à dire à messieurs. Voici un texte de la loi salique : — Si une stryge a mangé un homme, et qu'elle en soit convaincue, elle payera une amende de huit mille deniers, qui font deux cents sous d'or. — Plaise à la chambre condamner ma cliente à l'amende. » C'est encore dans le *Dictionnaire infernal*, au mot *Stryge*, que Victor Hugo a trouvé cette bizarrerie : « Stryges. C'étaient de vieilles femmes chez les anciens. Chez nos ancêtres, c'étaient des sorcières ou des spectres qui mangeaient les vivants. Il y a même dans la loi salique un article contre ces monstres : — Si une stryge a mangé un homme et qu'elle en soit convaincue, elle paiera une amende de huit mille deniers qui font deux cents sous d'or. »

Nous retrouvons de pareilles croyances dans un milieu tout différent. A la Cour des Miracles, le duc d'Égypte fait un cours de magie et de sorcellerie (II, 267). « Fils, disait à son auditoire le duc d'Égypte parlant en fausset, les sorcières de France vont au sabbat sans balai, ni graisse ni monture, seulement avec quelques paroles magiques. Les sorcières d'Italie ont toujours un bouc qui les attend à leur porte... — Tout crapaud qu'on baptise doit être vêtu de velours rouge ou noir, une sonnette au cou, une sonnette aux pieds. Le parrain tient la tête, la marraine le derrière. — C'est le démon Sidragasum qui a le pouvoir de faire danser les filles toutes nues. » Ces détails sont pris dans le *Dictionnaire infernal*. Au mot *Sabbat*, on lit : « Il y avait cependant en France des sorcières qui allaient au sabbat sans bâton, ni graisse, ni monture, seulement en prononçant quelques paroles. Mais celles d'Italie ont toujours un bouc à leur porte qui les attend pour les emporter. » Au mot *Crapaud* : « On baptise ces crapauds au sabbat. Jeanne Abadie et d'autres illustres ont même révélé qu'elles

avaient vu baptiser des crapauds dans les cimetières de Saint-Jean de Luz et de Siboro... Ces crapauds étaient habillés de velours rouge et quelques-uns de velours noir, ayant une sonnette au cou et une autre aux pieds, avec un parrain qui leur tenait la tête et une marraine qui leur tenait les pieds. » Au nom de *Sidragasum* nous trouvons le même détail que dans la leçon du duc d'Égypte.

Pendant la défense que Quasimodo oppose aux truands, on se demande quel est ce démon qui passe et repasse devant le feu allumé entre les deux tours (II, 294). « Pardieu, dit Clopin, c'est le damné sonneur, c'est Quasimodo. » Le duc d'Égypte pense autrement : « Je vous dis, moi, que c'est l'esprit Sabnac, le grand marquis, le démon des fortifications. Il a forme d'un soldat armé, une tête de lion. Quelquefois il monte un cheval hideux. Il change les hommes en pierres dont il bâtit des tours. Il commande à cinquante légions. C'est bien lui. Je le reconnais. Quelquefois il est habillé d'une belle robe d'or figurée à la façon des Turcs. » Tous ces détails, sauf le dernier, se trouvent au nom de *Sabnac* dans le *Dictionnaire infernal* [1].

Victor Hugo nous montre les superstitions relatives à la magie et à la sorcellerie répandues dans tous les rangs de la société. Les alchimistes sont au contraire une élite, que représente Claude Frollo. L'archidiacre a des disciples, Gringoire, Charmolue, mais Gringoire est trop léger et Charmolue trop sot pour devenir de vrais adeptes. Je ne parle pas de Louis XI, qui voudrait bien déchiffrer l'alphabet des alchimistes, car Notre-Dame sait qu'il a grande nécessité d'argent : nous ne faisons que l'entrevoir sous cet aspect. Claude Frollo, bien qu'il tente quelques expériences magiques, est presque tout entier à l'alchimie, la seule science qu'il tienne « vraie et certaine ».

Claude Frollo visite souvent le cimetière des Saints-Innocents où sont enterrés ses parents, mais se montre surtout attentif aux figures dont est orné le tombeau de Nicolas Flamel. Après bien d'autres hermétiques, il fouille les caves de la maison du maître écrivain, dans l'espoir d'y trouver la pierre philosophale. Il contemple surtout pendant de longues heures le portail de Notre-Dame, « cette page de grimoire écrite en pierre par l'évêque Guillaume de Paris ». Dans sa conversation avec Louis XI, il énumère les endroits où sont écrits en signes hiéroglyphiques « quel-

1. La robe de l'esprit Sabnac pourrait bien être celle de l'ambassadeur du roi d'Alger, dont parle Sauval (II, 92), et qui « étoit habillé d'une robe de toile d'or figurée à la façon des Turcs »

ques fragments du livre d'Hermès ». Ailleurs il explique à Jacques Charmolue certaines figures de Notre-Dame. Dans un autre chapitre, c'est Charmolue lui-même qui essaie de lire tout seul le mystérieux portail. Tout ce symbolisme hermétique épars dans le roman de Victor Hugo s'explique très simplement par quelques passages de Sauval. En parlant des Saints-Innocents (I, 359), Sauval dit : « Ce qu'il y a de plus singulier en ce Cimetière, c'est le tombeau de Nicolas Flamel et de Pernelle sa femme, qui est près de la porte du côté de la rue de St Denys sous les Charniers, où il y a plusieurs figures que les Chimistes croyent renfermer les mysteres de la pierre philosophale... » Sauval donne quelques détails sur la vie de Nicolas Flamel en commentant une indication des *Comptes de la Prévôté*, Registres des confiscations, 23e cahier (III, 307). Il parle de ses grandes richesses, de l'origine la plus probable de sa fortune, de l'emploi qu'il en fit en construisant plusieurs portails d'églises, entre autres le petit portail de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et le portail de Sainte-Geneviève des Ardents. Dans un autre passage il est question de la maison de Nicolas Flamel et des recherches infructueuses qu'y ont faites les alchimistes (II, 237-238) : « Ces souffleurs au reste, après avoir évaporé, et reduit en fumée leurs biens, et celui de leurs amis, pour dernier recours, ont tant de fois remué, fouillé, et tracassé dans cette maison, qu'il n'y reste plus que deux caves, assés bien bâties, et les jambes étrières toutes barbouillées de hiéroglyphes capricieux, de gravures mal faites, de mauvais vers, et d'inscriptions gothiques, que les Hermetiques subtilisent à leur ordinaire, et quintessencient. Que si on a la curiosité de descendre avec eux dans ces caves là, aussi-tôt ils montrent le lieu où Flamel s'enterroit pour faire de l'or et voudront faire croire que ce petit morceau de terre produit et renferme de meilleur or, et en plus grande quantité que toutes les Indes Orientales, et Occidentales. Ils ajoutent qu'en 1624 le Pere Pacifique, Capucin, grand Chimiste, ayant criblé une partie de cette terre, ensuite fouillant plus avant il trouva des urnes, et des vases de grès, remplis d'une matiere minerale, calcinée, grosse comme des dés, et des noisettes; qu'au reste, quoiqu'il pût faire pour en tirer de l'or, toute la science, et son art échouérent contre ce petit banc de grès et de sable. » Enfin dans un chapitre consacré spécialement aux hermétiques (III, 55-57), Sauval énumère les figures qui ont donné matière à leurs interprétations. Il serait beaucoup trop long d'indiquer ce que Victor Hugo a pris dans ce chapitre. Je me bornerai à quelques exemples.

Charmolue, dans une scène que nous avons déjà vue plusieurs

fois, pose diverses questions à Claude Frollo (II, 66) : « Votre révérence est-elle bien sûre que l'ouverture de l'ouvrage de physique y est figurée du côté de l'Hôtel-Dieu, et que, dans les sept figures nues qui sont aux pieds de Notre-Dame, celle qui a des ailes aux talons est Mercurius? » Sauval dit : «... que sans difficulté à la porte du côté de l'Hôtel-Dieu, l'ouverture de l'ouvrage de Physique y est figurée et dans les deux autres la suite et la consommation. » Et un peu plus haut : « Quels discours ne tiennent-ils point... de la Vierge même ayant à ses pieds sept figures nues, dont l'une qui a des ailes passe à leurs ïeux pour Mercure?... »

« En passant sous le portail, vous m'expliquerez aussi ce que veut dire le jardinier de plate-peinture qu'on voit en entrant dans l'église. N'est-ce pas le Semeur? » — Sauval : « C'est assez près d'un jardinier de plate peinture qu'on voit en entrant dans l'Eglise, et qu'ils appellent le Semeur, qu'ils prennent encore pour un Hieroglyphe ».

Descendu avec Charmolue sur le parvis Notre-Dame, Claude Frollo montre à son disciple une figure de portail (p. 73) : « C'est Guillaume de Paris qui a fait graver un Job sur cette pierre couleur de lapis lazuli, dorée par les bords. Job figure la pierre philosophale, qui doit être éprouvée et martyrisée aussi pour devenir parfaite, comme dit Raymond Lulle : *Sub conservatione formae specificae salva anima.* » — Sauval : « C'est, disent-ils, le même Evêque Guillaume qui a fait graver au portail sur une pierre de la couleur du Lapis-Lazuli dorée par lés bords, le Job qu'on voit au milieu de ses amis qui se moquent de lui, avec ces paroles, *Patientia Job.* Que par Job il a figuré la Pierre Philosophale dont la matiere doit souffrir toutes sortes d'alterations et de martyrisations, au rapport de Raimond Lulle, avant que d'arriver à la perfection, *Sub conservatione formae specificae salva anima.* »

Pendant les apprêts du supplice de la Esmeralda, Charmolue s'oublie à contempler le bas-relief du grand portail (II, 181) : « La condamnée demeurait immobile à sa place, attendant qu'on disposât d'elle. Il fallut qu'un des sergents à verge en avertît maître Charmolue, qui, pendant toute cette scène, s'était mis à étudier le bas-relief du grand portail qui représente, selon les uns, le sacrifice d'Abraham, selon les autres, l'opération philosophale figurant le soleil par l'ange, le feu par le fagot, l'artisan par Abraham. » Sauval : « Dans un sacrifice d'Abraham qu'il a fait faire encore, où à l'ordinaire se voit un Ange avec Abraham, un mouton et un fagot, ils prétendent que par là il a représenté le soleil, le feu et

l'artisan, qui sont les trois parties en quoi consistent la Pierre des Philosophes avec toutes les preparations et les operations de cette Pierre. »

X

La langue de *Notre-Dame de Paris* est une langue très curieuse, souvent archaïque de parti pris, quelquefois aussi, probablement, sans que Victor Hugo en ait conscience. Ses lectures n'ont pu manquer de laisser quelques traces dans son vocabulaire et même dans sa syntaxe. Il n'est pas toujours facile de distinguer chez lui ce qui est archaïsme voulu et ce qui s'est, au moins momentanément, incorporé dans sa langue. Il serait tout à fait téméraire de vouloir attribuer à chaque mot archaïque son origine. Je vais essayer de le faire pour quelques-uns. Dans les exemples que je citerai, tantôt le rapport me paraît évident, tantôt il me paraît seulement vraisemblable. Quant aux archaïsmes de syntaxe, il est évident que leur origine est multiple, et qu'on ne pourrait guère faire des rapprochements avec certitude.

Gringoire raconte à la Esmeralda sa jeunesse misérable, la façon dont il s'est fait poète et compositeur de rythmes (I, 157-58). « Cela vaut mieux que de voler, comme me le conseillaient quelques jeunes fils brigandiniers de mes amis. » Pourquoi de jeunes fils brigandiniers, c'est-à-dire de jeunes ouvriers en brigandines [1], donnent-ils à Gringoire de si mauvais conseils? Peut-être faut-il s'en prendre à la *Chronique scandaleuse*. Nous y voyons qu'un jeune fils brigandinier vola deux mille cinq cents livres tournois et fut pendu pour ce larcin, en 1475 [2]. Victor Hugo, pensant au mot *brigand*, a pu mal comprendre *brigandinier*, d'autant mieux que le fait rapporté s'accordait avec cette fausse interprétation.

Victor Hugo parle des « lourdes couppetées du beffroi de Notre-Dame » (I, 209). Du Breul (443) emploie *couppetée* comme participe : «... ladite Messe sera sonnée par trois fois et après la dernière fois couppetée... » Mais à la *Table des matières*, le mot paraît pris substantivement : « Couppetee pour cloche tintee ».

Une des haudriettes qui regardent Quasimodo exposé sur le bois de lit des enfants-trouvés (I, 215) dit : « J'espère bien qu'il ne sera

1. Le mot désigne aussi un soldat portant une brigandine.

2. Lenglet-Dufresnoy, 114. (B. de M., I, 325.) Le texte de Lenglet-Dufresnoy dit : *Un jeune fils de brigandinier*. La différence est insignifiante. On en trouve quelquefois de plus grandes entre le texte donné par Lenglet-Dufresnoy et celui de Victor Hugo. Ces différences ne prouvent pas que Victor Hugo se soit servi d'un autre texte, car souvent, sans doute, c'est de mémoire qu'il reproduit telle ou telle phrase.

postulé par personne ». Du Breul emploie le mot *postulé* dans le passage auquel Victor Hugo a emprunté plusieurs détails de ce chapitre (p. 41) : « Lesdits enfans trouvez sont quelquesfois postulez et pris par bonnes personnes qui n'ont point d'enfans, en s'obligeant de les nourrir et élever comme leurs propres enfans. »

Dans une des scènes où Jehan Frollo vient demander de l'argent à son frère (II, 55), l'archidiacre l'interroge sur un nouveau méfait. Il s'agit d'un page que l'écolier a frappé de coups de bâton. « Oh! dit Jehan, grand'chose! un méchant page qui s'amusait à escailbotter les écoliers en faisant courir son cheval dans les boues. » Le mot *escailbotter* se trouve, justement dans les mêmes circonstances, employé par Du Breul (p. 461). En racontant le quatrième trouble de l'Université, Du Breul dit que les gens de Charles de Savoisy attaquèrent les écoliers « en vengeance de ce qu'ils avoient battu un de leurs pages, qui avoit escailbotté quelques Escholiers en faisant courir son cheval dans les bouës ».

La douairière de Gondelaurier, énumérant les chevaliers qui se trouvaient à l'entrée de Charles VII à Paris, nomme le sire de Matefelon, « un chevalier de stature gigantale » (II, 169). Le mot *gigantal* est employé par Sauval (II, 663) : « Le Marquis d'Hérault, Lieutenant de Roi en Touraine, qui a pour armes des Cornets écartelés, et pour Cimier une Couronne gigantalle, couronnée d'une Couronne Royale [1]. »

A la Cour des Miracles, avant l'attaque de Notre-Dame, Clopin Trouillefou fait une distribution d'armes (II, 265) : « Une autre cohue s'épaississait autour de notre ancien ami, le vaillant roi de Thunes, armé jusqu'aux dents. Clopin Trouillefou, d'un air très sérieux et à voix basse, réglait le pillage d'une énorme futaille pleine d'armes, largement défoncée devant lui, d'où se dégorgeaient en foule haches, épées, bassinets, cottes de mailles, *platers*, fers de lances et d'*archegayes*, *sagettes* et *viretons*, comme pommes et raisins d'une corne d'abondance. » Il est certain que toute cette énumération est tirée d'un passage de Sauval, dans la description du Louvre (II, 12) : « Il y avoit là une chambre pour les Empenneresses, qui empennoient les sagettes et les viretons : de plus un atelier où l'on ébauchoit, tant les viretons que les flèches, avec une armoire... où étoient enfermées les cottes de maille, platers [2], les bacinets, les haches, les épées, les fers de

1. Victor Hugo pensait sans doute à cette phrase en écrivant dans le *Journal d'un révolutionnaire de 1830* : « Napoléon exprimé en blason, c'est une couronne gigantale surmontée d'une couronne royale. » (*Littérature et philosophie mêlées*, 225.)

2. Il faut peut-être lire *plates*.

lances et d'archegayes et quantité d'autres armures nécessaires pour la garnison du Louvre. »

Louis XI, se récriant sur les dépenses de sa maison (II, 310), dit à Olivier le Daim : « Tous les mugots du Louvre fondront à un tel feu de dépense. » Victor Hugo a probablement trouvé ce mot dans Sauval (II, 319). On voit par le passage de Sauval que le mot n'était plus dans l'usage courant au XVIIe siècle. « Jusqu'à François I, les tresors de nos Rois étoient en masse, dont la Chambre du Tresor de Paris quelquefois, et quelquefois les Officiers de l'Epargne et des Finances avoient la direction. Souvent ce n'étoit qu'un gros magot ou mugot (car pour un A ou un U, il ne faut pas se mettre mal avec ses amis), et nos Rois faisoient porter à ce magot tout l'or et l'argent qu'ils pouvoient épargner. »

Gringoire dit en parlant de Louis XI (II, 364) : « C'est un vilain méchant vieux roi. Il est tout embrunché dans les fourrures. » Le mot *embruncher* est bien fréquent dans l'ancienne langue, et il est plus d'un endroit où Victor Hugo a pu le trouver. Cependant, comme il parle, dans un autre chapitre, de l'exécution du connétable de Saint-Pol, on pourrait penser à cette phrase de la *Chronique scandaleuse* : « Et estoit ledit Mgr. le Connestable vestu et habillé d'une cappe de camelot doublée de veloux noir, dedans laquelle il estoit fort *embrunché.* » (L.-D., 122; B. de M., 350-51.)

Du reste Victor Hugo n'a pas cherché l'archaïsme d'une façon choquante. Il a usé des vieux mots avec beaucoup de réserve, et l'on a pu voir dans plusieurs cas qu'en empruntant tel ou tel passage, il substituait au mot ancien, même très intelligible, un mot plus moderne. Je n'en rappellerai qu'un exemple. P. Mathieu disait : « Son épargne est la ratelle qui s'enfle de la *maigresse* des autres membres. » Victor Hugo remplace *maigresse* par *maigreur.*

J'ai cité au commencement de cette étude une lettre au libraire Gosselin. Je terminerai en la rappelant. On a pu voir que Victor Hugo reste toujours fidèle à sa conception du roman historique. On a pu constater dans tous ses emprunts le même souci, celui de faire un XVe siècle vrai le plus souvent possible, et toujours vraisemblable. Quant à la légitimité de ces emprunts, personne sans doute ne la contestera. Victor Hugo n'a pas cherché à les dissimuler, puisqu'il cite souvent ses sources. Mais à quoi bon le défendre quand personne ne pense à l'attaquer? On pourrait dire de lui ce qu'il disait de Shakespeare : « C'était un puissant assimilateur. Il s'amalgamait le passé. »

Coulommiers. — Imprimerie PAUL BRODARD.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

REC'D LD-URL
LD URL MAY 15 1968
MAY 6 1968
ORION LD/URL
REC'D LD-URL
ORION LD/URL DEC 15 '89
DEC 13 1989
REC'D LD-URL
DEC 03 1993
REC'D LD-URL
AC URL-LD NOV 07 1994
NON-RENEWABLE
NOV 12 1996
ILL/ III
DUE 2 WKS FROM DATE RECEIVED
UCLA URL/ILL

Form L9-50m-4,'61(B8994s4)444

ÉRAIRE

s

Gustave LANSON,
à l'Université de Paris.
LERC, Édit., à Paris.
Gaston BOISSIER,
l'Académie française,
e des Inscriptions et

F. BRUNOT, Pro-
lettres de l'Université

nbre de l'Académie

honoraire à la
de l'Université de

oyen de la Faculté
es, à Lille.
nbre de l'Institut,
à l'Ecole pratique
Maître de confé-
ormale supérieure,

ur à l'École des
ervateur du Musée
es.
bre de l'Institut,
partement des ma-
othèque nationale,

lettres de l'Université de Paris.

Jusserand (J.-J.), Ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.

Larroumet, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Lavisse (Ernest), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

à Paris.

Picot (Émile), Membre de l'Institut, Consul honoraire, Professeur à l'Ecole des Langues orientales, à Paris.

Rébelliau (Alfred), Bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

Rousselot (l'Abbé), Professeur à l'Institut catholique, à Paris.

Tourneux (Maurice), Homme de lettres, à Paris.

Revue d'Histoire littéraire de la France, publiée par la *Société d'Histoire littéraire de la France* et paraissant tous les trois mois. Le numéro (Librairie Armand Colin)..... 6 fr.

ABONNEMENT ANNUEL (de janvier) : *France*, 22 fr. ; *Colonies et Union postale*, 25 fr.

Il reste quelques exemplaires des années 1894 à 1900 de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*. Chaque année forme un volume in-8°, broché, du prix de 25 francs.

Les membres anciens ou nouveaux de la *Société d'Histoire littéraire de la France* peuvent acquérir chacun de ces volumes au prix spécial de 15 francs.

Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre, publiées pour la première fois, avec une introduction et des notes, sous les auspices de la *Société d'Histoire littéraire de la France*, par M. ABEL LEFRANC, secrétaire du Collège de France. Un fort volume in-8°, broché (Librairie Armand Colin).. 12 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 897-1901.

Gaylord
PAMPHLET BINDER
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

University of California, Los Angeles
L 005 791 767 6

PQ
2288
Z5H8